

**STATISTISCHE INFORMATIONEN**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES**  
**INFORMAZIONI STATISTICHE**  
**STATISTISCHE MEDEDELINGEN**  
**STATISTICAL INFORMATION**

- R. DUMAS :** La Comptabilité nationale
- E. VON RÖDER :** Möglichkeiten und Wege der Berechnung eines Jahresindex der Bauproduktion für die Europäische Wirtschaftsgemeinschaft (EWG) 1950-1960
- J. BONGARD :** Élimination des variations saisonnières par la méthode des modèles mobiles
- S.L. LOUWES :** De structuur en de ontwikkeling van de melkeconomie in de landen van de Europese Economische Gemeenschap
- A. DEVAUX :** Étude statistique sur l'évolution sociale dans les pays du Marché commun et dans quelques autres pays européens
- H. GERKENS :** Das Verhältnis der Einwohner- und Beschäftigtenzahl zu den öffentlichen Ausgaben unter besonderer Berücksichtigung der « social costs », dargestellt an der Wachstumsgemeinde Neu-Ulm

1963 - N° 1

**STATISTISCHES AMT  
DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN**

**Anschriften**

Europäische Wirtschaftsgemeinschaft  
Brüssel, Avenue de Tervueren 188a — Tel. 71 00 90  
Europäische Atomgemeinschaft  
Brüssel, rue Belliard 51 — Tel. 13 40 90  
Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl  
Luxemburg, Hotel Staar — Tel. 4 08 41

**Zuschriften erbeten an:**

Statistisches Amt der Europäischen Gemeinschaften  
Avenue de Tervueren 188a  
Brüssel 15

**OFFICE STATISTIQUE  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

**Adresses**

Communauté économique européenne  
Bruxelles, 188a, avenue de Tervueren — tél. 71 00 90  
Communauté européenne de l'énergie atomique  
Bruxelles, 51, rue Belliard — tél. 13 40 90  
Communauté européenne du charbon et de l'acier  
Luxembourg, Hôtel Staar — tél. 4 08 41

**Adresser la correspondance relative  
à cette publication:**

Office statistique des Communautés européennes  
188a, avenue de Tervueren  
Bruxelles 15

**ISTITUTO STATISTICO  
DELLE COMUNITA' EUROPEE**

**Indirizzi**

Comunità Economica Europea  
Bruxelles, 188a, avenue de Tervueren — tel. 71 00 90  
Comunità Europea dell'Energia Atomica  
Bruxelles, 51, rue Belliard — tel. 13 40 90  
Comunità Europea del Carbone e dell'Acciaio  
Lussemburgo, Hotel Staar — tel. 4 08 41

**Indirizzare la corrispondenza relativa a questa  
pubblicazione a:**

Istituto Statistico delle Comunità Europee  
188a, avenue de Tervueren  
Bruxelles 15

**BUREAU VOOR DE STATISTIEK  
DER EUROPESE GEMEENSCHAPPEN**

**Adressen**

Europese Economische Gemeenschap  
Brussel, Tervurenlaan 188a — tel. 71 00 90  
Europese Gemeenschap voor Atoomenergie  
Brussel, Belliardstraat 51 — tel. 13 40 90  
Europese Gemeenschap voor Kolen en Staal  
Luxemburg, Hotel Staar — tel. 4 08 41

**Correspondentie betreffende deze publikatie gelieve  
men te richten aan het:**

Bureau voor de Statistiek der Europese Gemeenschappen  
Tervurenlaan 188a  
Brussel 15

**STATISTICAL OFFICE  
OF THE EUROPEAN COMMUNITIES**

**Addresses**

European Economic Community  
Brussels, 188a, avenue de Tervueren. Tel 71 00 90  
European Atomic Energy Community  
Brussels, 51, rue Belliard. Tel 13 40 90  
European Coal and Steel Community  
Luxembourg, Hôtel Staar. Tel 4 08 41

**Any letter relating to this publication should be  
addressed to:**

Statistical Office of the European Communities  
188a, avenue de Tervueren  
Brussels 15

**STATISTISCHE INFORMATIONEN  
INFORMATIONS STATISTIQUES  
INFORMAZIONI STATISTICHE  
STATISTISCHE MEDEDELINGEN  
STATISTICAL INFORMATION**

**Vierteljahreshefte zur wirtschaftlichen  
Integration Europas**

**Cahiers trimestriels de l'intégration  
économique européenne**

**Quaderni trimestrali sulla integrazione  
economica europea**

**Kwartaaluitgave betreffende de Europese  
economische integratie**

**Quarterly revue of economic  
integration in Europe**

**1963 — No. 1**

Redaktionskomitee:

Prof. **R. Wagenführ**, Generaldirektor  
**R. Dumas**, Direktor  
**R. Sannwald**

Manuskripte und Besprechungsexemplare sind zu richten an :  
**R. Sannwald**

Statistisches Amt der europäischen Gemeinschaften  
188a, av. de Tervueren, Brüssel - Tel. 71.00.90

In den gezeichneten Beiträgen äußern die Autoren ausschließlich ihre persönlichen Ansichten.

Inhaltswiedergabe nur mit Quellennachweis gestattet.

Comité de rédaction:

Prof. **R. Wagenführ**, directeur général  
**R. Dumas**, directeur  
**R. Sannwald**

Les articles et les exposés sur des thèmes à discuter doivent être adressés à :

**R. Sannwald**  
Office statistique des Communautés européennes  
188a, av. de Tervueren, Bruxelles - Tél. 71.00.90

Les opinions exprimées dans les articles signés reflètent les vues personnelles de leurs auteurs.

La reproduction des articles est subordonnée à l'indication de la source.

Comitato di Redazione:

Prof. **R. Wagenführ**, Direttore generale  
**R. Dumas**, Direttore  
**R. Sannwald**

I manoscritti e i commenti ai temi messi in discussione devono essere indirizzati a:

**R. Sannwald**  
Istituto statistico delle Comunità europee  
188a, av. de Tervueren, Bruxelles - Tel. 71.00.90

Le opinioni espresse negli articoli firmati riflettono i punti di vista dei rispettivi autori.

La riproduzione del contenuto è subordinata alla citazione della fonte.

Redactiecommissie:

Prof. **R. Wagenführ**, Directeur-Generaal  
**R. Dumas**, Directeur  
**R. Sannwald**

Artikelen en uiteenzettingen over te behandelen onderwerpen zijn te richten aan :

**R. Sannwald**  
Bureau voor de Statistiek der Europese Gemeenschappen  
Tervurenlaan 188a, Brussel - Tel. 71.00.90

De in de onderstaande artikelen geuite meningen komen geheel voor rekening van de schrijvers.

Het overnemen van gegevens is toegestaan mits met duidelijke bronvermelding.

Editing of Publications:

Prof. **R. Wagenführ**, Director General  
**R. Dumas**, Director  
**R. Sannwald**

Manuscripts and review copies should be sent to :

**R. Sannwald**  
Statistical Office of the European Communities  
188a, av. de Tervueren, Brussels - Tel. 71.00.90

Views expressed in signed articles are those of the authors only.

Reproduction of the contents of this publication is subject to acknowledgement of the source.

## **Vorbemerkung**

---

Mit dieser Nummer beginnen die « Statistischen Informationen » in einer neuen Form zu erscheinen. Die Aufsätze werden in der Originalsprache der Autoren veröffentlicht und in den übrigen Amtssprachen der Gemeinschaft und in englisch zusammengefaßt. Bei hinreichender Nachfrage werden die Aufsätze vollständig in die Amtssprachen der Gemeinschaft übersetzt und den Interessenten in vervielfältigten Exemplaren zugestellt.

Redaktion.

## **Avertissement**

---

Avec ce numéro les « Informations statistiques » paraissent sous une nouvelle présentation. Les articles y sont dorénavant publiés dans la langue originale de leurs auteurs et résumés dans les autres langues officielles de la Communauté ainsi qu'en anglais. Sur demande éventuelle, une traduction intégrale des articles dans les langues officielles de la Communauté pourra être fournie sous forme ronéotypée.

Rédaction.

## **Avvertenza**

---

Con questo numero le « Informazioni Statistiche » appaiono sotto una nuova presentazione. Gli articoli sono pubblicati nella lingua originale degli autori e riassunti nelle altre lingue ufficiali della Comunità e in inglese. Su un numero sufficiente di richieste, gli articoli pubblicati saranno tradotti per intero nelle lingue ufficiali della Comunità e inviati agli interessati in forma ciclostilata.

La Redazione.

## **Woord vooraf**

---

Met ingang van dit nummer verschijnen de « Statistische Mededelingen » in een nieuwe vorm. De artikelen worden in de originele taal van de auteurs gepubliceerd en in de overige officiële talen van de Gemeenschap en in het Engels samengevat. Indien er voldoende vraag bestaat, worden de artikelen volledig in de officiële talen van de Gemeenschap vertaald en in vermenigvuldigde vorm aan de belangstellenden toegezonden.

Redactie.

## **Foreword**

---

On this issue onwards, the « Statistical Information » will appear in a new form. The articles will be published in the original language of their authors and summarized in the other official languages of the Community and in English. If there is sufficient demand, the articles will be translated in full into the official Community languages and sent to readers in roneotype.

Editing of Publications.



**Inhaltsverzeichnis**  
**Sommaire**  
**Sommario**  
**Inhoudsopgave**  
**Summary**

		pag.
<b>R. Dumas</b>	La Comptabilité nationale	7
<b>E. von Röder</b>	Möglichkeiten und Wege der Berechnung eines Jahresindex der Bauproduktion für die Europäische Wirtschaftsgemeinschaft (EWG) 1950-1960	45
<b>J. Bongard</b>	Élimination des variations saisonnières par la méthode des modèles mobiles	63
<b>S.L. Louwes</b>	De structuur en de ontwikkeling van de melkeconomie in de landen van de Europese Economische Gemeenschap	105
<b>A. Devaux</b>	Etude statistique sur l'évolution sociale dans les pays du marché commun et dans quelques autres pays européens	147
<b>H. Gerkens</b>	Das Verhältnis der Einwohner- und Beschäftigtenzahl zu den öffentlichen Ausgaben unter besonderer Berücksichtigung der « Social Costs », dargestellt an der Wachstumsgemeinde Neu-Ulm	185

Bei hinreichender Nachfrage werden den Abonnenten der « Statistischen Informationen » auf Wunsch Übersetzungen der Artikel in den übrigen Amtssprachen der Gemeinschaft zur Verfügung gestellt.

Si le nombre de demandes est suffisant, les abonnés des « Informations statistiques » pourront obtenir les traductions des articles dans les autres langues de la Communauté.

Gli abbonati delle « Informazioni Statistiche » potranno ottenere la traduzione degli articoli nelle altre lingue della Comunità, qualora vi sia un numero sufficiente di domande.

Bij voldoende vraag kunnen de abonnees van « Statistische Mededelingen » op aanvraag vertalingen van artikelen in de andere talen van de Gemeenschap verkrijgen.

Where the demand among readers is sufficient, articles in « Statistical Information » will be made available in the other official languages of the Community.



La Comptabilité nationale: une étape dans l'étude économique • Les Comptes nationaux: mesure de leurs éléments • La Comptabilité nationale: instrument d'analyses diversifiées • Le Produit - Un substantif - des réalités • Le Produit - Des épithètes ou d'autres réalités • La valeur ajoutée • Les revenus • Origine et destination des revenus • La dépense nationale • La consommation par catégorie de biens • La formation de capital • Le financement de la formation de capital • Les transferts • Les comptes • Un exemple de comptes

## Avant-propos

Quatre ans de travail de l'Office statistique en liaison étroite avec les divers services des Communautés européennes ont révélé l'intérêt croissant des divers responsables ou fonctionnaires pour les questions touchant aux Comptes nationaux. Les utilisateurs se font de plus en plus nombreux et il devient nécessaire de les aider à saisir la portée de ce genre de travail, à se reconnaître dans les buissons de cette technique, à reprendre pied dans le mélange d'abstrait et de concret que constitue en définitive un système de comptabilité nationale.

Nous voudrions ici, non pas mettre le lecteur au courant des plus subtiles finasseries auxquelles sont quelquefois obligés de s'arrêter les vieux routiers des comptes nationaux, mais seulement faire œuvre de vulgarisateur. Nous souhaiterions aider les néophytes, les gens pressés, les fonctionnaires peu persévérants, les cré-

dules, à s'élever au-dessus de leur condition du moment. Nous aimerions que les résultats soient mieux utilisés, et avec moins de peine pour chacun, pour ceux qui fournissent les chiffres et pour ceux qui s'en servent.

Comme la matière était assez complexe, il a fallu procéder, dans l'exposé, en sériant les difficultés. D'où des demi-vérités ou des défauts d'explications, surtout dans les premières pages. Par exemple, au Chapitre II il est question des « valeurs » prises en considération dans les Comptes; sans plus, comme s'il n'y avait pas de problème. Or, des précisions sur ces « valeurs » sont absolument nécessaires; elles ont été reportées plus loin. Ainsi en va-t-il de l'information de l'automobiliste sur une route; un virage lui est annoncé et s'il y a un croisement 500 m au-delà, l'annonce en viendra plus tard. C'est plus sûr et plus efficace.

## Chapitre I

### La comptabilité nationale: une étape dans l'étude économique

1. Dès qu'elle a su compter, l'Humanité a dénombré les soldats, les hommes, les navires. Et pendant plusieurs siècles, elle s'est contentée de mesurer des quantités de produits, le plus souvent en unités physiques. Les obstacles aux synthèses tenaient alors au manque d'informations, et les défauts de comparabilité à l'extrême diversité des unités de mesure.

Une très lente évolution s'est produite dans l'observation des phénomènes sociaux, démographiques, économiques, qui a porté sur la diffusion dans le monde de références communes, sur la collecte croissante de renseignements chiffrés de toutes sortes et sur l'apparition de concepts de synthèse.

2. Le dernier siècle est certainement celui qui a vu les plus grands progrès et aujourd'hui nous en sommes rendus aux étapes que voici.

— En matière de références communes, le système métrique défini par une Conférence internationale en mai 1875 a été adopté par la plupart des Pays. De nouvelles conquêtes lui sont promises; le fractionnement décimal des monnaies vient de séduire la Grande-Bretagne.

— Dans le domaine de la collecte, l'Organisation des Nations Unies recommande à ses membres d'exécuter périodiquement des recensements agricoles et démographiques, en principe tous les dix ans. Une enquête industrielle de base, dont les buts sont ambitieux, est prévue dans un grand nombre de Pays pour cette année. On peut dire que dans les nations modernes, et même dans la plupart des Pays sous-développés, il y a constamment en train des enquêtes statistiques touchant aux questions les plus diverses. Le développement des moyens de dépouillement des données est allé de pair et les ensembles électroniques permettent de traiter rapidement les informations de base et d'en exprimer toute la substance.

— En ce qui concerne les synthèses d'information dans l'analyse économique, des Sociétés évoluées en sont arrivées aux tableaux « Entrées-Sorties » qui décrivent les achats de chaque secteur, l'Industrie chimique par exemple, aux autres activités, soit du charbon à l'Énergie, des minéraux à l'Industrie extractive, des sacs à l'Industrie textile, des transports aux Chemins de fer, des pyrites à l'étranger. Les ventes de l'Industrie chimique aux autres secteurs sont également saisies.

3. Pour bien comprendre la position des systèmes de Comptabilité économique dans l'arsenal des moyens d'analyse, il n'est pas mauvais de reprendre avec quelque détail les progrès des concepts mis en œuvre pour la synthèse des informations.

Le plus ancien moyen de synthèse est l'addition, la seule précaution à prendre étant, comme l'exprime le langage populaire, de ne pas ajouter les choux et les carottes. L'addition est toujours heureusement à notre disposition et rien ne s'oppose à ce que nous donnions la population de la Communauté, comme total des populations des Six Pays, soit 170 millions d'habitants, en passant sur les différences de stature ou de caractère des groupes ethniques composants.

Apparut ensuite la moyenne, dont la plus simple est le résultat de la division de deux sommes, par exemple population communautaire pour le numérateur et superficie totale des Six Pays pour le dénominateur. Le résultat est de 146 habitants par km<sup>2</sup>. Mais la synthèse est simplificatrice; la réalité d'un peuplement va s'échelonnant de zéro habitant par km<sup>2</sup> à plusieurs dizaines de mille par km<sup>2</sup> dans certaines villes.

Un jour, poussés par la préoccupation de l'évolution du pouvoir d'achat de la monnaie, les statisticiens ont imaginé de construire et de publier des indices généraux de prix de gros, considérés à tort ou à raison (on en discute encore) comme susceptibles de suivre les variations du phénomène. C'était un outil rudimentaire, puisque pendant longtemps on s'est contenté de considérer tous les produits comme ayant la même importance, qu'il s'agisse de blé ou de sel de cuisine, de la fonte ou du carbonate de soude. L'affaire est très simple. Une période de base est choisie: 1900 par exemple. Cinquante produits sont sélectionnés en raison de leur importance, ou de la facilité d'observation des cours. Les prix sont enregistrés chaque mois, soit par exemple 270 unités monétaires pour le quintal de blé en juillet 1913; si le prix de ce quintal de blé était de 180 unités monétaires pour l'ensemble de l'année 1900, prise comme base, l'indice particulier

pour le blé sera :  $\frac{270}{180} = 1,5$  ou plutôt par convention

$1,5 \times 100 = 150$ . On dira que l'indice du prix du blé en juillet 1913, base 100 en 1900, était de 150. La moyenne simple des indices particuliers des cinquante produits choisis donnera l'indice général des prix de gros.

Depuis cette époque l'instrument s'est perfectionné. Les produits sont choisis le plus rationnellement possible; on tient compte de l'importance respective des marchandises; on teste par différents procédés la qualité des résultats obtenus. Pratiquement, l'indice est devenu d'usage courant; on en calcule dans tous les domaines, chaque fois qu'il s'agit de rendre compte de l'évolution d'un phénomène d'ensemble: prix de détail, coût de la vie, salaires, gains, production industrielle, volume du commerce extérieur, chiffre d'affaires, etc.

4. Un des inconvénients des indices réside dans le fait qu'ils constituent une mesure relative, dont le résultat est un niveau atteint par rapport à un niveau de référence. On a naturellement besoin de synthèses qui

fournissent des indications absolues: des chiffres d'affaires en unités monétaires et non pas un pourcentage de variation entre deux périodes.

Par ailleurs, les économistes et les politiques souhaitent de plus en plus des mesures très globales susceptibles de rendre compte par quelques nombres de phénomènes complexes, comme la production industrielle d'un pays, ou le volume des investissements, ou l'activité des transports, ou les services rendus par les établissements hospitaliers. Tel est l'agrégat appelé Produit national brut qui, en 1961, a pris les valeurs suivantes dans les Six Pays de la Communauté:

Allemagne (y compris la Sarre): 310,40 milliards de DM;  
Belgique: 605,7 milliards de francs belges;  
France: 309,06 milliards de nouveaux francs;  
Italie: 21 912 milliards de lire;  
Luxembourg: 24,4 milliards de francs luxembourgeois (1)  
Pays-Bas: 44 380 millions de florins.

Ces nombres considérables ont la prétention de mesurer l'activité d'ensemble d'un Pays, de représenter le total de la valeur des biens et services finals élaborés dans ses usines, maisons de commerce, administrations diverses au cours de douze mois de calendrier.

## Chapitre II

### Les comptes nationaux: mesure de leurs éléments

1. Quelques tombereaux suffisaient pour amener à pied d'œuvre les matériaux nécessaires à l'édification de la maison de nos pères. Maintenant, une noria de camions alimente le chantier de construction d'un grand complexe d'habitation moderne.

Une demi-douzaine d'artisans venaient à bout de l'ouvrage dans le premier cas; plusieurs dizaines de corps de métiers se succèdent ou travaillent ensemble dans le second.

Des centaines de tableaux, des milliers de résultats chiffrés sont exploités pour bâtir les comptes nationaux

Cette synthèse est aussi très simplificatrice; elle cache bien les réalités. C'est vrai; mais ce grand total, nous aurons l'occasion de le voir, n'est pas le seul fruit des travaux des comptes nationaux; d'autres chiffres permettent d'apprécier de nombreux éléments composants.

5. En résumé, la technique des comptes nationaux se place presque au terme actuel d'une évolution générale des instruments d'analyse des économies. En cela, elle a pris le même chemin que les autres techniques, ou plus simplement le même chemin que l'ensemble des civilisations. Les petites maisons de nos pères sont progressivement remplacées dans les villes par d'immenses constructions; on n'allume plus un feu chaque matin et on ne tire plus l'eau à son puits; des réseaux complexes de canalisation et de liaison amènent aux foyers l'eau, le gaz, l'électricité, la chaleur, le téléphone, les nouvelles du jour, les images du monde entier. Le Prince dénombre encore ses sujets et ses avions; mais il lui faut enregistrer les richesses élaborées, mesurer la capacité de production des entreprises, étudier les liens qui unissent les branches d'activité entre elles, prévoir les actions et les réactions, veiller à la mise en œuvre de mille moyens pour garder en santé un corps immense.

---

(1) 1960.

2. L'affaire est très difficile.

— Elle est difficile, parce que les créations de biens et les prestations de services à enregistrer sont extrêmement nombreuses et très diffuses dans l'ensemble du corps social.

— Ces opérations sont très hétérogènes quant à leurs dimensions, mais surtout quant à leur nature. Qu'y a-t-il de commun entre la fabrication d'un réfrigérateur et la tenue d'un compte en banque? Quel rapprochement raisonnable peut-on faire entre les petites tâches d'un huissier de Ministère et l'enlèvement de métal par le tourneur à sa machine-outil?

Beaucoup d'entre ces créations de produits ou prestations de services se dérobent à la mesure.

3. Finalement, les comptables nationaux se trouvent aux prises avec un certain nombre de problèmes.

Il faut avoir connaissance des faits à enregistrer. C'est sans doute une évidence; mais il est bon de la rappeler, car un oubli ou une lacune de ce genre d'information primaire ne sont pas exclus.

Le fait étant décélé, il y a lieu de décider s'il doit être comptabilisé. La réponse n'est pas forcément affirmative. En effet, nous avons posé qu'en principe toute activité devait être comptabilisée; donc la lessive et le repassage auxquels se livre la ménagère, les petites réparations de l'installation électrique qu'effectue le chef de famille entreraient dans le champ de la mesure? Une telle solution irait évidemment contre le bon sens; de tels faits, bien que connus, ne sont pas enregistrés. Mais ceci ne va pas toujours sans convention plus ou moins arbitraire: ainsi la culture de légumes dans le jardin familial doit-elle être prise en considération? Le bon sens n'est plus d'aucun secours pour choisir et certains pays négligent cette production d'appoint tandis que d'autres en estiment la part.

3. Si la mesure est décidée, encore faut-il qu'elle soit réalisable. Il est clair qu'une fabrique de machines à coudre élabore des objets que l'on peut compter et dont on peut estimer la valeur. Remarquons au passage qu'en comptabilité nationale il ne suffit pas de disposer de quantités physiques (tonnes, m<sup>3</sup>, pièces), mais qu'il est indispensable de connaître les valeurs pour pouvoir additionner des productions hétérogènes.

Les choses se compliquent cependant si l'on veut apprécier les services des instituteurs. Quelle valeur leur

attribuer? Une solution simple consiste à admettre qu'ils produisent ce qu'ils coûtent.

5. Les comptables nationaux sont satisfaits lorsqu'ils trouvent dans le matériel statistique recueilli par les services compétents les résultats chiffrés utiles, nécessaires et bien adaptés à la confection des tableaux. C'est du reste la règle.

Mais il y a des exceptions importantes dans tous les Pays, ces exceptions allant de la légère défaillance d'une enquête à l'absence complète de données. Il arrive également que les statistiques ne sont pas dans la ligne des définitions qui prévalent en matière de comptabilité nationale.

Dans tous les cas, il faut se débrouiller, cela veut dire:

- donner un léger coup de pouce à quelque chiffre;
- corriger une série statistique pour la faire pénétrer dans le cadre comptable;
- faire des estimations, des évaluations plus ou moins fondées.

Il est permis au lecteur peu averti de se scandaliser. Il n'est pas permis au comptable national de déclarer forfait.

La comptabilité nationale n'est pas une science exacte. Il y faut sans doute des scrupules scientifiques, mais aussi une certaine inspiration et des audaces. D'ailleurs, tout au long du travail les garde-fous ne manquent pas. Le technicien expérimenté dispose de multiples recoupements, allant des plus simples aux plus astucieux; il s'étonne au bon moment que la production de viande mesurée par les abattages se trouve à la moitié des consommations de viande observées dans les enquêtes de «budgets de famille»; il n'admet pas que les revenus moyens des médecins soient inférieurs à ceux des ouvriers de l'automobile. Habitué du reste à faire flèche de tout bois, il s'est forgé des réflexes: tout chiffre est critiqué, recoupé avec des résultats d'autres sources.

Une garantie supplémentaire lui est acquise: la présentation de la plupart des comptes est en partie double: crédit-débit, entrées-sorties, ressources-emplois. La rigidité du cadre ne laisse aucune chance aux approximations trop grossières.

6. Les travaux des Six Pays du Marché Commun ne sont pas, on s'en doute, parfaitement comparables, comme ne le sont pas non plus les statistiques de base.

Il a été parlé plus haut des faits à enregistrer. Comme ils sont nombreux, il faut les classer et les regrouper pour présenter les résultats; c'est la fameuse question des nomenclatures. Chaque Pays est naturellement attaché à son système. Tel reprend les Hôtels-Restaurants dans le Commerce, tel dans l'Industrie, tel dans les Transports; pour l'un, le boucher est un commerçant, pour l'autre un industriel.

Les conventions qu'il est parfois nécessaire de poser sont dans certains cas contradictoires. Celui-ci considère les automobiles achetées par les ménages comme des biens de capital, celui-là non. En Belgique, les organismes de radiodiffusion et télévision sont rattachés à l'Administration, en Italie aux Entreprises. Le produit des jardins familiaux est comptabilisé en France, mais pas en Allemagne.

Mais les différences de structures jouent un très grand rôle; ce sont là évidemment des réalités dont les comptes nationaux ne peuvent pas s'écarter aisément. Ainsi aux Pays-Bas, les épargnes des caisses de retraites sont considérées comme épargnes des ménages, qu'il s'agisse des fonctionnaires ou des salariés des entreprises; les assurés ont un droit bien défini sur ces épargnes, ils en sont considérés comme les propriétaires. Dans d'autres pays de la CEE, les caisses de retraites sont basées sur un système de répartition et généralement rattachées aux Administrations publiques.

## Chapitre III

### La comptabilité nationale: instrument d'analyses diversifiées

1. *La Comptabilité nationale* décrit les phénomènes économiques qui constituent la vie de l'État, des collectivités publiques, des entreprises privées et même des particuliers. Ces phénomènes s'appellent recettes-dépenses, production-consommation, prêt-emprunt, investissements-épargne, ventes-achats, impôts-subsidations. La Comptabilité nationale fournit un cadre qui permet de situer ces faits les uns par rapport aux autres et de mesurer leurs mutuelles relations.

Les établissements d'enseignement et de soins hospitaliers sont traités de manière très diverse et c'est la conséquence même des formes institutionnelles nationales.

Enfin, disons, pour mémoire, que les cadres comptables eux-mêmes ne sont pas identiques. Heureusement le « Système de Comptabilité nationale » (S.C.N.) des Nations Unies est un dénominateur commun qui permet les rapprochements. Certains utilisateurs regrettent qu'il ne soit pas assez détaillé, limitant les possibilités d'analyse. L'Office statistique des Communautés européennes travaille, en accord avec les pays, à l'élaboration d'un schéma plus développé qui doit donner un peu plus de satisfaction aux économistes (1).

7. En résumé, la comptabilité nationale mobilise toutes les sources d'informations chiffrées. Les lacunes statistiques sont par elles vivement ressenties.

Tant vaut la statistique, tant vaut la comptabilité nationale.

Il est patent que dans les pays, l'établissement d'un système de comptes nationaux a été un facteur de progrès particulièrement actif pour l'appareil statistique. C'est le signe rassurant que les responsables des comptes, s'ils n'ont pas reculé devant les approximations des premières heures, ont mis tout en œuvre pour en restreindre l'ampleur.

(1) L'idéal serait de refondre complètement le S.C.N. pour l'adapter aux développements nouveaux et profonds intervenus depuis quelques années en la matière.

2. L'activité économique se présente comme un cycle fermé au cours duquel les personnes physiques et morales :

- produisent des biens et services;
- encaissent des revenus pour prix de leur participation à cette production;
- dépensent tout ou partie de ces revenus.

Suivant les buts poursuivis, on met l'accent sur l'une ou l'autre des opérations et on calcule le Produit national, le Revenu national ou la Dépense nationale. Dans les trois cas, le résultat représente une somme importante; les exemples donnés au Chapitre II en donnent l'ordre de grandeur. Les résultats sont-ils identiques ou doivent-ils être identiques? La réponse n'est ni affirmative, ni négative. Tout dépend de ce que les calculateurs ont intégré dans la production, les revenus et les consommations. Moyennant certaines précautions et conventions a priori, les totaux obtenus peuvent être identiques. En vérité, la chose importante n'est pas tant d'aboutir à des estimations identiques que de préciser ce qui a été introduit dans chacune de ces estimations.

Cette façon de considérer les choses, sous trois *optiques* comme l'on dit, est intéressante en soi parce qu'elle permet d'analyser des phénomènes très différents: la production, les revenus, les dépenses. Elle est également fort utile parce qu'elle procure des recoupements entre les estimations. Production, revenus, dépenses se tiennent, sont liés; par conséquent, on doit retrouver un certain accord entre les totaux, ou les décompositions qui les concernent.

3. Il est une autre façon d'envisager la question, et ceci en mettant en avant les groupes de personnes physiques ou morales qui participent à l'activité nationale. La Société économique se répartit en ménages ou familles, en entreprises et en administrations <sup>(1)</sup>. De très forts liens les unissent et les opérations entre ces groupes, qu'on appelle « agents » dans la terminologie française, sont extrêmement nombreuses.

Les entreprises vendent des biens et services aux autres agents et ceux-ci les achètent. Les ménages reçoivent des revenus des entreprises et des administrations et celles-ci les versent. Les administrations retournent aux ménages sous forme de prestations sociales des

sommes qu'elles ont reçues des ménages eux-mêmes ou des entreprises sous forme de cotisations; ce sont des transferts. Enfin, l'État ou les entreprises émettent des emprunts auprès des ménages: les uns deviennent débiteurs, les autres créditeurs. Administrations, entreprises, ménages, tels sont les agents susceptibles d'être étudiés. Une tendance se dessine dans le sens de la mise en évidence d'autres agents, tels que les Banques et les Assurances; on y gagne ainsi en possibilités d'analyse.

Échanges de biens et services, revenus, transferts, créances et dettes, sont les opérations auxquelles se livrent ses agents et qui peuvent être enregistrées.

Ici, comme tout à l'heure, le système est cohérent. Les recoupements sont de rigueur et l'analyse dispose de nouveaux moyens.

4. Mais si l'on veut être éclairé sur le pourquoi des opérations, sur leur nature intrinsèque, il faut encore donner un autre tour à la présentation des données chiffrées. Pratiquement, il suffit d'établir plusieurs comptes particuliers pour chacun des groupes d'agents; par exemple, pour les entreprises, on dressera un *compte d'exploitation* qui décrira les opérations liées aux activités de production. La partie gauche du compte, consacrée aux *emplois*, comportera notamment une rubrique « achats de biens et services », une autre intitulée « salaires versés », une autre « impôts indirects de fabrication », une autre « bénéfices d'exploitation ». La partie droite, réservée aux *ressources*, mettra en évidence les ventes de biens et services, elles-mêmes ventilées en ventes aux divers agents et, si on le désire, en ventes de biens d'équipements aux autres catégories.

Un autre *compte*, dit *d'affectation*, décrira les opérations qui ont trait à la formation des revenus et à leur emploi. Ainsi les « bénéfices d'exploitations » deviendront des « ressources » pour ce compte. Les emplois de ces bénéfices seront décomposés en leurs éléments: dividendes, impôts directs, épargne des entreprises, etc.

D'autres comptes peuvent être construits; ils le sont effectivement. Les solutions dans les différents Pays ne sont pas uniformes et elles sont liées aux préoccupations de chacun d'eux.

(1) Nous verrons plus tard qu'il y a lieu de tenir compte également des agents « extérieurs » au pays.

Il faut bien voir que de tels comptes présentent finalement un double intérêt; le premier de faciliter l'analyse, on l'a déjà dit; le second de mettre en évidence des notions nouvelles, des soldes significatifs. Ainsi le solde du compte d'exploitation des entreprises représente les bénéfices de l'exploitation; le solde de leur compte d'affectation est égal à l'épargne des sociétés.

5. Les comptes nationaux fournissent avant tout un cadre général d'étude. Dans ce cadre sont permis *tous les développements* sous la réserve naturellement que les informations primaires nécessaires puissent être recueillies. D'ailleurs, les spécialistes ne se privent pas de cette possibilité et l'on voit pousser dans les pays sur le tronc des Comptes nationaux des rameaux de toutes sortes qui en expriment l'épanouissement. Ces rameaux prennent la forme de comptes développés, de sous-comptes, de tableaux annexes, de séries complémen-

taires. Ainsi peut-on voir dans les travaux néerlandais les dépenses de consommation des ménages décomposées en plus de 100 rubriques. Ainsi encore le tableau IX du « Système normalisé de Comptabilité nationale » des Nations Unies présente la « Formation intérieure brute de capital » ventilée par produits (terrains, locaux d'habitation, autres bâtiments, matériel de transport), par branches d'activité (agriculture, mines et carrières, industries manufacturières, etc.) et par secteurs (entreprises privées, entreprises publiques, État).

6. En résumé, les comptes nationaux sont considérés comme un moyen d'analyse extrêmement fécond, dont finalement la portée a été reconnue par tous les pays. Peut-être faut-il regretter que les développements en soient quelque peu anarchiques, les recommandations des Nations Unies ne portant que sur le principal et n'étant pas toujours scrupuleusement respectées.

## Chapitre IV

### Le produit — Un substantif, des réalités

1. Le concept le plus simple enfermé dans les Comptes nationaux est celui du *Produit*. En première approximation, le *Produit* est la somme de toutes les productions, le total des biens élaborés et des services rendus au cours d'une période déterminée.

2. Mais voilà un total qu'il ne faut pas faire sans réfléchir. Un exemple nous aidera à comprendre. Prenons une automobile dont la valeur est de 100 000 unités monétaires; cette voiture a été fabriquée à partir d'autres éléments: des tôles, des textiles, des pneumatiques, des petits moteurs électriques, des accumulateurs. Ces articles sont eux-mêmes sortis d'autres usines avec des valeurs propres telles que 3 000, 800, 4 000, 1 300, 1 200 unités monétaires. Il serait anormal d'additionner ces différents nombres 100 000, 3 000, 800, 4 000, 1 300, 1 200. Si on le faisait, on introduirait des doubles comptes.

3. Donc les produits se répartissent en deux catégories:

— les produits intermédiaires; ils sont utilisés pour la fabrication d'autres articles, ils se réinsèrent dans

le cycle de production (les tôles de l'exemple précédent);

— les produits finals; ils ne sont pas achetés par d'autres producteurs en tant que producteurs et naturellement, puisque non achetés, ils ne sont pas comptabilisés dans les dépenses courantes de l'entreprise (le réfrigérateur destiné au ménage).

4. La somme des valeurs de tous les produits finals mesure ce total de la production sans double compte. La différence entre la valeur de toutes les productions quelles qu'elles soient et la valeur de tous les produits intermédiaires mesure aussi le total de la production, sans double compte. Les produits intermédiaires figurent donc deux fois, avec le signe + comme « sortie » d'usine et avec le signe — comme « entrée » dans d'autres fabrications.

D'autres voies sont possibles; elles seront décrites plus tard.

5. Mais si le produit est le résultat de l'activité du producteur, nous voici ramenés à un autre problème

que nous ne pouvons plus éluder : qui est producteur ? Le principe est que l'entreprise est un producteur et que le ménage ne l'est pas.

La production finale se présente alors, si l'on veut, comme formée, en premier lieu, des biens que les ménages achètent aux entreprises. En second lieu, certains biens fabriqués par les entreprises et achetés par d'autres entreprises, et qui ne sont pas considérés comme des dépenses courantes par ces dernières, font partie de la production terminale. Il s'agit des biens d'équipements (p. ex. des machines-outils) qui concourent à la formation de capital et de ces marchandises qui normalement auraient dû rentrer dans le cycle de fabrication ou de vente mais qui sont provisoirement stockées <sup>(1)</sup>.

6. Quelques légers correctifs s'imposent à l'affirmation précédente suivant laquelle les ménages ne sont pas producteurs.

En effet, les ménages se livrent parfois à des activités réelles de production ; telles que la location d'immeubles, la culture de légumes dans un jardin, l'élevage de volailles ; il arrive aussi que les ménages s'assurent contre rémunération les services de domestiques. L'apparence est que de telles opérations font partie de la production ; en fait, les pays n'admettent pas uniformément cette apparence et, pour être fixé, il convient de consulter les publications nationales sur le sujet.

7. Le cas de ce genre le plus important est évidemment celui des exploitants agricoles, le ménage et le producteur étant confondus dans les mêmes personnes. La ferme est un groupe de consommateurs, mais elle est aussi une entreprise agricole.

Il est relativement aisé de sortir de la difficulté en distinguant franchement les deux activités. Un compte spécial de production enregistrera les ventes et les achats liés aux activités productrices ; un autre compte spécial, de consommation celui-là, sera crédité des revenus de la ferme et débité des dépenses de consommation du ménage. Au fond, la cellule « exploitation

agricole » est divisée en deux cellules indépendantes « la ferme » et « le ménage », qui communiquent par l'intermédiaire des deux comptes.

Nous avons écrit qu'il était relativement aisé de sortir de la difficulté ; c'est vrai sous réserve cependant que l'on dispose d'informations convenables sur ces échanges entre les deux cellules « ferme » et « ménage » et plus particulièrement sur l'autoconsommation des exploitants agricoles.

Peut-être le lecteur a-t-il remarqué au passage les ressources d'analyse que procurait la création de comptes spéciaux ; d'autres exemples lui seront proposés au cours du texte.

8. Le Secteur de l'État, y compris les collectivités locales (pays d'une fédération, provinces, départements, communes), doit évidemment être traité suivant les mêmes principes.

Ainsi, les cellules de travail dont l'activité est du type industriel ou commercial sont considérées comme des entreprises du type productif.

9. Nous avons toujours parlé des biens, laissant entendre qu'il s'agissait uniquement de biens matériels, concrets et palpables. En réalité, on admet que les services (consultation médicale, transport de marchandises) participent à la production ou à la satisfaction d'un besoin, même s'ils ne créent pas une valeur matérielle nouvelle.

Il faut donc étendre aux services ce que nous avons dit ici des biens. Il reste cependant une part d'arbitraire et le caractère productif n'est pas reconnu à tous les services <sup>(2)</sup>. Un critère de décision volontiers retenu est celui du versement d'une certaine somme en échange du service ; en cas d'un tel paiement, il est admis que le service est productif.

10. Une particularité du système français mérite d'être signalée. Deux hypothèses de calcul sont mises en avant pour la recherche de la production. D'après l'une d'entre elles, les services rendus par les salariés des administrations et des institutions financières <sup>(3)</sup>, ceux

<sup>(1)</sup> De ce fait, leur valeur n'est pas inscrite dans les dépenses courantes.

<sup>(2)</sup> En U.R.S.S., beaucoup de services sont traités comme non productifs.

<sup>(3)</sup> Les institutions financières sont une autre particularité du système français ; ce secteur est formé des banques, assurances et organismes spécialisés dans le crédit.

rendus par le personnel domestique, ceux correspondant à l'utilisation des locaux administratifs sont compris dans le total, lequel est alors appelé *Produit*. D'après l'autre hypothèse, ces services divers sont exclus du total, qui prend alors le nom de « Production ». Le *Produit* s'obtient donc en additionnant la *Production* et les *Services divers*.

## Chapitre V

### Le produit — Des épithètes ou d'autres réalités

1. Une automobile est une automobile; une femme est une femme. Mais certaines automobiles sont neuves, d'autres vieilles; il y a de belles femmes et il y en a qui le sont moins.

La production n'échappe pas à cette loi générale de la correction des substantifs par les épithètes. La production existe bien en elle-même; mais des épithètes en précisent la nature. Elle est *brute* ou *nette*. Elle est *nationale*, *intérieure*. Elle est évaluée *aux prix du marché* et *au coût des facteurs*.

2. Pour produire, les entreprises utilisent des bâtiments, des installations fixes, des machines-outils, des appareillages divers, soit des ensembles de biens qui ne sont pas détruits ou consommés par la production de nouvelles marchandises et servent longtemps.

Deux attitudes sont possibles à l'égard de ces biens

- ou on ne s'en préoccupe pas dans les comptes; ils n'entrent pas dans les coûts de revient; ils sont considérés comme ne constituant pas une charge pour les entreprises. Dans ce cas, le produit est défini sur une base *brute*.
- ou l'emploi de ces biens de capital (puisqu'il s'agit de cela) est assimilé à la consommation d'énergie, de matières premières et de produits intermédiaires. Alors il faut intégrer dans les dépenses des entreprises une partie de la valeur des installations, retrancher du produit brut une provision pour consommation de capital fixe, autrement dit retrancher les amortissements. Le résultat de l'opération (*Produit brut — Amortissements*) donne le *Produit net*.

11. En résumé, le *Produit* est la somme de toutes les productions de biens et services sans double compte. Différentes voies sont ouvertes pour le calcul. Quelques conventions sont nécessaires pour faire le partage entre le productif et le non productif. Le bon sens est un précieux auxiliaire pour exécuter correctement ce partage.

Tout ceci est bel et bon. La difficulté est d'apprécier cette fameuse « partie » de la valeur des installations à déduire. La méthode raisonnable est celle de l'amortissement constant; on se base sur la durée des services que rendent en usage normal les installations. Si des bâtiments d'usine sont censés restés adaptés à leur fonction cinquante ans durant, l'amortissement annuel sera équivalent au cinquantième de la valeur à neuf des bâtiments.

Dans la réalité, le problème n'est pas aussi simple. Les biens de capital ne relèvent pas tous du même traitement uniforme; quand le progrès technique s'accélère, la règle de l'amortissement constant pose des cas embarrassants. De plus, les informations sont en général très mauvaises et les comptes nationaux sont obligés de se débrouiller avec des statistiques de qualité douteuse.

Ajoutons que les amortissements constituent un des postes où les divergences de traitement entre les Pays sont certainement les plus grandes, sans que cependant il soit toujours possible de préciser la teneur et l'ordre de grandeur de ces divergences.

3. Le deuxième groupe d'épithètes (*nationale intérieure*) a déjà fait couler beaucoup d'encre. L'emploi de ces épithètes couvre des réalités très concrètes, mais des distinctions assez précieuses n'en ont pas moins prévalu. De plus, l'application des principes, posés notamment par les Nations Unies, varie beaucoup suivant les pays, ce qui introduit un facteur d'hétérogénéité particulièrement important dans les comptes des Six.



Quoiqu'il en soit, des décisions sont à prendre sur le barème de prix à utiliser. Le plus naturel est celui des prix tels qu'ils sont pratiqués sur le marché; c'est celui-là qui est normalement adopté. Le principe admis, la solution de problèmes particuliers en découle. Par exemple, si un agriculteur troque des semences contre un harnais, les semences seront évaluées au prix de vente normal des semences par l'agriculteur; par exemple encore, si l'établissement fournit à ses dactylos des blouses de travail, ces blouses sont comptées au prix payés par les établissements.

7. L'évaluation par les prix du marché est certainement conforme au point de vue des consommateurs, en tout cas elle est bien facile à comprendre, puisqu'elle correspond à la réalité de tous les jours.

Mais certains disent: les valeurs sont artificiellement alourdies par les impôts indirects ou soulagées par les subventions. La place respective des secteurs de pro-

duction, leur influence dans le système productif sont faussées quand on les apprécie compte tenu des impôts indirects ou des subventions. D'où la proposition de soustraire les impôts indirects de la valeur du marché de tous les produits terminaux et d'y ajouter les subventions. Le résultat obtenu est dit « au coût des facteurs ».

8. Nous proposons un résumé du chapitre un peu différent des résumés des chapitres précédents. Quelques égalités rappelleront la substance des dernières pages.

1. Produit brut = Produit net + Amortissements;
2. Produit national = Produit intérieur — part des non-résidents;
3. Produit national aux prix du marché = Produit national au coût des facteurs + Impôts indirects — Subventions.

## Chapitre VI

### La valeur ajoutée

1. Le constructeur d'automobiles, partant de tôles, de textiles, de pneumatiques, de petits moteurs électriques, de verre, ...produit des véhicules.

Pour ce faire, il s'assure le travail d'ouvriers, d'employés et d'ingénieurs.

Des installations et des machines sont nécessaires. Il les achète. Elles sont appelées à vieillir ou à être dépassées par le progrès; il les remplacera un jour.

Il doit se procurer des capitaux pour faire face à ces différents besoins.

Sa propre participation à la gestion de l'entreprise doit être rémunérée.

Autrement dit, pour produire:

— il achète des biens intermédiaires;

— il rémunère du personnel;  
— il amortit (!);  
— il verse des intérêts;  
— il fait des bénéfices.

2. La contribution réelle de ce constructeur à la production est mesurée par ce qu'apportent ses usines elles-mêmes, sa gestion propre.

Les biens intermédiaires qu'il a achetés n'en sont pas le fruit.

Sa contribution est donc la somme:

— des salaires et traitements distribués;  
— des amortissements;  
— des intérêts versés;  
— des bénéfices réalisés.

(!) Ce qui veut dire qu'il tient compte de la dépréciation de son capital; tout se passe comme s'il procédait chaque année à l'achat de la partie des biens de capital usée dans l'année. Voir chapitres XI et XII.

Ce total est la valeur ajoutée par le constructeur à la valeur des biens intermédiaires, ou plus simplement *la valeur ajoutée*.

3. Le total ainsi défini est *brut*, puisque les amortissements sont inclus. Une précision supplémentaire s'impose donc quand on le désigne; c'est la valeur ajoutée brute.

Elle serait nette si elle ne comprenait pas les amortissements, si on les avait soustraits.

4. Au passage, l'État profite de l'activité de cet entrepreneur pour percevoir des impôts sur les fabrications. On peut évidemment discuter du fondement économique de cette intervention de l'État. Nous avons du reste évoqué ce point au Chapitre précédent. Mais c'est un fait dont il faut tenir compte.

Une seconde précision s'imposait donc tout à l'heure, savoir qu'il s'agissait d'une *valeur ajoutée brute au coût des facteurs* puisque les impôts indirects n'ont pas été ajoutés, ni les subventions déduites.

Elle serait nette au coût des facteurs, si les amortissements étaient retranchés.

*La valeur ajoutée nette aux prix du marché* est, en général, plus forte que la valeur ajoutée nette au coût des facteurs, plus forte des impôts indirects (éventuellement moins les subventions).

5. La différence entre la valeur des productions finales (les automobiles) et la valeur de tous les produits intermédiaires ou consommés d'une unité économique est aussi, on l'a vu déjà, la valeur ajoutée.

La valeur ajoutée de deux entreprises est la somme de leurs valeurs ajoutées.

6. Pour une unité économique, pour une usine, le concept le plus justifié est celui de la valeur ajoutée au coût des facteurs. Si l'on adopte le point de vue du consommateur, au contraire, c'est l'évaluation aux prix du marché qui est la plus intéressante.

La valeur ajoutée nette aux prix du marché est égale à:

Salaires et traitements  
+ intérêts versés  
+ bénéfices  
— amortissements  
+ impôts indirects (1)

7. On conçoit facilement que si l'on additionne les valeurs ajoutées de toutes les entreprises d'une branche, par exemple de l'industrie du verre, le total obtenu indique la contribution de la branche à la sécrétion des richesses.

Ce terme de « sécrétion des richesses » est vague; il a le mérite d'être imagé.

Comme les productions considérées sont localisées à l'intérieur d'un pays, cette participation des activités, telle que mesurée, représente *la contribution au Produit intérieur*.

Au risque de rabâcher, ajoutons qu'il peut s'agir du Produit intérieur brut ou net, au coût des facteurs ou aux prix du marché, soit quatre entités différentes.

8. Ici, comme dans bien des domaines, la pratique des Pays du Marché Commun n'est pas homogène. Les branches d'activité ne sont pas entièrement comparables. D'autre part, seuls les Pays-Bas disposent de chiffres détaillés pour les quatre grandeurs désignées ci-dessus. L'Allemagne et la France s'en tiennent au Produit intérieur brut aux prix du marché (2). La Belgique et le Luxembourg calculent la contribution au Produit intérieur brut au coût des facteurs, l'Italie la contribution aux Produits intérieurs brut et net au coût des facteurs.

9. Les statistiques correspondantes sont évidemment des plus intéressantes. Elles permettent de situer l'importance respective des branches d'activité dans l'économie du Pays. Elles servent aussi de point de départ au calcul des pondérations des indices de production industrielle. Voici rappelés quelques résultats (3).

(1) Moins éventuellement subventions.

(2) L'Allemagne, cependant, publie des résultats calculés selon les autres concepts, mais avec une ventilation très sommaire.

(3) Pour plus de détails, voir notamment Bulletin général de Statistiques, 1962, n° 2 publié par l'Office Statistique des Communautés européennes.









## Chapitre IX

### La dépense nationale

1. La « Dépense nationale » est le troisième volet du tableau. Suivant une image classique assez suggestive, on peut concevoir qu'au cours de la phase « production » les cellules économiques nationales secrètent des biens qu'un garde-magasin comptabilise au moment de la mise au tas (optique production). Puis chacun vient puiser à ce tas et le garde-magasin comptabilise les sorties (optique consommation). Enfin, toute partie prenante, pour avoir le droit d'emporter la marchandise, doit remettre au garde-magasin l'argent qu'il a gagné par son travail (optique revenus).

Une autre manière de présenter les choses est devenue habituelle; elle est inspirée de la comptabilité commerciale; elle s'exprime par deux mots: ressources, emplois. Elle a le mérite de s'appliquer à tous les niveaux: les ménages ont des ressources et ils les emploient; l'État a des ressources et il les emploie. De même le grand compte de la Nation comporte des ressources et des emplois; matériellement dans les tableaux, la partie gauche est réservée aux ressources et la partie droite aux emplois.

2. Autrement dit, il nous faut aborder ici la question: que devient la production finale? La réponse est très simple, et nous la donnons tout de suite.

Elle est consommée par les ménages et par les administrations; elle sert à accroître les installations et les équipements de l'appareil productif; comme l'offre et la demande ne sont pas parfaitement adaptées l'une à l'autre, une correction s'impose pour tenir compte de la variation des stocks dans les entreprises, qu'il s'agisse de matières premières, de produits finis ou demi-finis; enfin, une deuxième correction est nécessaire pour enregistrer en plus les exportations et en moins les importations.

(<sup>1</sup>) Ou, « moins diminution des stocks ».

En première approximation, on peut écrire:

Consommation des ménages  
+ consommation des administrations  
+ investissements  
+ accroissements des stocks (<sup>1</sup>)  
+ exportations  
— importations

---

Emplois de la production finale

3. Peut-être le lecteur s'étonne-t-il de ne point relever dans cette énumération une ligne consacrée à la consommation des entreprises. Mais les biens achetés par les entreprises sont utilisés pour produire d'autres marchandises; ils se retrouvent donc dans les flux achetés et consommés par les ménages et les administrations. Enregistrer les achats des entreprises conduirait donc à un double emploi.

Naturellement, les biens d'équipement qui sont acquis par les entreprises et qui ne sont pas réengagés dans la fabrication, sont comptabilisés; ils figurent au poste « investissements ».

4. La consommation des ménages reprend tous les achats de biens qu'il s'agisse de biens durables ou non, exception faite cependant des terrains et des bâtiments.

Le comptable national n'est pas en mesure de constater quand les biens durables (machines à laver, appareils réfrigérateurs) sont détruits par l'usage; il a pour unique source d'information les achats des ménages; c'est la raison pour laquelle biens durables et non durables sont traités de la même manière et considérés conjointement comme consommés dès l'acquisition (pas de stocks, pas d'investissements).

5. Les acquisitions d'immeubles, les grosses réparations à la charge du propriétaire sont, dans tous les pays, assimilées à des opérations productrices et traitées en tant que telles, soit comme des achats de biens d'équipement.





## Utilisation du produit national brut

Années 1960 et 1961

(En monnaies nationales)

	Allemagne (R.F.) (y compris la Sarre) Mrd DM		France Mrd Ffr		Italie Mrd Lit.		Pays-Bas Mio Fl		Belgique Mrd Fb		Luxembourg Mio Flbg	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
Dépenses de consommation privée	+ 160,52	+ 176,30	+ 186,12	+ 202,94	+ 12 235	+ 13 194	+ 24 150	+ 25 600	+ 389,4	+ 410,3	+ 14 133	
Dépenses de consommat. publique	+ 38,43	+ 43,70	+ 40,89	+ 45,00	+ 2 896	+ 3 188	+ 5 750	+ 6 160	+ 69,5	+ 72,0	+ 2 534	
Formation brute de capital fixe	+ 67,70	+ 77,60	+ 49,86	+ 55,12	+ 4 441	+ 5 058	+ 9 970	+ 10 800	+ 108,7	+ 117,2	+ 5 125	
Variations des stocks	+ 8,00	+ 6,00	+ 5,66	+ 2,92	+ 305	+ 300	+ 1 400	+ 1 300	+ 3,7	+ 6,7	— 276	
Exportat. de biens et services (a)	+ 70,52	+ 73,85	+ 46,57	+ 49,20	+ 3 411	+ 3 923	+22 710(c)	+ 23 180	+ 199,8	+ 214,3	+ 22 127	
Importat. de biens et services (b)	— 62,77	— 67,05	— 43,14	— 46,12	— 3 351	— 3 751	—21 510(d)	— 22 660	— 198,8	— 214,8	— 19 230	
Produit national brut aux prix du marché	282,40	310,40	285,96	309,06	19 937	21 912	42 470	44 380	572,2	605,7	24 413	

(a) Y compris revenus de facteurs reçus de l'extérieur, voir note (\*), page 23.

(b) Y compris revenus de facteurs versés à l'extérieur, voir note (\*), page 23.

(c) Y compris les transferts courants en provenance de l'extérieur.

(d) Y compris les transferts courants vers l'extérieur.

vant les revenus ou les tranches de revenus. On en déduit des coefficients dits d'élasticité <sup>(1)</sup>, ou mesures de la propension des ménages à consommer de la viande, des huiles et graisses, des chaussures; des loisirs... suivant le niveau de leurs revenus.

Assorties d'hypothèses sur le développement des revenus, de telles informations permettent de faire des pronostics sur les consommations, ou *projections de la consommation*.

2. La consommation des ménages est, nous l'avons vu, la partie la plus importante du tout. Aussi les Pays s'attachent-ils à en détailler assez fortement la structure. Dans le Système de Comptabilité nationale des Nations Unies; douze grandes rubriques sont prévues, comportant elles-mêmes une trentaine de postes moins généraux.

Ces douze rubriques sont les suivantes:

- Denrées alimentaires;
- Boissons;
- Tabac;
- Articles d'habillement et autres effets personnels;
- Loyers, taxes et charges de distribution d'eau;
- Chauffage et éclairage;
- Meubles, aménagements mobiliers et articles de ménage;
- Entretien ménager;
- Soins personnels et médicaux;
- Transports et communications;
- Loisirs et divertissements;
- Services.

C'est le premier groupe qui est le plus subdivisé; il comporte les éléments suivants:

- Pain et céréales;
- Viandes;

- Poissons;
- Lait, fromages et œufs;
- Huiles et graisses;
- Fruits et légumes;
- Sucre, confitures et articles de confiserie;
- Café, thé, cacao;
- Autres produits alimentaires.

La Belgique, la France et les Pays-Bas ont poussé, de leur côté, les recherches extrêmement loin puisqu'une centaine de lignes figurent chaque année dans la description de la consommation des ménages.

3. Les autres postes de la Dépense nationale, et notamment la consommation publique et la formation de capital, peuvent aussi être décomposés.

Nous nous réservons de consacrer plus loin un chapitre à la formation de capital, ce qui nous détermine à ne pas nous appesantir ici sur ce sujet particulier.

En ce qui concerne les dépenses publiques, leur étude peut se développer dans différentes voies. Le Système des Nations Unies en consacre notamment deux:

- dépenses suivant l'affectation (services généraux, défense nationale, justice et police, éducation et recherche, services de santé, services sociaux particuliers, transports et communications, autres services);
- dépenses par type d'autorité (gouvernement central, gouvernements des États, provinces ou départements, autorités locales, caisses de sécurité sociale).

Ces décompositions n'ont évidemment pas un aussi grand intérêt que celles décrites ci-dessus à propos des ménages et il n'y a pas lieu d'insister particulièrement.

(1) Dire que le coefficient d'élasticité des dépenses alimentaires d'un groupe de population est de 0,8 c'est dire qu'une augmentation de 10 % des revenus entraînera un accroissement de  $10 \times 0,8 = 8$  % des dépenses alimentaires du groupe.























Il s'agit d'une étape intermédiaire. Pendant quelques années, le schéma minimum apportera des possibilités d'analyse plus grandes. Son adoption pour la présentation des budgets économiques des Six est déjà une expression de son efficacité.

6. Mais, en même temps, pour le présent et pour l'avenir, le schéma minimum demeure un excellent outil d'harmonisation des statistiques. Les experts nationaux veulent bien examiner, élément par élément, le contenu des postes; déjà les pays ont accepté, pour certains postes, de changer leur manière de voir en vue d'une meilleure comparabilité.

Ce travail semble à certains peu glorieux; il est cependant la condition « sine qua non » des progrès futurs. Il doit être poursuivi avec persévérance et confiance.

7. Ses résultats seront progressivement publiés, comme suite à la présente étude. Le compte des entreprises, ceux des ménages, des administrations publiques, feront l'objet d'études détaillées ultérieures. Le compte „Extérieur” qui pose des problèmes particuliers du fait de la différence de traitement à réserver aux échanges intracommunautaires et extracommunautaires sera lui aussi décrit; dès maintenant des recherches particulières sont entreprises à son sujet.

8. Enfin, l'examen du cas très spécial de l'Agriculture a conduit à la préparation d'un rapport. C'est M. J. Mayer, travaillant en liaison étroite avec la Direction générale de l'Agriculture et l'Office statistique, qui en a assumé la rédaction. La publication interviendra sous peu.

9. L'Office statistique est conscient que les quelque 30 pages aujourd'hui publiées ne constituent pas un traité de comptabilité nationale.

Aussi bien s'agissait-il seulement de reprendre les notions les plus fondamentales sous une forme simple et facile à saisir. Des détails ont été omis à dessein et des subtilités passées sous silence.

Ces détails et ces subtilités sont d'un faible intérêt pour la majorité des utilisateurs. Beaucoup d'entre eux ou d'entre elles mériteront de moins en moins d'être évoqués au fur et à mesure que les comptes des Pays gagneront en homogénéité.

—

C'est sur l'expression de cet espoir d'une meilleure comparabilité et sur la promesse d'en marquer les étapes le moment venu que nous terminerons le présent exposé.









From the point of view of the factory, the most useful concept is that of value added at factor cost. Value added at market prices is the concept most interesting to the consumer.

Production is the result of the combined activity of enterprises, managements, engineers, operatives and employees, industrialists and farmers, manufacturers of goods, suppliers of services and capital. None of these is willing to take part in the general activity without reward; all demand some return. The total of all moneys earned gives the total income of the various units participating in production.

Next examined are national income distribution and national expenditure.

A picture of the 'output of goods' is not enough for certain students, such as those who wish to know what happens to the goods produced, i.e. the breakdown of consumption by categories of goods or of users.

The vitality of a nation is bound up with infrastructure. Outdated equipment betrays an economy on the decline; for sound expansion, installations must be properly maintained and where necessary replaced. This is why statisticians must and do set great store by a study of capital formation. The questions that national accountants must answer are the following:

- a) What is the level of investment?
- b) What equipment goods are manufactured and used?
- c) In which sectors are they used?
- d) How have they been financed?

Firms must obtain capital to buy equipment. If the economy of the nation is considered as a whole, it will be seen that there are several possible sources:

- a) The savings of various economic agents;
- b) The sums which firms and the State set aside each year against depreciation of equipment;
- c) Trade with abroad.

The word 'Transfer' is one which frequently recurs among items in national accounting tables. The main feature of a transfer is that it is a one-way transaction: a payment is made by one agent to another against no obvious direct counterpart.

Aggregates—national income, domestic product, national expenditure, and their constituent parts—are of great interest, but much information remains concealed behind the relevant figures. The complexity of economic systems is almost entirely disguised. This is the drawback of every synoptic view. A presentation in separate accounts gives a much more complete picture.

The Statistical Office has from the outset been asked by several Community Directorates General to supply normalized information on national accounting in the six countries. Despite the good offices of the competent Government departments and the tireless work of the United Nations Statistical Office, of the OECD and of the Conference of European Statisticians, strict comparability is still a long way off.

The pressing demands of economic analysis in the Communities have prompted the Statistical Office to seek, in co-operation with the national departments, closer harmonization of definitions and concepts. This is being done in the framework of a 'minimum plan'.

The SOEC's 'minimum plan' represents an intermediary stage. Over a number of years it will widen the scope for analysis. Its adoption for the presentation of the economic budgets of the Six is already a token of its value.

But at the same time the 'minimum plan' is, both for the present and for the future, an excellent tool for normalizing statistics. The national experts are now examining in detail the content of the various items; already the six countries have agreed to changes in certain items in the interests of comparability.

Some may think this humdrum work but it is the *sine qua non* for future progress, and that is why it must be pressed forward with determination and confidence.













































































































filtrage à l'aide de la moyenne mobile de [12]. On obtient alors une estimation  $\bar{\xi}^k$  dont l'espérance mathématique de la variance irrégulière est constante au cours du temps. Le coefficient  $\bar{\delta} = \bar{\xi}^k$  se réfère à un mois situé au centre de la période de 18 mois sur laquelle il est estimé. Il est cependant appliqué au dernier mois de cette période, soit avec un décalage de plus de 9 mois. Remarquons que le coefficient  $\bar{\delta}$  doit en principe évoluer lentement sous peine de dénaturer le mouvement saisonnier et qu'il n'affecte que l'estimation de la composante saisonnière et non la série entière. Une erreur sur  $\bar{\delta}$  n'entraîne en définitive qu'une erreur relative modérée sur la série totale. Néanmoins, dans le cas de séries à mouvement nettement multiplicatif, notre procédure de mise à jour peut entraîner un décalage d'amplitude non négligeable dans l'estimation du mouvement saisonnier, si la série traverse une période d'évolution rapide. Il serait possible de remédier à cette situation en procédant comme suit:

- a) On estime, dans le cadre du modèle de 19 ou de 27 points, la relation linéaire, si elle existe, qui lie la tendance à l'amplitude du mouvement saisonnier.
- b) On ajuste la série jusqu'au dernier terme par la procédure normale de mise à jour et l'on prolonge la tendance jusqu'à l'avant-dernier terme, comme il est indiqué dans la partie non théorique, troisième partie, paragraphe 3.

- c) On extrapole alors le coefficient  $\bar{\delta}$  à l'aide de cette tendance et de la relation linéaire établie en a).

Cette procédure n'est pas encore appliquée, car il convient de vérifier à l'expérience si elle s'avère nécessaire. Remarquons enfin qu'une série à mouvement purement multiplicatif peut être rendue additive par simple transformation logarithmique réalisable automatiquement sur un grand ordinateur. Cette possibilité n'offre cependant qu'un intérêt théorique et ne semble pas devoir être retenue.

Signalons pour terminer qu'une procédure manuelle de mise à jour très rapide et cependant susceptible de donner des résultats convenables dans un grand nombre de cas, consiste à appliquer directement à la série originale un modèle à tendance constante de 12 points.

Par suite de la grossière approximation du modèle, les estimations des coefficients  $\delta$  subissent des distorsions qui ont tendance à se reproduire tous les 12 mois. Ces distorsions peuvent alors être neutralisées en grande partie en soumettant les coefficients  $\delta$  à une moyenne mobile de [12]. Le coefficient  $\bar{\delta}$  résultant de ce calcul est ensuite appliqué au dernier terme de la série. Sur une feuille de travail convenablement préparée, l'ajustement d'une donnée nouvelle se fait en moins de deux minutes à l'aide d'une simple machine de bureau.

## Conclusion

La méthode des modèles mobiles apparaît comme une application généralisée de la notion de moyenne mobile. Elle ne fait intervenir que des opérations d'algèbre linéaire qui, tout en restant simples dans leur principe, impliquent rapidement une masse de calculs prohibitive pour un calculateur manuel. On suppose que les composantes des séries traitées se combinent linéairement et cette hypothèse est conservée tout au long des calculs. Il est ainsi possible de décomposer les séries et d'appliquer les tests classiques de l'analyse statistique avec un minimum d'entorses à la rigueur logique, ce

qui ne devrait pas manquer de satisfaire les esprits cartésiens.

Nous considérons que la méthode des modèles mobiles telle qu'elle est proposée ici n'a rien de définitif et n'est qu'une réalisation d'un procédé parmi d'autres réalisations possibles, voire même préférables. Nous espérons cependant qu'elle apportera une contribution utile au problème de l'analyse des séries économiques et remercions vivement les personnes qui nous ont aidé et permis de l'expérimenter concrètement.







At this stage, the available data are processed on extensive lines in order to bring out clearly the salient features of the series under study. In particular, a medium-term trend and various short-term trends are calculated by smoothing the adjusted series. Characteristics such as the average monthly amplitude of the seasonal oscillations and the standard deviation of the irregular component are also calculated. And on the principle that any distortion of the seasonal pattern can only be gradual (barring a break, which is always possible but the causes of which are generally known), an end of period average seasonal pattern is calculated on the basis of the last four years and used later for bringing the adjusted series up to date.

The current seasonal component used for bringing the adjusted series up to date is obtained by dilating or reducing this end of period average seasonal pattern. At present, the expansion coefficient is estimated by applying to the original series a short twelve-month model in which the seasonal pattern, now known, is represented by only one parameter where normally eleven would be needed to represent an indeterminate movement. This method makes it possible to have continuous estimates of the amplitude of the seasonal movement. It has the advantage of reducing and even eliminating the seasonal component if the seasonal oscillations become unrecognizable or if they are dominated by the irregular movement, and this obviates ill-timed adjustments.

The trend is represented as far as the seventh term before the end by a weighted average of fifteen terms of the adjusted series (the

weights of this average are calculated so as to minimize the irregular component and to reproduce the cubic parabolas undistorted). The next five terms are obtained by means of a simple five-term moving average. The penultimate term is placed on the straight line adjusted to the five last terms of the adjusted series.

Before adjustment, the original series is tested to see if there is in fact any seasonal movement, and this also yields a first estimate of the standard deviation of the irregular component and of the amplitude of the seasonal component.

The original series is first made stationary by eliminating the trend. The trend is estimated with the aid of a special nineteen-point average which eliminates the seasonal component and reproduces the cubic parabolas undistorted. A simple model is then applied to the stationary series, which is split up into a seasonal movement and an irregular movement. The F-ratio of the variances of these two components then obeys Fisher's law, at least approximately.

This test is applied to the whole series and then to both halves. In each case, an average seasonal pattern is estimated. A distortion test shows whether the patterns at the beginning of the period and at the end of the period can be considered as homothetic.

Lastly, the prior tests include the results of the stability tests and of the tests for the quality of the adjustment of both the nineteen- and twenty-seven-point models. In this way the better model can be selected.



# De structuur en de ontwikkeling van de melkeconomie in de landen van de Europese Economische Gemeenschap

S.L. LOUWES,  
Afdelingshoofd

Inleiding en samenvatting • De produktie van melk • De structuur van de melkverwerking van de E.E.G. in de periode 1956-58 • Nadere analyse van de ontwikkeling: Theoretische structuur van de markt voor melk en haar produkten • De vraag naar melk en haar produkten • Het aanbod van melk • Confrontatie van vraag en aanbod

## Hoofdstuk I

### Inleiding en samenvatting

Nadat in een vorig artikel <sup>(1)</sup> is ingegaan op de meer statistisch-technische problemen van de melkstatistiek in de landen van de Europese Economische Gemeenschap zal in het onderstaande artikel getracht worden de structuur en de ontwikkeling van de melkproduktie en de melkverwerking nader te analyseren aan de hand van de verzamelde statistische gegevens.

In het tweede hoofdstuk wordt het belang van de melkproduktie in het geheel van de landbouwproduktie van de E.E.G. nader toegelicht. Na vlees is melk het belangrijkste produkt met ca. 20 % van de bruto-produktiewaarde van de gehele landbouw.

Vervolgens wordt in hoofdstuk 3 de structuur van de melkproduktie en -verwerking nader beschreven aan de hand van een aantal balansen van de volle- en ondermelkproduktie en -verwerking, alsmede aan de hand van een drogestofbalans. Uit deze analyse blijkt dat de structuur van de melkeconomie van de E.E.G. de resultante is van het bijeenvoegen van de structuren van de Lid-Staten, die in drie groepen kunnen worden verdeeld.

In Frankrijk en Duitsland en zeer geprononceerd in België en Luxemburg vindt men het type met het

hoofdaccent op het gebruik voor consumptiemelk en boter met daarnaast een grote aanwending van volle melk en van bijna alle ondermelk voor veevoer. Tevens vindt hier nog een belangrijk gedeelte van de verwerking en van de afzet aan de consument op de boerderij plaats.

Italië wijkt van dit type af doordat kaas hier in plaats van boter het hoofdaccent krijgt. Boter is a.h.w. het bijprodukt van de kaasbereiding. Dientengevolge speelt de ondermelk eveneens een secundaire rol. Wat betreft het grote verbruik van volle melk voor veevoer en het grote aandeel van de verwerking op de boerderij stemt de Italiaanse zuiveleconomie overeen met de bovengenoemde landen.

Juist in deze beide laatste eigenschappen wijkt de Nederlandse zuiveleconomie sterk af van die van de andere landen van de E.E.G. Het verbruik en de verwerking van volle melk op de boerderij beperken zich tot directe eigen consumptie, een weinig boerenkaas en een gering verbruik voor opfok. Ongeveer 90 % van de melk wordt industrieel verwerkt. In de tweede plaats is het deel van de volle melk en de ondermelk dat als zodanig in de veevoersector verdwijnt zeer gering.

(<sup>1</sup>) S.L. Louwes: *De statistiek betreffende de melkproduktie en -verwerking in de landen van de Europese Economische Gemeenschap*, Statistische Mededelingen 1961, no. 2, april/juni, Bureau voor de Statistiek der Europese Gemeenschappen.





## Hoofdstuk II

### De produktie van melk

#### Plaats van de melk in de landbouweconomie van de E.E.G.

Melk is gemeten naar het procentueel aandeel in de bruto-waarde van de totale landbouwproduktie van vlees het belangrijkste produkt van de landbouw in de landen van de E.E.G. De waarde van de voortgebrachte hoeveelheden melk- en zuivelprodukten bedraagt ca. 20 % van de totale bruto-waarde van de landbouwproduktie. Slechts in Italië is dit aandeel belangrijk lager n.l. 11 %. In alle andere landen daarentegen hoger, met als maximum Luxemburg met ca. 33 % over de laatste drie jaren. Hierbij is de waarde van de melk en zuivelprodukten gemeten zoals zij in onverwerkte of verwerkte vorm de landbouwsector, in casu de boerderij, verlaten. De toegevoegde waarde van de zuivelindustrie is er derhalve niet bij inbegrepen. Volgens Nederlandse gegevens bedroeg de verkoopwaarde van de door de zuivelindustrie voortgebrachte zuivel- en melkprodukten ongeveer het dubbele van het aan de boeren uitbetaalde bedrag voor de geleverde melk. De toegevoegde waarde van de zuivelindustrie maakte ca. 20 % uit van deze verkoopwaarde. Men moet dan ook het totale belang van de melkproduktie en

haar verwerking in de economie van de E.E.G. hoger stellen dan het bovengenoemde aandeel van ca. 1/5 van de totale landbouwproduktie. Hiermee neemt zij echter alleen reeds ca. 2 à 3 % van de totale voortbrenging van de E.E.G. voor haar rekening, indien men het aandeel van de landbouw in de totale produktie van de E.E.G. op 12 % stelt.

#### De omvang van de melkproduktie

In tonnen uitgedrukt bedroeg de totale melkproduktie van de E.E.G. gemiddeld over de periode 1956-1958 ca. 58,3 miljoen ton, waarvan ongeveer 0,8 miljoen ton geitemelk en 0,5 miljoen ton schapemelk. De produktie van de beide laatste melksoorten wordt slechts in enkele landen van de Gemeenschap statistisch waargenomen, zodat de werkelijke produktie iets hoger kan zijn. De grootste melkproducenten in de E.E.G. zijn Frankrijk en Duitsland, die samen 2/3 van de gehele produktie voor hun rekening nemen. De rest is ongeveer gelijk verdeeld over Italië en de Benelux, waarbij Nederland in de Benelux weer het grootste aandeel voor zijn rekening neemt.

TABEL 1

#### Melkproduktie 1956-58

	Koe-melk	Schape-melk	Geite-melk	Totaal	Gemiddelde melkveestapel in 1 000		Gemiddelde melkproductie per koe in kg	
					abs.	%	abs.	E.E.G. = 100
	in mln ton				abs.	%	abs.	E.E.G. = 100
Duitsland B.R.	17,49		0,36	17,85	5 661	27,0	3 090	114
Frankrijk	20,46	0,07	0,23	20,77	9 241	44,1	2 214	81
Italië	9,01	0,47	0,25	9,73	3 530	16,8	2 552	94
Nederland	6,06	.	.	6,06	1 484	7,1	4 084	150
België	3,71	.	.	3,71	982	4,7	3 778	139
Luxemburg	0,19	.	.	0,19	57	0,3	3 333	123
E.E.G.	56,92	0,55	0,84	58,31	20 955	100	2 716	100

De verdeling van het aantal melkkoeien wijkt hiervan af doordat met name het aandeel van Frankrijk en Italië groter is en dat van België en Nederland kleiner.

Dit vanwege het feit dat de gemiddelde melkproductie in de eerstgenoemde beide landen belangrijk lager is dan het gemiddelde van de E.E.G.



Van de geproduceerde volle melk vindt in de E.E.G. ca. 40 % zijn eerste bestemming voor de bereiding van boter. Ruim 25 % wordt gebruikt voor consumptiemelk en consumptiemelkproducten en ongeveer 15 % voor de kaas. De aanwending van melk voor de bereiding van melkproducten is relatief gezien in de E.E.G. van weinig belang, daar slechts 3,5 % hiervoor wordt gebruikt. De directe aanwending van melk voor veevoer bereikt ongeveer hetzelfde niveau als dat voor kaas n.l. 15 %. Vergelijkt men de aanwending in de beide sectoren van de zuiveleconomie, n.l. de verwerking op de boerderij en de verwerking in de zuivelfabrieken met elkaar, dan blijkt dat ruim 60 % van de melk verwerkt wordt via de zuivelfabrieken. De resterende 40 % blijft op de boerderij om voor veevoer (39 %) en consumptiemelk (30 %) te worden gebruikt, dan wel tot boter (25 %) en kaas (5 %) te worden verwerkt. Het verwerkingspatroon van de fabriekssector wijkt hiervan sterk af, doordat hier natuurlijk geen melk direct wordt gebruikt voor veevoer, terwijl anderzijds de bestemming tot zuivel- en melkproducten veel omvangrijker is, m.n. voor boter en kaas, die tezamen ongeveer 70 % voor hun rekening nemen.

Het patroon van de zuiveleconomie is in de diverse landen afwijkend van het gemiddelde E.E.G.-patroon. Het meest constant is het aandeel van de consumptiemelk in alle landen met een variatie van 33,6 % voor Duitsland tot 20,8 % voor Frankrijk. Bij de resterende aanwendingsmogelijkheden liggen echter de grote verschillen. België en Luxemburg hebben een zuiveleconomie, die sterk op de boterbereiding is georiënteerd met het benutten als veevoeder van de daaruit resulterende ondermelk. Ruim 60 % van de volle melk vindt in deze beide landen zijn eerste bestemming bij de boterproductie. Italië daarentegen gebruikt slechts 16 % van de melk voor de boterbereiding. De verwerking concentreert zich hier voornamelijk op de bereiding van kaas, terwijl ook een hoog percentage van de geproduceerde melk direct als veevoer wordt gebruikt. De ondermelk speelt hier een zeer ondergeschikte rol. Frankrijk en Duitsland nemen een soort tussenpositie in met circa 45 % voor de boterbereiding. Bij Duitsland ligt verder het accent op de consumptiemelk. Bij Frankrijk op de kaas. De ondermelk wordt overwegend aangewend voor veevoer. Tenslotte is Nederland het land dat zich karakteriseert doordat een relatief groot aandeel van de volle melk gebruikt wordt voor condens en een zeer klein gedeelte voor vee-

voeding en door een bijna volledige benutting van de bij een niet onbelangrijke boterproductie vrijkomende hoeveelheden ondermelk bij de bereiding van producten.

### **De ondermelkbalans**

De voornaamste trekken van de ondermelkbalans van de E.E.G. alsmede zijn detaillering naar landen zijn reeds in het vorenstaande besproken. Hieronder moge nog de ondermelkbalans voor de E.E.G. volgen. Voor de detaillering naar landen moge verwezen worden naar de in de noot op blz. 109 vermelde publikaties.

### **Drogestofbalans**

Naast de kwantitatieve beschrijving van de melkaanwending in de vorm van een systeem van volle- en ondermelkbalansen of een daar aan equivalent systeem zoals de in Nederland gebruikelijke melkplas- en melkvetbalans, is er nog een andere mogelijkheid de melkverwerking kwantitatief te benaderen n.l. met behulp van een drogestofbalans. Hierbij stelt men een balans op voor de in de melk aanwezige droge stof. Aan de debetzijde vermeldt men de hoeveelheid droge stof voortvloeiend uit de melkproductie, uit de oplossing van melkpoeder en de import van volle en/of ondermelk. Aan de creditzijde vermeldt men hoeveel droge stof, ongeacht de samenstelling, voor de verschillende bereidingsprocédés aan de totaal beschikbare hoeveelheid droge stof is onttrokken. Het is duidelijk dat de samenstelling van de gebruikte droge stof voor de diverse aanwendingsmogelijkheden zeer verschillend is. Bij de boterbereiding zal het hoofdzakelijk melkvet zijn. Bij de consumptie zal een pakket droge stoffen aan de beschikbare hoeveelheid onttrokken worden, die qua samenstelling ongeveer overeenkomt met die van de geproduceerde volle melk. Hiervan zullen slechts afwijkingen optreden, doordat men room en gestandaardiseerde melk tot de consumptiemelk rekent. De uiteindelijk voor veevoer bestemde hoeveelheid droge stoffen zal vooral, indien ondermelk en wei een groot bestanddeel uitmaken, weer sterk kunnen afwijken van de normale volle melk, doordat vooral melksuikers en eiwitten een grote rol zullen spelen. Toch heeft een dergelijke drogestofbalans zijn nut. Ten eerste doordat het een interne statistische controle mogelijk maakt door de balanscontrole en ten tweede doordat het mogelijk wordt de beide voorgaande balansen in één





droge stof in de vorm van wei ter beschikking. Slechts 5 % van de volle melk en 20 % van de beschikbare ondermelk wordt in de veevoersektor gebruikt. Een zekere reserve moet hier echter worden gemaakt voor het feit, dat de tendens naar het gebruiken van kunstmelk op basis van magere melkpoeder een zeer grote vlucht neemt, waardoor het percentage droge stof, dat in de veevoersektor terecht komt, in wezen iets hoger ligt. In deze balansen is n.l. de droge stof benodigd voor de bereiding van de magere melkpoeder tot de melkproduktensektor gerekend. In de andere landen is het percentage droge stof dat voor voederdoeleinden wordt aangewend veel hoger.

De vraag kan nu gesteld worden, waarom deze grote verschillen? Waarom wordt in deze landen niet een

groter deel van de droge stof in de vorm van melk- en zuivelprodukten tot waarde gebracht? Is dit een gevolg van gebrek aan verwerkingsoutillage of gaan er te geringe impulsen van de vraagzijde uit o.a. door niet op melk ingestelde consumptiegewoonten? Het is ook denkbaar, dat de boeren deze bron van veevoeder voor zich wensen te behouden, omdat het hun in het kader van hun bedrijf beter past en zij al of niet bewust een waardering voor deze melk hebben, die hoger ligt dan de prijs, te behalen bij directe afzet of levering aan de zuivelfabriek. Tenslotte zal de vorm van de landbouwpolitiek op het gebied van de melksektor natuurlijk een rol gespeeld hebben. Op deze vragen zal nog bij de nadere analyse van de ontwikkeling worden ingegaan.

## Hoofdstuk IV

### **Nadere analyse van de ontwikkeling: theoretische structuur van de markt voor melk en haar produkten**

#### **Inleiding**

Indien men de structuur en de ontwikkeling van de melkverwerking in de E.E.G. nader wil analyseren lijkt het dienstig eerst een zeker theoretisch kader te scheppen tegen hetwelk men de bestaande ontwikkeling kan projecteren. Uit het al of niet overeenstemmen van theorie en werkelijkheid kan men vervolgens zijn conclusies trekken.

De meest gebruikelijke en klassieke aanpak is uit te gaan van de decisiestructuur, waarvoor de ondernemer i.c. de zuivelfabrikant in deze bedrijfstak zich geplaatst ziet. Het is zijn taak de hem ter beschikking gestelde of de door hem gekochte hoeveelheden melk met behulp van een min of meer groot aantal verwerkingsprocédés om te zetten in een serie eindprodukten, die op min of meer van elkaar onafhankelijke markten moeten worden afgezet. Gegeven een aanbodschaal voor de melk en vraagschalen voor zijn produkten levert de economische theorie hem dan gedragsregels hoe te handelen om zijn winst te maximaliseren. Eén van de voornaamste regels is hierbij, dat hij gegeven de hem ter beschikking staande technologie (produktiefunctie) zodanig moet handelen, dat de marginale opbrengstwaarde in elke aanwendingsrichting zowel onderling als aan de marginale aankoopwaarde van de melk gelijk wordt. In de volgende paragraaf zal worden

nagegaan in hoeverre dit klassieke ondernemersmodel op de concrete situatie die ons hier interesseert toepasbaar is.

#### **Het klassieke economische model**

In het bovenstaande werden reeds de drie elementen genoemd die tezamen de data voor het klassieke ondernemersmodel vormen n.l. het aanbod van melk, de technologie van de melkverwerking en de vraag naar eindprodukten. Beginnend met het laatste kan men stellen, dat melk van alle landbouwprodukten wel het produkt is, dat de grootste variatie biedt ten aanzien van de wijze waarop het tot waarde kan worden gebracht. Zij kan als consumptiemelk direct of gepasteuriseerd, gehomogeniseerd, gesteriliseerd worden afgezet, waarbij het vetgehalte op elk gewenst percentage tussen dat van ondermelk en volle melk kan worden gestandaardiseerd. Daarnaast is een geheel gamma van consumptiemelkprodukten ontstaan, zoals yoghurt, chocolademelk, gearomatiseerde melk, pap en vla, die het mogelijk maken de melk in alle mogelijke variaties bij de consument te brengen. Door onttrekking van water en indikking, eventueel onder toevoeging van suiker, kan zij verduurzaamd worden en in deze vorm is zij weer grondstof voor vele andere industrieën, zoals de chocolade-industrie, of andere vormen van directe consumptie, zoals b.v. koffiemelk.



melkeconomie tracht te beschrijven zoals dit zich aan de collectiviteit van de ondernemers van een land of gebied voordoet. Men laat daarbij ook de ondernemer voor zijn eigenlijke allocatieprobleem staan, maar tracht met hem de structurele perspectieven van aanbod en vraag op de diverse markten te analyseren. Dit is dus voor de fase van de prijsvorming d.w.z. voordat de ondernemer met zijn specifieke handelingsvariabelen gaat manipuleren, zoals b.v. prijszetting, verkoopstimulering, enz. Dit is het standpunt dat in de laatste tijd door veel onderzoekers en organisaties is ingenomen, die op lange termijn prognoses hebben gemaakt voor de melksector speciaal of voor de landbouw in het geheel, waarbij zij hun prognoses naar een aantal sectoren verbijzonderd hebben. Alhoewel de meeste van deze prognoses van de laatste tijd zijn en daarbij als tijdstip, waarvoor de prognoses zijn gemaakt, meestal een jaar is genomen, dat nu nog niet is bereikt, lijkt het toch nuttig deze studies als achtergrond van onze verkenning te nemen, omdat zij alle gebaseerd zijn op een analyse van de situatie ten tijde van de gekozen basisperiode en alle getracht hebben de structurele factoren te onderkennen en zo mogelijk te kwantificeren. Door ons

zijn gekozen de hieronder vermelde studies <sup>(1)</sup> dan wel artikelen, die zich enerzijds bezig houden met de globale analyses van de situatie in de afgelopen jaren, anderzijds zich hebben uitgelaten over een schatting op langere termijn, waardoor een perspectief in de analyse aanwezig is en voldoende afstand is genomen van de conjuncturele aspecten van de situatie.

Indien men zich nu een beeld tracht te vormen van de communis opinio dan blijken zij aan de vraagzijde alle de z.g. „end use approach” te hebben gevolgd. De vraag en zijn ontwikkeling is op een aantal markten nagegaan en wel met name de markt voor consumptiemelk al of niet inclusief de melkprodukten, de markt voor boter en de markt voor kaas. Aan de aanbodzijde is vooral geanalyseerd het verloop van de melkveestapel enerzijds en het verloop van de gemiddelde opbrengst per koe anderzijds, daar algemeen wordt aangenomen, dat deze beide factoren een van elkaar onafhankelijk verloop kunnen vertonen. Op elk van deze punten moge hieronder nader worden ingegaan, waarbij tegelijkertijd de ontwikkeling tot nu toe en daaruit te trekken aanwijzingen zullen worden behandeld.

## Hoofdstuk V

### De vraag naar melk en haar produkten

#### De markt voor consumptiemelk en -melkprodukten

##### *Globale analyse van de prognosemodellen*

In het algemeen is men het er over eens, dat de vraag naar consumptiemelk en -melkprodukten zich in de landen van de E.E.G., behalve Italië, door een lage inkomens- en prijselasticiteit kenmerkt, alhoewel deze laatste, gegeven de ceteris paribus voorwaarde van de constante prijzen, bij de prognose geen rol speelt. De E.C.E. spreekt zelfs van het bereiken van een zeker verzadigingsniveau, uitgezonderd voor Italië, waarvoor nog een zekere stijging van het verbruik wordt ver-

wacht i.v.m. het nu nog relatief zeer lage niveau. De uitbreiding van de markt zal het dus voornamelijk moeten hebben van de bevolkingsuitbreiding. Daarnaast wordt er echter in de meeste studies op gewezen, dat het verbruik mede wordt beïnvloed door de vraagstimulerende maatregelen, die men zal nemen, zowel als het assortiment produkten dat men de consument voorzet. Hanau en Krohn wijzen erop, dat het er vooral van af zal hangen of het melkverbruik zich zal beperken tot kindervoeding, kookdoeleinden en koffiemelk, of dat het ook als drank zal worden gebruikt. Daartoe moet het echter overal en te allen tijde in aantrekkelijke vorm worden aangeboden. Door enkelen wordt

(<sup>1</sup>) Studies en artikelen:

Europese Economische Gemeenschap: *Tendances de la production et de la consommation en denrées alimentaires dans la C.E.E., 1956-1965.* Études série agriculture 2, Bruxelles 1960.

Economic Commission for Europe: *European Agriculture in 1965*, august 1960.

Produktschap voor Zuivel: *Het gemeenschappelijk zuivelbeleid in de landen van de Europese Economische Gemeenschap*, Den Haag, jan. 1960.  
Prof. Dr. A. Hanau und Dr. H.B. Krohn: *Die langfristigen Absatzaussichten der westdeutschen Landwirtschaft bis 1965.* Agrarwirtschaft, Jg. 5 (1956), Heft 9 und 10.

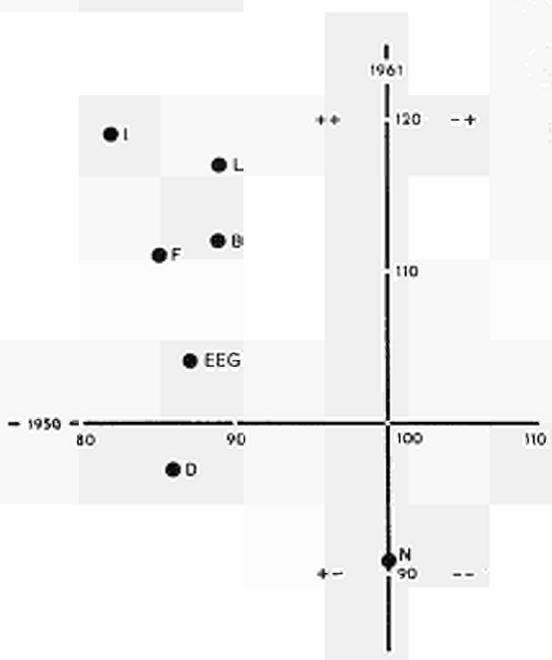
Drs. H. Schelhaas: *Europese melkveehouderij in beweging.* Economisch-Statistische Berichten, no. 2245, 13 juli 1960. — *Produktiebeperking in de landbouw.* Economisch-Statistische Berichten, no. 2288, 31 mei 1961.



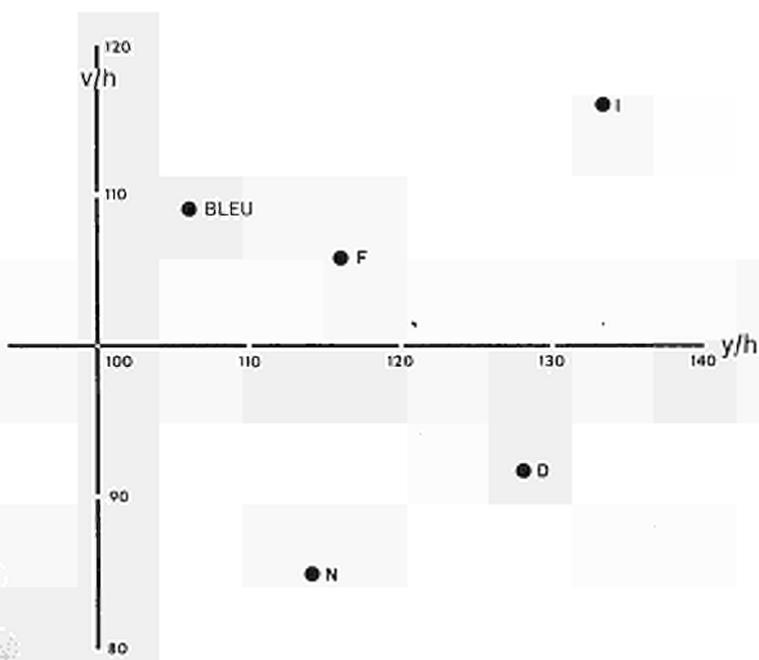




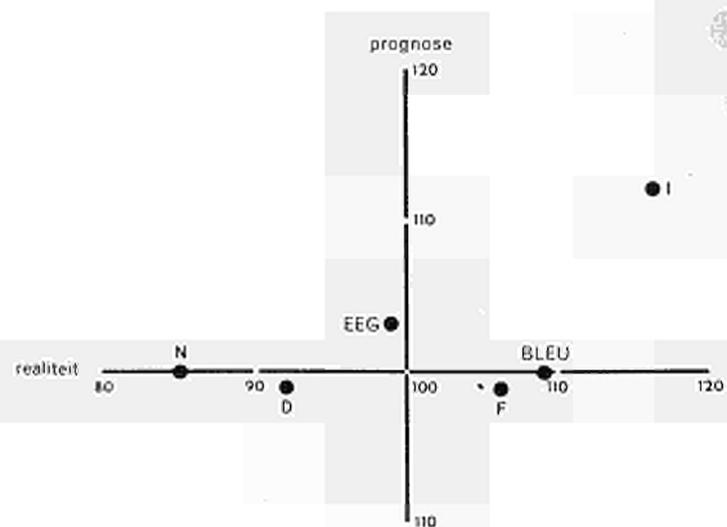
**A. Realiteit van het verbruik in 1950 en 1961**



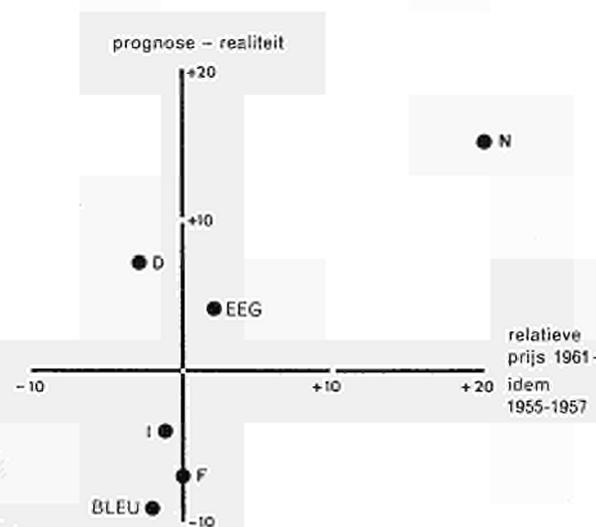
**B. Inkomen en verbruik per hoofd in 1961**



**Grafiek 1**  
**HET VERBRUIK VAN CONSUMPTIEMELK EN -MELKPRODUKTEN IN DE EEG 1950 - 1961**  
 1955-1957 = 100



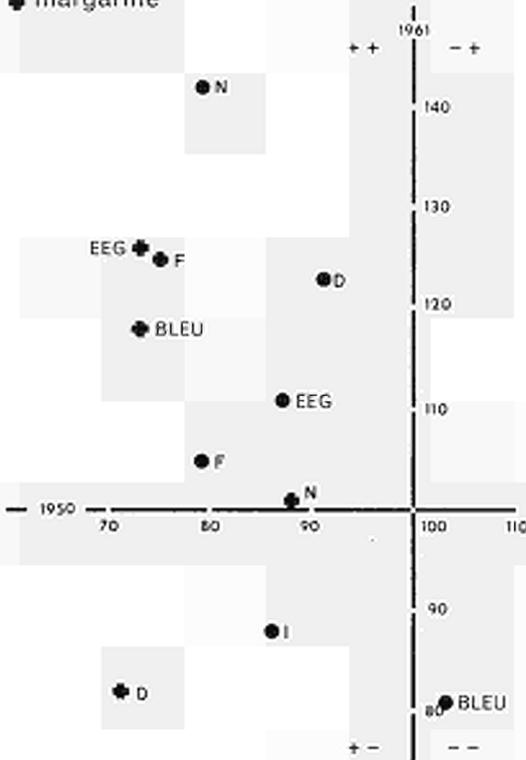
**C. Prognose en realiteit van het verbruik per hoofd in 1961**



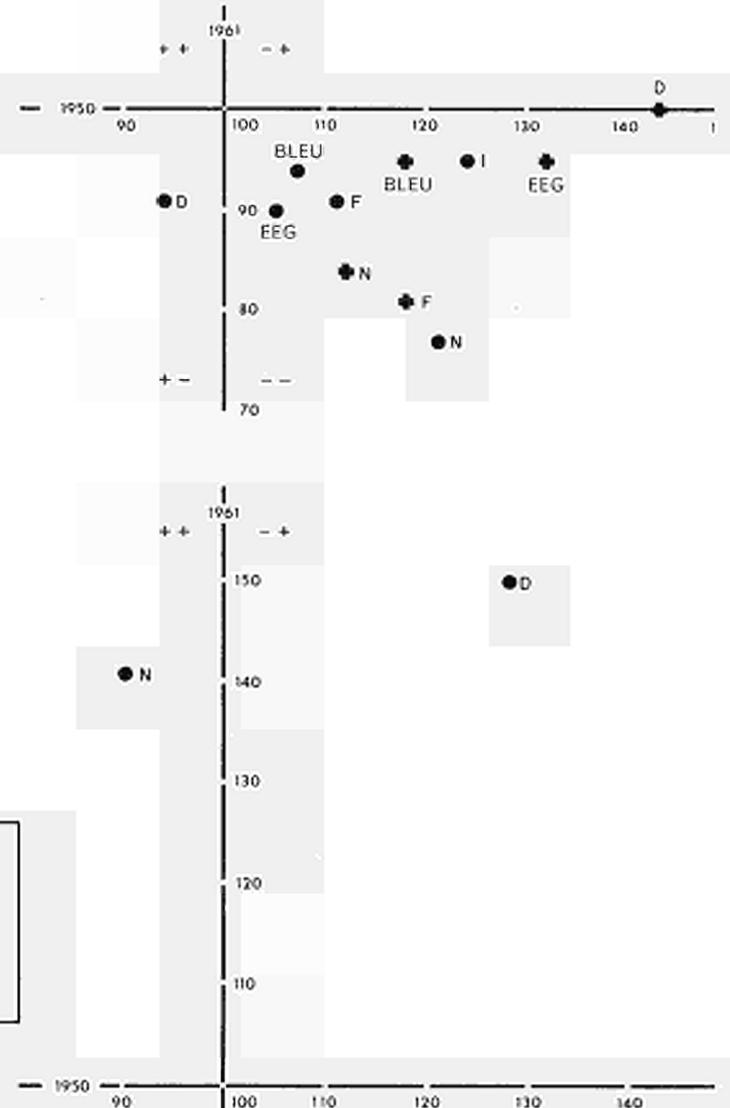
**D. Prognose - realiteit van het verbruik per hoofd en relatieve prijs 1961**

**A. Het boter- en margarineverbruik per hoofd 1950 en 1961**

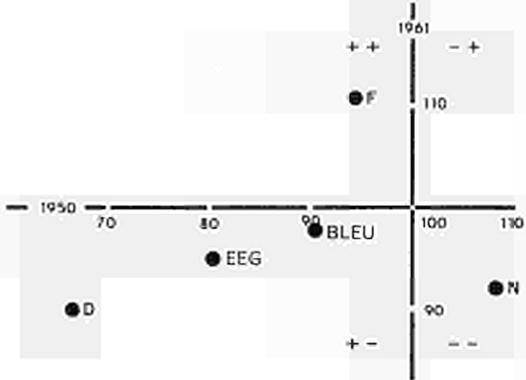
- boter
- ◆ margarine



**B. Relatieve boter- en margarineprijs 1950 en 1961**



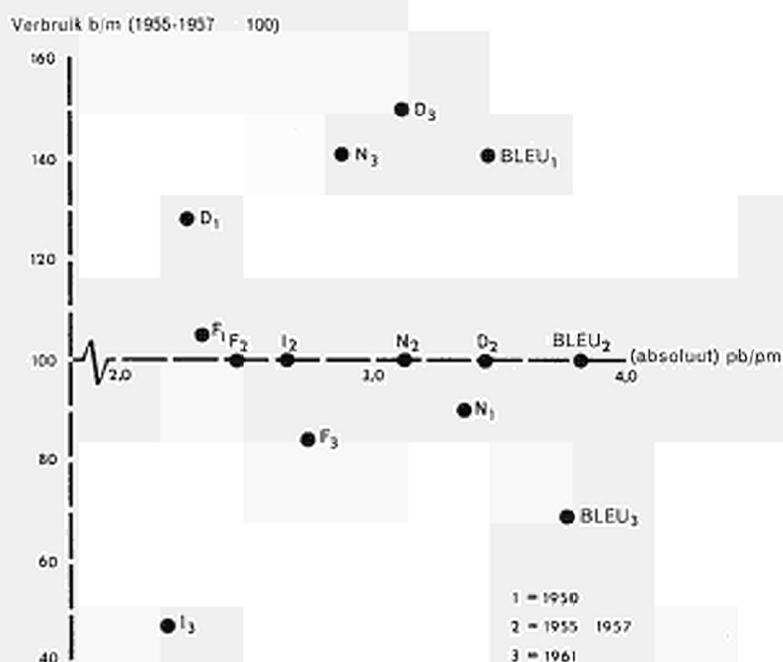
**Grafiek 2**  
**ONTWIKKELING VAN DE PRIJZEN**  
**EN HET VERBRUIK VAN BOTER**  
**EN MARGARINE 1950 - 1961**  
 1955-1957 100



**D. Verbruiksverhouding van boter en margarine 1950 en 1961**

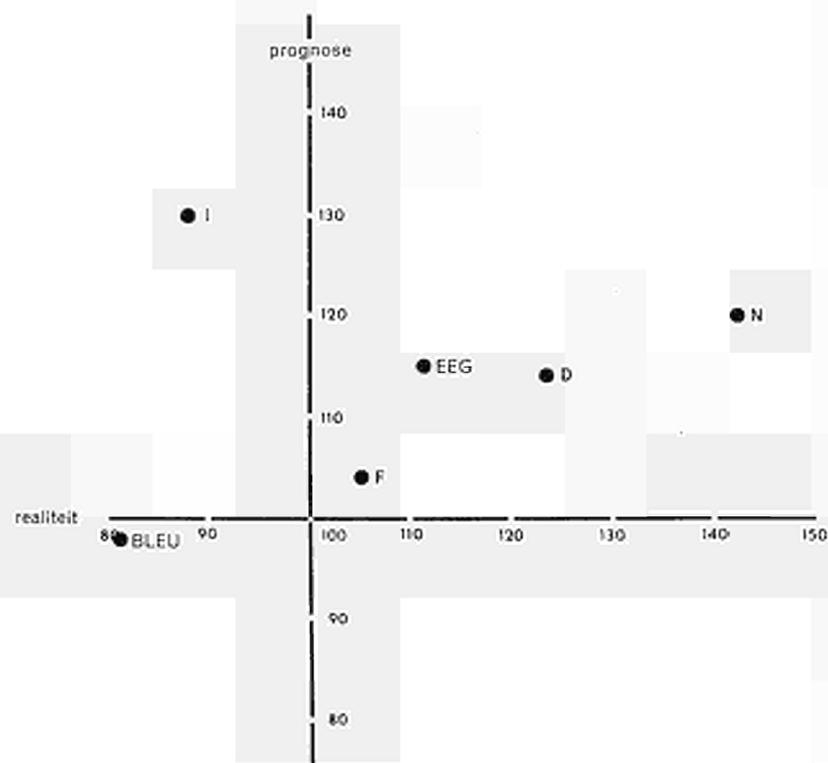
120

## A. Verbruiks- en prijsverhoudingen van boter en margarine in 1950, 1955-1957 en 1961



Grafiek 3  
HET BOTERVERBRUIK IN DE EEG 1950 - 1961

1955-1957 = 100

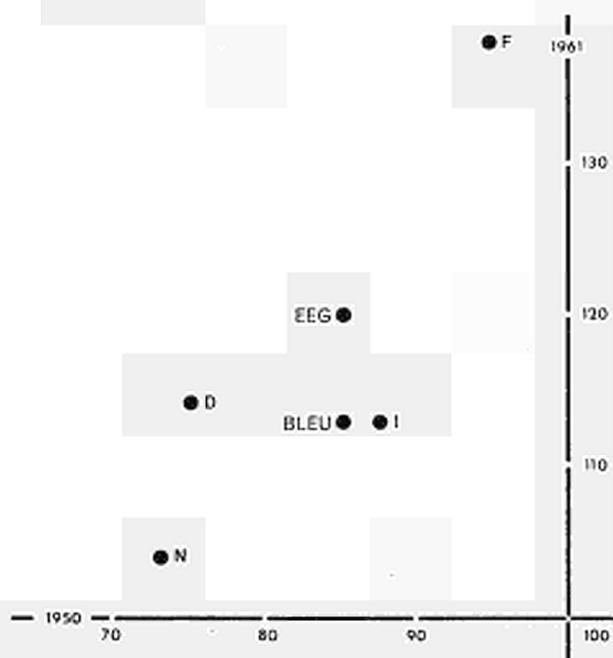


B. Prognose en realiteit van het boterverbruik per hoofd 1955-1957 = 100

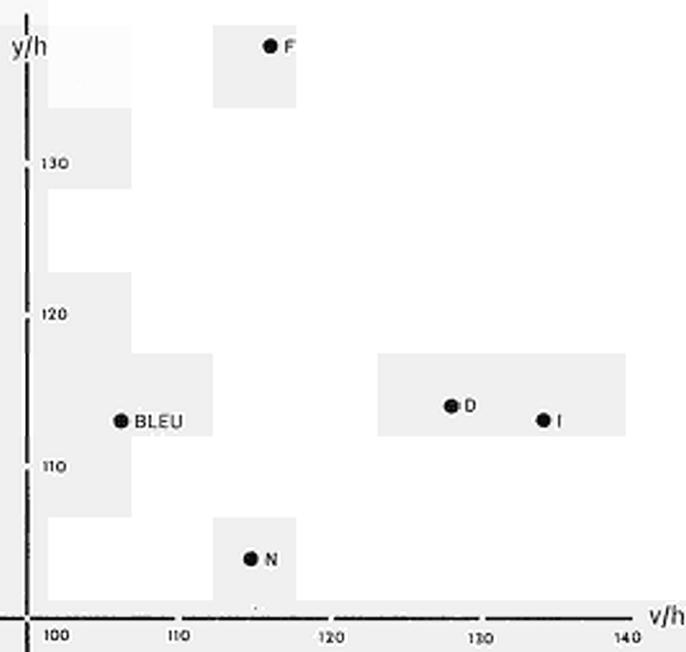


D. Prognose - realiteit van het verbruik per hoofd en relatieve prijs 1961

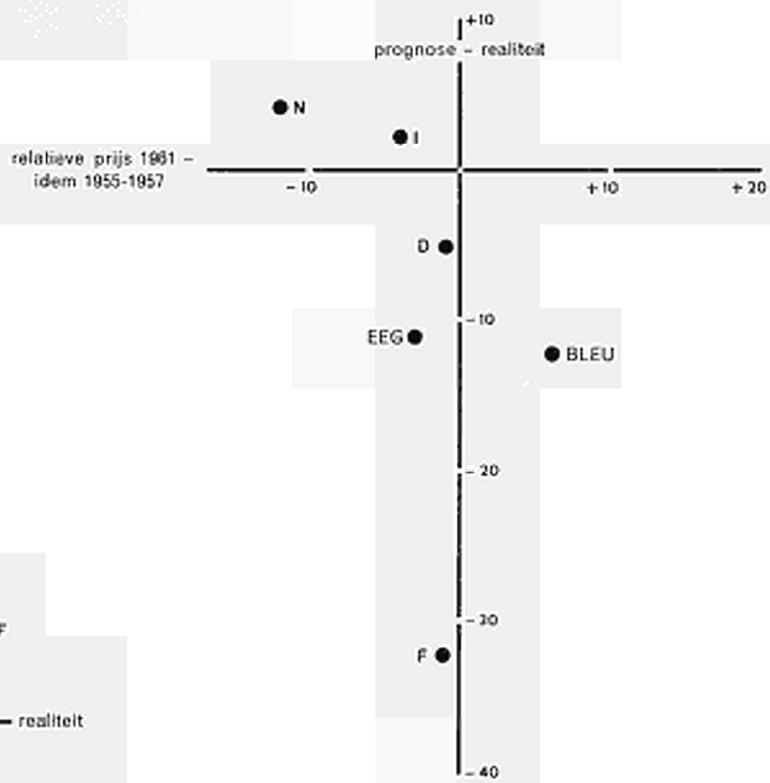
**A. Realiteit van het verbruik per hoofd  
1950 en 1961**



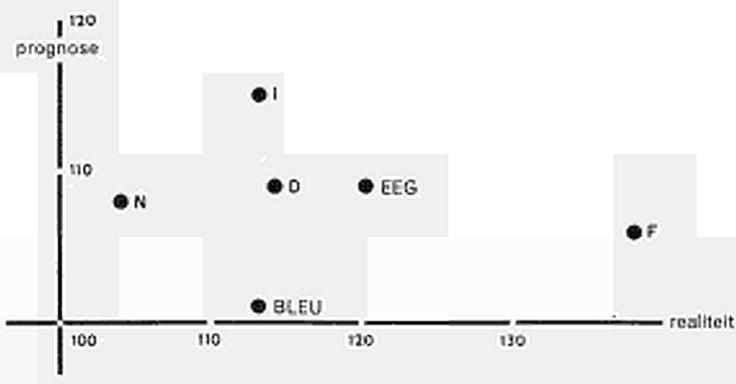
**B. Inkomen en verbruik per hoofd 1961**



**Grafiek 4**  
**HET KAASVERBRUIK IN DE EEG**  
**1950-1961**  
1955-1957 = 100



**C. Prognose en realiteit van het verbruik per hoofd 1961**



**D. Prognose - realiteit van het verbruik per hoofd en relatieve prijs 1961**













TABEL 14

## Confrontatie van prognose en realiteit van het kaasverbruik 1961

(1955/57 = 100)

	Werkelijk totaal kaas- verbruik	Werkelijke bevolking	Werkelijk verbruik per hoofd	Prognose verbruik per hoofd op grond gerealiseerd inkomen	Prognose totaal- verbruik op grond geschat inkomen en bevolking	Relatieve prijs (a)
Duitsland B.R.	122	106	114	109	112	99
Frankrijk	145	105	138	106	110	99
Italië	116	103	113	115	111	96
Nederland	112	107	104	108	112	88
B.L.E.U.	116	103	113	101	106	106
E.E.G.	126	105	120	109	111	97

(a) Vergelijk noot (a) tabel 8.

Terzelfdertijd vertonen juist de beide laatste landen de geringste relatieve prijsdaling. Dit wijst erop, dat ook hier de aanname van uniforme elasticiteiten voor het gehele E.E.G.-gebied ten aanzien van prijs en inkomen moeilijk tot verklaring van de waargenomen feiten kan leiden, en dat ook hier andere factoren mede tot een verklaring moeten bijdragen. Een opvallend feit is de stabiliteit van het kaasverbruik van Nederland gedurende de laatste jaren ondanks een stijgend inkomen en een absolute prijsdaling. Na een zeer snelle stijging van 1950 op 1955/57 met 37 %, een stijging die die van alle andere landen nog te boven gaat, is deze stabiliteit nog des te opvallender. Tevens heeft Nederland niet het hoogste verbruik per hoofd zoals bij consumptiemelk, zodat ook niet van een absoluut verzadigingsniveau kan worden gesproken. Wel is het mogelijk, dat er bij de meest voorkomende aanwending van kaas, n.l. als broodbeleg, sprake is van een zekere verzadiging, zodat alleen door kaas ook op andere wijze te gebruiken een zo hoog verbruik als dat voor Frankrijk en Italië kan worden bereikt. Opvallend is eveneens de snelle stijging van het verbruik in Frankrijk in de laatste jaren, met een relatieve stagnatie in de eerste periode. Hierdoor komt over de gehele periode gezien het resultaat van de inkomensstijging voor Frankrijk en Nederland ongeveer op hetzelfde neer. Uit de prijzenhoek kan deze relatieve voorrijling van Nederland en naijling van Frankrijk niet worden verklaard. Over het

geheel genomen is er echter voor alle landen een stabiele ontwikkeling, die parallel gaat met de inkomensontwikkeling.

*Prognose en realiteit*

Aangezien in het rapport van de E.E.G.-Commissie is gewerkt met lage elasticiteiten ten aanzien van het inkomen, alleen voor Nederland boven 0,5, is het duidelijk dat de snelle ontwikkeling in Frankrijk in deze periode niet is voorspeld, terwijl daarentegen in Nederland een belangrijke overschatting plaatsvond, doordat hier juist wel een belangrijke inkomenselasticiteit is aangenomen. De relatieve prijsontwikkeling van kaas kan deze „gaten” moeilijk vullen, daar de kaas in Frankrijk en de B.L.E.U. dunder werd of nagenoeg gelijk in prijs bleef en juist in Nederland belangrijk goedkoper werd. Alleen in Duitsland is een zekere overeenstemming tussen inkomens- en prijsontwikkeling enerzijds en de ontwikkeling van het kaasverbruik anderzijds te vinden.

**De markt voor overige melkproducten***Globale analyse*

Na de voorgenoemde drie hoofdaanwendingen blijft er voor melk nog een gehele serie aanwendingen over zoals b.v. de aanwending voor condensmelk, melkpoe-



TABEL 16

**De ontwikkeling van het melkverbruik voor consumptiemelk afzonderlijk en gecombineerd met melkprodukten voor de periode 1955/57 tot 1961**

	Verbruik totaal in 1961 (1955/57 = 100)						Prognose totaal
	Volle melk		Ondermelk		Totaal		
	Zonder melkprodukten	Met melkprodukten	Zonder melkprodukten	Met melkprodukten	Zonder melkprodukten	Met melkprodukten	
Duitsland B.R.	95	101	111	147	97	109	105
Frankrijk	109	113	156	278	111	130	102
Italië	119	119	—	112	119	119	110
Nederland	101	112	67	127	91	117	105
B.L.E.U.	115	125	85	207	112	146	103
E.E.G.	105	110	99	161	104	118	105

In deze tabel is eenvoudigheidshalve gewerkt met de aangewende hoeveelheden melk en niet met de verbruikte hoeveelheden. De vertekening hierdoor is echter niet groot, daar het uitvoersaldo van de E.E.G. van condens en melkpoeder zich ongeveer parallel aan de produktie heeft ontwikkeld. Duidelijk blijkt, dat de tendenties die zich aftekenen indien men al of niet rekening houdt met de melkprodukten sterk van elkaar kunnen afwijken. De teruggang op de consumptiemelkmarkt in Duitsland en Nederland wordt bij toevoeging van de melkprodukten niet onderkend, daar de snelle ontwikkeling van de laatste markt hier de tendentie op de qua omvang veel belangrijker markt

compenseert. Zoals reeds gesteld zijn deze beide markten zeer verschillend. Daardoor verdoezelt deze samenvoeging het beeld en bemoeilijkt de analyses naar structurele factoren. Op zichzelf is de overeenstemming tussen de prognose van de E.E.G.-experts en de ontwikkeling van de consumptiemelkmarkt inclusief de melkprodukten iets beter dan voor de consumptiemelkmarkt alleen. Aangezien echter nergens expliciet van de melkprodukten melding is gemaakt, blijft de vraag bestaan of de experts de teruggang op de consumptiemelkmarkt in Duitsland en Nederland hebben onderkend of niet.

## Hoofdstuk VI

### Het aanbod van melk

#### Globale analyse van de prognoses

In elk van de hier besproken studies wordt een uitvoerige analyse gegeven van de ontwikkeling van de melkproduktie alsmede van de factoren die hiervoor verantwoordelijk worden geacht. Een groot aantal factoren wordt hierbij genoemd zonder dat echter getracht wordt de invloed van elk nader te kwantificeren. Men kan ze in drie grote groepen verdelen.

Tot de eerste groep behoren die factoren die de relatieve rentabiliteit van de melkproduktie bepalen in verhouding met de andere produktierichtingen. Dit zijn vooral economische factoren zoals de melkprijs, de verhouding van de melkprijs tot andere producentenprijzen zoals b.v. de prijs voor slachtvee, de verhouding tot andere produktiemiddelen zoals b.v. de prijzen voor veevoer, alsmede de landbouwpolitieke maatregelen van de overheid.

De tweede groep bestaat uit een aantal technische en structurele factoren, die meer een trendmatig karakter dragen en die een invloed hebben of op de omvang van de melkveestapel of op de gemiddelde melk-opbrengst per koe en hierdoor de totale melkproductie beïnvloeden.

a) Factoren voornamelijk werkend op de omvang van de veestapel

1. Alhoewel minder in de statistiek naar voren komend doordat slechts in enkele landen een schatting van de graslandproductie plaatsvindt, heeft deze vorm van bodembenutting ook zijn produktiviteitsontwikkeling zowel ten aanzien van bodemproduktiviteit als ten aanzien van arbeidsproduktiviteit. Hierdoor is het mogelijk een grotere melkveestapel per ha te houden. De gemiddelde opbrengst per ha van de gehele ruwvoederproductie, voor zover statistisch gemeten, steeg van 1950 op 1958 met 23 %. Dit cijfer ligt in dezelfde orde van grootte als de rendementstijgingen voor andere akkerbouwprodukten (b.v. totaal granen 1950-1961 met 30 %).
2. In de tweede plaats is de voederbasis van vele bedrijven verbeterd doordat paarden vervangen zijn door trekkers. Hierdoor is veevoeder ter beschikking gekomen dat geen alternatieve aanwending heeft en nu grotendeels voor de rundveestapel ter beschikking staat.
3. In de hier beschouwde periode zijn in enkele landen maatregelen genomen om de rundveestapel tuberculosevrij te maken. Hoewel hierdoor in eerste instantie vrij veel dieren zijn afgeslacht, hetgeen een tijdelijke remmende invloed op de melkveestapel heeft gehad, zal deze remmende invloed in de komende periode vervallen. Bestrijding van andere ziekten staat thans weer voor de deur, zoals b.v. brucellose in Nederland.
4. Tenslotte zullen ook vele verbeteringen van de arbeidsproduktiviteit in combinatie met de voren genoemde factoren een uitbreiding van de melkveestapel tengevolge hebben gehad doordat de beschikbare arbeid een minder stringente vormde. Met name de opkomst van de melkmachine zal vooral in de grotere bedrijven in deze richting hebben gewerkt. Welke invloed de ontwikkeling van nieuwe bedrijfssystemen, zoals stalvoeding of open loopstallen met zelfvoorziening zal hebben moet nog

worden afgewacht, daar men nog pas aan het begin van deze ontwikkeling staat.

5. Op de grens tussen de hier onderscheiden beide groepen van factoren staan de betere veevoertekniken, daar zij er enerzijds toe kunnen leiden, dat met dezelfde hoeveelheid voer meer koeien gevoerd kunnen worden en het anderzijds mogelijk maken meer melk per koe uit eenzelfde voerhoeveelheid te verkrijgen.

b) Factoren voornamelijk werkend op de gemiddelde opbrengst per koe

1. Op een breed front grijpt hier de technische en wetenschappelijke vooruitgang aan met als gevolg een trendmatige stijging van de gemiddelde opbrengst per koe. Genoemd kunnen worden een betere gezondheidszorg voor het vee, gepaard gaande met een betere ziektebestrijding en een betere veterinaire zorg, een betere rassenkeuze mede mogelijk gemaakt door kunstmatige inseminatie en tenslotte betere opfokmethoden.
2. De uitbreiding van het systeem van melkcontroleverenigingen die in de eerste plaats de boer meer richten op de rationalisatiemogelijkheden en verbeteringen die hem ter beschikking staan, in de tweede plaats echter ook veel gegevens opleveren die weer op vele wijzen het wetenschappelijk onderzoek op nuttige wijze dienen.
3. Een factor die in enkele landen van de E.E.G. werkt is de afname van het aantal koeien, dat zowel als melk- en als trekkoe kan worden gebruikt, welke koeien een veel lagere melkopbrengst hebben dan zuivere melkkoeien.

Een derde groep van factoren, die de melkproductie beïnvloedt, bestaat uit een aantal economische factoren, die vooral betrekking hebben op de structuur van het bedrijf, waarin de melkproductie plaatsvindt. De melk wordt namelijk overwegend geproduceerd in het kleine tot middelgrote bedrijf binnen welks kader de gezinsarbeid tot waarde wordt gebracht. Het arbeidsaanbod in dit bedrijfstype heeft een zeer vast karakter en de hoofdtendens is dit aanbod in het kader van het bedrijf tot waarde te brengen in plaats van de arbeid aan te passen aan de produktiemogelijkheden binnen het bedrijf. Aangezien melk een vrij arbeidsintensief produkt is, is de melkveehouderij dan ook een van de moge-







### Confrontatie van prognose en realiteit

Indien men de prognose en de realisatie met elkaar vergelijkt, blijkt dat de commissie van deskundigen van de E.E.G. de tendens tot uitbreiding van de melkproductie goed geeft geschat, waarbij zij in het algemeen de ontwikkeling van de melkveestapel iets heeft

overschat. Deze overschatting is echter ruimschoots gecompenseerd doordat de ontwikkeling van de gemiddelde melkopbrengst per koe onderschat is, waardoor de ontwikkeling van de melkproductie nog hoger is gekomen dan door haar is voorzien.

TABEL 21

#### Confrontatie prognose en realiteit van de melkproductie 1961

(1954/58 = 100)

	Aantal melkkoeien		Melkproductie per koe		Totale melkproductie	
	Prognose	Realiteit	Prognose	Realiteit	Prognose	Realiteit
Duitsland B.R.	102	101	108	113	110	114
Frankrijk	111	110	107	110	119	121
Italië	109	98	103	114	112	111
Nederland	103	111	107	105	111	116
B.L.E.U.	105	105	106	101	111	106
E.E.G.	107	106	106	110	114	116

Het feit dat juist de ontwikkeling van het rendement is onderschat in Frankrijk, Duitsland en Italië, zou erop kunnen wijzen, dat de technologische trends, die zich vooral hierin uiten, nog sterker zijn geweest dan verwacht. Dit feit wettigt de verwachting, dat de hierdoor veroorzaakte onderschatting van de totale melkproductie zich hier in de eerstkomende jaren voort zal

zetten en derhalve in 1965 nog sterker kan zijn dan nu. De overschatting van de technologische trends juist in België en Nederland kan zowel veroorzaakt zijn door afname van het tempo vanwege het reeds bereikte hoge niveau, als door andere factoren zoals verminderd arbeidsaanbod met als gevolg minder intensieve veehouderij.

## Hoofdstuk VII

### Confrontatie van vraag en aanbod

#### Inleiding

Na analyse van de vraag naar melk en melkprodukten en het aanbod van melk komt nu de confrontatie van de beide markten, waartussen de ondernemer zich geplaatst ziet enerzijds als koper van de melk, anderzijds als aanbieder van melk en melkprodukten. Wil men nu nagaan hoe het verloop op deze diverse markten op elkaar heeft ingespeeld, dan zal men dit alleen kunnen

doen via een systeem van volle- en ondermelkbalansen, eventueel aan te vullen met balansen voor speciale bestanddelen van de melk, zoals vetbalansen of drogestofbalansen. Aangezien slechts voor enkele Lid-Statens ondermelkbalansen over de gehele periode ter beschikking staan, zal deze confrontatie derhalve slechts een onvolledig karakter dragen en zich ten aanzien van deze balansen voornamelijk baseren op de ontwikkeling gedurende de afgelopen 4 à 5 jaar. Alvorens tot een

nadere analyse van deze balansen wordt overgegaan moge nog kort worden ingegaan op de confrontaties die in de diverse hier behandelde studies zijn gemaakt voor het jaar 1965.

### **Globale analyse van de prognosemodellen**

In geen van de hier behandelde studies wordt een gedetailleerde melkbalans voor 1965 gegeven. Men confronteert de autonome ontwikkeling van produktie en vraag met elkaar onder de hypothese van de constante prijzen.

Men beperkt zich bij deze confrontatie tot een benadering van de grootte van een eventueel verschil tussen vraag en aanbod onder de gestelde voorwaarden. Men laat zich echter niet uit over de wijze waarop dit verschil zal moeten worden weggewerkt door b.v. correcties in de prijzensector of in de buitenlandse handel. De algemene conclusie van alle studies is, dat er in 1965 in de E.E.G. een belangrijk „overschot”<sup>(1)</sup> aan melk zal zijn, waardoor men belangrijke prijsdalingen voornamelijk voor boter ziet dreigen òf op de binnenlandse markt òf op de wereldmarkt. De Commissie van experts van de E.E.G. becijfert dit overschot op 4 à 6 miljoen ton (7 à 10 % van de huidige produktie) voortvloeiend uit een stijging van de produktie met 26 % en een stijging van de vraag bij constante prijzen met 11 à 16 %. Dit overschot wordt vooral toegeschreven aan de ontwikkeling in Frankrijk, waar men in 1965 reeds een verschil tussen vraag en aanbod van 5 miljoen ton verwacht, die aldaar tegen de bestaande prijzen geen afzet zullen kunnen vinden. Bij deze confrontatie wordt door de E.E.G.-experts nog een nieuw element geïntroduceerd doordat verschil wordt gemaakt tussen de meerdere produktie en meerdere op de markt gebrachte hoeveelheden. Hiertussen zitten namelijk nog de ontwikkeling van de zelfverzorging, de ontwikkeling van het veevoerverbruik en het rendement van de omzetting van melk in produkten. Op elk van deze drie elementen wordt kort ingegaan, waarbij er rekening mee wordt gehouden, dat elk van deze factoren op zich aanleiding geeft tot een grotere beschikbaarheid van produkten op de markt met als gevolg een verscherping van de situatie. Deze drie factoren zijn niet gekwantificeerd.

(1) „Overschot” dus gedefinieerd als hoeveelheden, die bij de bestaande prijzen geen afzet op de binnen- of buitenlandse markt kunnen vinden.

De E.C.E. heeft de schattingen van de E.E.G. bij haar analyse overgenomen. De O.E.E.S. komt voor haar gehele gebied eveneens tot een relatief overschot, dat voornamelijk in het E.E.G.-gebied zal zijn geconcentreerd door de sterke groei van de produktie. Bij alle prognoses komt men derhalve in de een of andere vorm tot de conclusie dat er in 1965 bij het huidige prijspeil geen evenwicht tussen vraag en aanbod mogelijk zal zijn, indien de gesignaleerde tendenties zich voortzetten.

### **De ontwikkeling van de vollemelkbalansen van de E.E.G.**

De centrale vraag, die hier in eerste instantie gesteld kan worden is de volgende. Waar is de melk die in 1961 meer geproduceerd is dan in 1950 gebleven en welke consequenties heeft dat hier voor de structuur van de melkverwerking, zoals deze in paragraaf 2 is beschreven? Op de eerste vraag geeft tabel 22 antwoord.

Van de totale absolute produktiestijging sedert 1950 met bijna 19 miljoen ton is bijna de helft aangewend voor boter. Op de tweede plaats kwam veevoer met 18,3 %, op de voet gevolgd door kaas met 17,0 %. Consumptiemelk en melkprodukten sluiten de rij. De laatste post geeft echter relatief de sterkste stijging te zien, daar het verbruik van volle melk hiervoor bijna verdubbelde. Neemt men een kortere periode b.v. van 1956/58 t/m 1961 dan verandert de volgorde van belangrijkheid van de richtingen waarin de meerdere melk wordt aangewend niet. Alleen de consumptiemelk komt nu voor de kaas.

Doordat de volgorde van aanwending van de meerdere melk, behalve voor de consumptiemelk, dezelfde is als de volgorde van de absolute omvang van de melkaanwending is de structuur van de Europese melkverwerking slechts in geringe mate gewijzigd. De positie van de consumptiemelk nam alleen in belangrijkheid iets af en daalde van 29 % in 1950 tot op een kwart in 1961. Het aandeel van boter, kaas en veevoer steeg voor alle drie met ongeveer 9 %, terwijl het aandeel van de melkprodukten verdubbelde. De waarden voor de tussenliggende periode 1956/58 liggen alle tussen die voor 1950 en 1961 in, behalve het aandeel voor kaas, dat in deze periode iets (0,3 %) hoger lag dan voor 1961.

TABEL 22

## Ontwikkeling van de volmelkverwerking over de periode 1950-1961

	1950	1956/58	1961	In %			Toename 1950/56-1958			Toename 1950-1961			Toename 1956/58-1961		
				1950	1956/58	1961	absoluut	in % van de totale toename	in % van 1950	absoluut	in % van de totale toename	in % van 1950	absoluut	in % van de totale toename	in % van 1956/58
Melkproductie	47 044	58 312	65 687												
Voor verwerking beschikbare melk	47 119	58 354	65 775	100	100	100	11 235	100	23,8	18 656	100	39,6	7 421	100	12,7
daarvan aangewend voor: consumptiemelk en consumptiemelkprodukten	13 779	15 661	16 673	29,2	26,8	25,4	1 882	16,8	13,7	2 894	15,5	21,0	1 012	13,6	6,5
boter	17 313	22 823	26 183	36,7	39,1	39,8	5 510	49,0	31,8	8 870	47,5	51,2	3 360	45,3	14,7
kaas	6 201	8 434	9 366	13,2	14,5	14,2	2 233	19,9	36,0	3 165	17,0	51,0	932	12,6	11,1
melkprodukten	978	2 035	2 854	2,1	3,5	4,3	1 057	9,4	8,1	1 876	10,1	191,8	819	11,0	40,2
veevoer	6 769	9 020	10 180	14,4	15,5	15,5	2 251	20,0	33,3	3 411	18,3	50,4	1 160	15,6	12,9
Diversen (a)	2 079(a)	381	519	4,4	0,6	0,8	-1 698	- 15,1	- 81,7	-1 560	- 8,4	- 75,0	138	1,9	36,2

(a) De post diversen omvat mede een post, die is veroorzaakt doordat voor Frankrijk twee schattingen voor de totale melkproductie bestaan, nl. een die bestaat uit het totaal van de departementale schattingen en een op nationaal niveau, die de eerstgenoemde meestal teboven gaat. De opdeling van de melkproductie over de diverse toepassingen is evenwel gebaseerd op de departementale schattingen. Het verschil tussen de beide schattingen, noodzakelijkerwijs ook voor boter, kaas, enz. aangewend, is in de statistiek echter niet opgedeeld en nu onder de post diversen opgenomen. Hierdoor ontstaan zekere afwijkingen met de realiteit, die vooral voor de ontwikkeling over de tijd een zekere rol hebben gespeeld.













nomi dell'offerta e della domanda — secondo cui la produzione prevista per il 1965 non potrà essere venduta ai prezzi attuali, sembrano già avverarsi. Per il burro, in particolare, è stato necessario ridurre notevolmente i prezzi per render possibile lo smercio della produzione corrente sia sui mercati interni che su quelli esteri.

## Summary

### **Structure and development of dairy industries in the countries of the European Economic Community**

This article is an attempt to study with the statistics available the development of milk production and milk processing. An analysis shows that there are three types of structure in the dairy industries of the Member States:

1. In France and Germany, and especially in Belgium and Luxembourg, the main emphasis is on producing liquid milk and butter; whole milk and practically all the skimmed milk are used

for feed purposes. Processing and marketing are largely done by the farmers themselves.

2. In Italy, cheese production plays an important part; butter is more or less a by-product and skimmed milk, too, is only of secondary importance. Feeding whole milk and processing at the farm are relatively as frequent in Italy as in the above-named countries.
3. In the Netherlands, on the other hand, some 90 % of the milk produced is industrially processed; the remaining 10 % is largely consumed, either whole or processed, by the farmers themselves.

The dairy industry is studied for the period from 1950 to 1961 by comparing several forecast models with actual developments. Demand for liquid milk and its products, butter and cheese is analysed, as are the factors determining the supply of milk. The model forecasts arrived at from a comparison of independent supply and demand factors are that the production expected for 1965 will not be marketable at present prices; they seem to be already borne out since both at home and abroad considerable price reductions had to be made, especially for butter, in order to dispose of current production.



# Étude statistique sur l'évolution sociale dans les pays du marché commun et dans quelques autres pays européens

Mlle A. DEVAUX

Chargée de mission à l'Institut national de la Statistique  
et des Etudes économiques

Les revenus des salariés • Les niveaux de vie • La protection sociale

## Introduction

L'objet de cette étude est d'examiner le développement du progrès social dans les pays du marché commun et dans quelques autres pays d'Europe occidentale au cours des dix dernières années.

Parmi les éléments les plus significatifs de cette évolution, on a choisi ceux qui, par leur nature, peuvent le plus facilement être mesurés quantitativement, à savoir :

- 1<sup>o</sup> les revenus de la population salariée;
- 2<sup>o</sup> les niveaux de vie;
- 3<sup>o</sup> la protection sociale (sécurité sociale, aide à la famille, services médicaux).

D'autres éléments, tels que le développement des négociations collectives, l'évolution de la participation des syndicats à la vie économique et à la vie de l'entreprise, etc., qui sont au moins aussi importants mais se laissent plus difficilement traduire en chiffres, n'ont pu être considérés dans le présent travail.

Pour mieux situer ces problèmes, il a paru utile de réunir, dans ce préambule, quelques statistiques fondamentales sur la démographie et le niveau économique des pays faisant l'objet de l'étude.

Le tableau A indique la population totale des six pays de la C.E.E. et des sept pays faisant partie de l'Association européenne de Libre échange (A.E.L.E.), à la veille de la guerre, en 1950 et en 1960, en faisant ressortir les accroissements enregistrés entre 1939 et 1950, puis entre 1950 et 1960. On observe que la population groupée dans les six pays de la C.E.E. est de l'ordre de 170 millions en 1960 et qu'elle s'est accrue de 9 % environ

entre 1950 et 1960; les pays de l'A.E.L.E. totalisent en 1960, 90 millions d'habitants et l'accroissement enregistré par rapport à 1950 est de 6 %.

En ce qui concerne la population active, les statistiques antérieures à la guerre ne sont pas le plus souvent comparables avec celles des années 1950 et 1960 (modifications de frontières, changements apportés aux méthodes des recensements, etc.). Le tableau B indique les données correspondant aux années 1950 et 1960 et fait ressortir les accroissements enregistrés pendant cette période. En 1960, la population active totale des pays de la C.E.E. est de 74 millions environ (soit 44 % de la population totale); elle est de 38 millions approximativement dans les pays de l'A.E.L.E. (Portugal non compris), ce qui représente à peu près la même proportion de la population totale. Si l'on répartit cette main-d'œuvre d'après la profession, les pays de la C.E.E. comprennent environ 15 millions de personnes ayant une activité agricole (20 % à peu près du total), tandis que plus de 30 millions (soit plus de 40 % du total) travaillent dans l'industrie, les mines ou le bâtiment; les activités tertiaires (transports, commerce, services, etc.) occupent près de 40 millions de personnes, soit près de 40 % du total. Les données correspondantes pour les pays de l'A.E.L.E. (Portugal exclu) paraissent pouvoir être estimées à 6 millions de personnes pour l'agriculture (15 % du total), 18 millions pour l'industrie (près de 45 % du total) et 17 millions pour le secteur tertiaire (40 % environ). Le tableau C indique, en pourcentages de la population active totale, l'importance de la main-d'œuvre occupée dans les trois grands secteurs d'activité, à l'époque des trois derniers



TABLEAU B

## Accroissement de la population active entre 1950 et 1960

	Population active (en milliers) (a)		Accroissement (en %)
	1950	1960	
<i>Pays de la C.E.E.</i>			
Allemagne (R.F.)	21 950	25 535	16
Italie	19 248 (1954)	21 055	9
France (c)	18 880 (1954)	18 975	0,5
Pays-Bas	3 915	4 373	12
Belgique	3 545	3 615	2
Luxembourg	141 (1953)	148	5
Total (d)	(67 000)	(74 000)	(10)
<i>Pays de l'A.E.L.E.</i>			
Royaume-Uni	23 526	25 010	6
Suède	3 105	3 680 (e)	—
Autriche	3 347 (1952)	3 662 (e)	9
Portugal	3 280	—	—
Suisse	2 156	2 326	—
Danemark	2 063	2 136 (1955)	3
Norvège	1 457	1 495	3
Total (d)	(35 000) (f)	(38 000) (f)	(9) (f)

Source: O.E.C.E. *Statistiques de main-d'œuvre 1950/60*.

(a) Comprend les forces armées et les chômeurs, sauf indication contraire.

(b) Y compris la Sarre, non compris Berlin-Ouest.

(c) Estimations provisoires basées sur le recensement de 1954 et les enquêtes sur l'emploi fournies par le Min. du Trav. à l'O.E.C.E. Les forces armées ne sont pas comprises.

(d) En raison de la non-concordance des recensements ou des estimations et de l'absence de données récentes sur le Portugal, les totaux ont été arrondis et présentent un caractère approximatif.

(e) Estimations non comparables avec les données de 1950 tirées de recensements.

(f) Portugal non compris.

TABLEAU C  
Répartition de la population active  
(en % du total)

		Agriculture, forêts, pêche	Mines, industrie, construction	Autres branches
<i>Pays de la C.E.E.</i>				
Allemagne (R.F.)	1939	27	42	31
	1950	23	43	34
	1960	14	47	39
Italie	1936	48	28	24
	1951	42	32	26
	1960	31	38 (a)	31
France	1936	36	31	33
	1954	28	35	37
	1960	23	—	—
Pays-Bas	1930	20	39	41
	1950	15	39	46
	1960	10	41	49
Belgique	1930	23	46	31
	1950	11	46	43
	1960	8	45	47
<i>Pays de l'A.E.L.E.</i>				
Royaume-Uni	1931	6	46,5	47,5
	1951	5	48	47
	1960	4	49	47
Autriche	1939	39	32	29
	1951	33	36	31
	1960	27	—	—
Portugal	1940	49	21	30
	1950	48	25	27
Suède	1940	29	36	35
	1950	21	40	39
	1960	14	41	45
Suisse	1930	21	45	34
	1941	21	44	35
	1950	17	47	36
Danemark	1940	29	31 (a)	40
	1950	25	33	42
	1955	23	34	43
Norvège	1930	35	26	39
	1950	26	36	38
	1960	23	36	41

(a) Y compris électricité, gaz, eau et services sanitaires.  
Sources: B.I.T., *Annuaire des statistiques du travail*; O.E.C.E., *Statistiques de main-d'œuvre 1950/60*.

TABLEAU D

**Évolution du produit national brut**  
(aux prix du marché)

	Produit national brut aux prix constants de 1954 (en milliards)				Accroissement en %
	1950	1960			
<i>Pays de la C.E.E.</i>					
Allemagne (R.F.)	DM	113,1	DM	235,5	108
Italie	Lit.	10 079	Lit.	17 938	78
Pays-Bas	Fl	22,1	Fl	35,6	61
France	Ffr	135,5	Ffr	207,9	53
Belgique	Fb	402,1	Fb	533,4	33
Luxembourg	Flbg	16,7 (a)	Flbg	20,2	21 (b)
<i>Pays de l'A.E.L.E.</i>					
Autriche	Sh.	69,0	Sh.	124,8	81
Suisse	Fr. s.	20,8	Fr. s.	34,0	63
Portugal	Esc.	41,1	Esc.	61,7	50
Norvège	Cour.	19,3	Cour.	27,05	40
Danemark	Cour.	25,1	Cour.	35,1	40
Suède	Cour.	37,2	Cour.	51,5	38
Royaume-Uni	£	16,2	£	21,0	29

(a) 1952.

(b) 1952-60.

Source: O.E.C.D., *Statistiques générales*, novembre 1962; Office statistique des Communautés européennes, *Bulletin général de statistiques*, n° 10/1961.











### C. Le coût de la vie et le pouvoir d'achat des salariés

Pour mesurer les hausses respectives du coût de la vie dans les pays européens au cours de la période 1950/60, les indices officiels du coût de la vie ont été recalculés sur la base 1950 = 100. Les résultats de cette conversion, présentés dans le tableau n° 4, *doivent être considérés comme des estimations*; en effet, dans la plupart des pays, les méthodes de calcul de l'indice national ont subi, au cours des dix années, des modifications destinées à mieux adapter les indices aux changements survenus entretemps dans la structure de la consommation et, malgré les enchaînements pratiqués entre les anciennes et les nouvelles séries, la continuité ne peut être parfaitement assurée.

Sous ces réserves, il apparaît que, dans les pays de la C.E.E., la France a enregistré la plus forte hausse (plus de 70 %), tandis que le coût de la vie s'élevait de 40 % en Italie, de 30 % aux Pays-Bas et de 20 % environ en Belgique, en Allemagne et au Luxembourg.

Dans les pays de l'A.E.L.E., l'Autriche vient en tête avec près de 70 % de hausse, mais le coût de la vie s'élève de près de 60 % en Suède et en Norvège, de 50 % au Royaume-Uni et de 40 % au Danemark; la Suisse n'enregistre qu'une progression de 15 % et le Portugal une progression de moins de 10 %.

La C.E.C.A. a mis au point un système de taux d'équivalence entre les monnaies, basé sur les rapports de prix entre des paniers spécialement étudiés en fonction des consommations des travailleurs, qui permet de connaître des *revenus réels* des travailleurs depuis 1954. Cette étude devant servir de référence dans l'évolution comparée des salaires et des revenus réels, objet de la section suivante, il est utile d'examiner d'autre part comment ont évolué les indices nationaux du coût de la vie depuis 1954: la hausse atteint en 1960 34 % en France, tandis que, dans les autres pays de la C.E.E., elle s'échelonne entre 7 % (Luxembourg) et 14 % (Pays-Bas). Dans le groupe des pays de l'A.E.L.E., la Suède, le Danemark et le Royaume-Uni enregistrent des hausses de l'ordre de 20 %, la Norvège et l'Autriche des hausses de 15 % environ; en Suisse, le coût de la vie ne s'élève que de 7 %.

Les deux groupes comprennent chacun des pays qui ont connu, au cours de la période étudiée, des années d'inflation (France, Autriche) et de hausse rapide des

prix à certains moments (Pays-Bas, Suède, Norvège, Danemark, Royaume-Uni) et des pays dans lesquels la progression a eu un caractère modéré et régulier (Belgique, Allemagne, Suisse). Les sensibles différences qui apparaissent ainsi dans l'évolution du coût de la vie sont à rapprocher de celles qui sont apparues dans le mouvement des salaires et des revenus pour essayer de dégager les modifications subies par le pouvoir d'achat des salariés.

### D. Les salaires et les revenus réels

#### 1° Les salaires réels

Le tableau n° 5 présente les indices des salaires réels obtenus à partir des indices des gains horaires et des indices officiels du coût de la vie; en prenant pour base l'année 1950, c'est l'Allemagne occidentale qui enregistre la plus forte progression du salaire réel (+ 74 %), suivie par la France (+ 53 %) et les Pays-Bas (+ 42 %), tandis que la Suède — au premier rang des pays de l'A.E.L.E. — fait ressortir une hausse de 45 %. Dans tous les autres pays (à l'exception de la Suisse et de l'Italie où le salaire réel ne s'élève que de 18 % et de 16 %), le coefficient de hausse se situe aux alentours de 30 %.

Ce classement ne se trouve pas modifié si l'on prend l'année 1954 pour point de départ: l'Allemagne demeure au premier rang avec une progression de 40 %, suivie par la France (+ 30 % environ) et les Pays-Bas (+ 25 %); dans les autres pays, la hausse du salaire réel est de l'ordre de 20 %.

#### 2° Les revenus réels

Le tableau n° 6 reproduit les indices des revenus réels des ouvriers de la sidérurgie calculés par la C.E.C.A. pour la période 1954/60. On y observe que, pour le travailleur marié, sans enfant, c'est en France que le revenu réel marque l'augmentation la plus sensible (+ 35 %) au cours de la période 1954/1960; les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne enregistrent une hausse de 23 %, tandis que le revenu réel du sidérurgiste belge ne s'est accru que de 19 % et celui de l'Italien de 16 %. Mais, dans le cas du travailleur père de deux enfants, c'est au contraire l'Allemagne qui vient en tête (+ 25 %), suivie par les Pays-Bas (+ 24 %) et la France (+ 22 %); au Luxembourg et en Belgique, la progression n'est que de 20 %; elle n'atteint que 13 % en Italie.



On sait que ces indices sont les seuls qui traduisent l'évolution de *revenus nets*: ceux qui proviennent des statistiques nationales ne tenant généralement pas compte de tous les éléments du revenu ni des déductions qui s'y appliquent. Sous ces réserves, on peut néanmoins examiner les diverses évolutions qui résultent de la combinaison des statistiques nationales de revenus salariaux et des indices du coût de la vie.

En se basant sur la rémunération moyenne annuelle par salarié (obtenue en divisant le montant global des salaires et traitements extrait des statistiques du revenu national) par le nombre de salariés, on obtient, pour la période 1950/60, un accroissement de plus de 80 % en Allemagne occidentale, de plus de 50 % aux Pays-Bas, de plus de 40 % en Norvège, de 30 % environ en Belgique et de 20 % au Royaume-Uni. Par rapport à l'année 1954, l'Allemagne enregistre encore la plus forte progression (plus de 40 %), mais la hausse avoisine 35 % en Autriche, en France et aux Pays-Bas; elle est de 25 % en Norvège, de 18 % au Royaume-Uni, de 16 % en Belgique et de 12 % en Italie.

Par ailleurs, si l'on utilise les séries élaborées dans le cadre des statistiques nationales de salaires, on obtient les résultats suivants: en France, l'indice des gains mensuels nets des ouvriers fait apparaître, entre 1950 et 1960, une progression de 48 % pour le célibataire, tandis que le père de famille ne bénéficie que d'un accroissement de 33 % s'il a deux enfants et de 26 % s'il en a quatre. Le gain net hebdomadaire de l'ouvrier père de deux enfants progresse de 36 % en Autriche et de 33 % aux Pays-Bas, alors qu'en Belgique le gain mensuel de l'ouvrier ayant les mêmes charges de famille ne s'élève que de 24 %, etc. Par rapport à l'année 1954,

il apparaît que le pouvoir d'achat de l'ouvrier célibataire s'est élevé à peu près également en France, en Belgique et en Italie, tandis que celui du père de deux enfants progressait davantage aux Pays-Bas, en Belgique et en Autriche qu'en France.

En conclusion, il semble qu'au cours des années 1950/60, *le pouvoir d'achat des salariés se soit développé plus rapidement en Allemagne et en France que dans les autres pays européens* (les travailleurs chargés de famille ayant en France proportionnellement moins bénéficié de cette progression que les célibataires). L'élévation du pouvoir d'achat du travailleur hollandais aurait été plus importante que celle du travailleur britannique, mais inférieure à celle du travailleur suédois, tandis qu'on observait en Belgique une hausse à peu près comparable à celle du Royaume-Uni, mais supérieure à celles enregistrées en Suisse et en Italie.

Ces différents développements du pouvoir d'achat ont nécessairement modifié les niveaux de vie relatifs des travailleurs, mais il y a lieu de considérer qu'en 1950 de très larges écarts existaient en particulier entre les pays encore affectés par les séquelles de la guerre, comme l'Allemagne, la France, etc., et ceux qui avaient pu conserver à leur population l'état de bien-être avancé auxquels ils étaient parvenus avant le conflit mondial (Suède, Suisse). On devra donc rechercher dans quelle mesure l'accroissement du pouvoir d'achat a servi, suivant les pays, à la reconstitution ou à l'amélioration du niveau de vie et s'il a permis certains rapprochements entre les pays du marché commun et ceux qui se classaient depuis longtemps en tête du progrès social.

## Deuxième partie

### Les niveaux de vie

#### A. L'évolution des dépenses de consommation et les modifications de leur structure

Cette évolution sera examinée à l'aide de deux sources de renseignements: les enquêtes sur les budgets de famille et les statistiques des dépenses de consommation des ménages provenant des comptes nationaux.

En raison du manque d'harmonie dans les méthodes, des modifications apportées aux procédés d'enquête ou à la présentation des données, les budgets familiaux ne permettent que des *observations de tendance*, qui se résument comme suit:

- a) *dans tous les pays, la part de l'alimentation diminue plus ou moins sensiblement;*

- b) celle des dépenses d'habillement tend aussi à décroître (sauf en Allemagne et en Autriche, où elle reste stable), quoique moins fortement;
- c) on observe peu de variations dans les pourcentages relatifs au logement, à l'éclairage et au chauffage, qui cependant s'élèvent un peu en Belgique, au Royaume-Uni et en Suède;
- d) la part des dépenses d'équipement ménager s'accroît sensiblement en Allemagne, en Autriche, en Belgique et en France, plus légèrement au Danemark et en Suisse; elle reste stable au Royaume-Uni et diminue un peu aux Pays-Bas;
- e) les dépenses de « distractions » et de « transports » tendent à occuper une part plus importante dans les budgets familiaux de tous les pays.

#### Les dépenses de consommation privée

Les dépenses globales de consommation privée des pays européens se sont considérablement accrues

pendant la période 1950/1960: elles ont presque triplé en France, plus que doublé en Allemagne, à peu près doublé en Italie, en Suède et aux Pays-Bas; au Royaume-Uni, leur montant s'est élevé de 80 %, en Belgique de 50 %.

Cette augmentation ne reflète cependant qu'en partie le développement réel de la consommation, car elle tient compte de la hausse des prix, qui a été particulièrement marquée en France, au Royaume-Uni et en Suède, plus modérée dans les autres pays, surtout en Belgique et en Allemagne.

Si l'on élimine l'influence du mouvement des prix, on constate que c'est l'Allemagne qui enregistre l'accroissement le plus sensible: les dépenses de consommation, évaluées aux prix constants de 1954 (tableau n° 7) ont en effet doublé dans ce pays, alors qu'elles ne s'accroissent que de 50 % environ en Italie et en France, de 40 % aux Pays-Bas, de 30 % en Suède et au Royaume-Uni et de 20 % en Belgique.

TABLEAU 7

#### Évolution des dépenses globales de consommation privée

	Aux prix courants			Aux prix constants de 1954		
	en milliards dans les monnaies nationales		Indice de l'année 1960 1950 = 100	en milliards dans les monnaies nationales		Indice de l'année 1960 1950 = 100
	1950	1960		1950	1960	
Allemagne (R.F.) (DM)	62,45	157,60	252	69,18	139,50	202
Italie (Lit.)	6 206	12 199	197	7 365	11 558	157
France (Ffr)	67,30	185,20	275	88,74	135,75	153
Pays-Bas (Fl)	12,79	23,87	187	14,71	21,01	143
Suède (Cour.)	19,37	36,76	190	24,11	30,88	128
Royaume-Uni (£)	9,37	16,60	177	11,25	14,38	128
Belgique (Fb)	278,00	417,4	150	313,8	375,9	120

Sources:

Office statistique des Communautés européennes: *Bulletin général de statistique* n° 12/1961.  
*Bulletin statistique* de l'O.C.D.E., n° 4/1961.





Si le Danemark et la Suède demeurent, en 1960, les pays où la densité des appareils de radio est la plus forte, le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique ont rejoint

ou un peu dépassé le niveau d'équipement du Royaume-Uni, qui demeure néanmoins plus élevé que celui des Pays-Bas et de la France.

TABLEAU 8

Nombre d'appareils de radio-diffusion en service par 1 000 habitants

	1938	1950	1954	1958	1959	1960
<i>Pays de la C.E.E.</i>						
Luxembourg	113	183 (a)	250	285	293	309
Allemagne (R.F.)	172	162	247	273	282	298
Belgique	134	162 (a)	227	266	272	283
Pays-Bas	128	193	233	268	(273)	274
France	114	165	206	239	263	241
Italie	23	62	113	147	155	175
<i>Pays de l'A.E.L.E.</i>						
Danemark	190	285 (a)	299	321	327	384
Suède	195	306	331	358	360	367
Autriche	101	190	238	267	274	308
Norvège	124	241	272	283	285	300
Suisse	131	220	244	.	.	294
Royaume-Uni	181	243	266	284	286	289
Portugal	11	25	51	77	85	95

Source: Office statistique C.E.E., *Bulletin général de statistique* n° 4, 1961; Nations-Unies, *Annuaire statistique*.

(a) 1949.

TABLEAU 9

Nombre d'appareils de télévision par 1 000 habitants

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
<i>Pays de la C.E.E.</i>										
Allemagne (R.F.)	—	—	—	—	2	8	16	28	46	87
Pays-Bas	—	—	—	1	4	9	22	35	(44)	70
Belgique	—	—	—	(1)	(3)	(7)	(14)	(25)	43	68
Italie	—	—	—	2	4	8	14	23	32	43
France	—	1	1	3	6	10	15	22	30	42
Luxembourg	—	—	—	—	2	3	5	9	15	24
<i>Pays de l'A.E.L.E.</i>										
Royaume-Uni	15	29	42	64	88	112	135	156	177	211
Suède	—	—	—	—	—	2	12	33	80	138
Danemark	—	—	—	—	2	10	25	47	74	119
Autriche	—	—	—	—	—	1	6	7	16	27
Suisse	—	—	—	1	2	4	6	10	15	24
Norvège	—	—	—	—	—	—	—	—	2	14
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5

Source: Voir tableau n° 15 (appareils récepteurs de radio-diffusion).

## b) La télévision

La télévision s'est développée beaucoup plus tôt au Royaume-Uni que dans tous les autres pays et la densité des téléviseurs y reste, en 1960, sensiblement plus élevée qu'en Suède et au Danemark, tandis qu'elle représente plus de deux fois celle des pays du Marché Commun les mieux équipés (Allemagne, Pays-Bas et Belgique).

La densité atteinte en 1960 par l'Allemagne était déjà réalisée en 1955 au Royaume-Uni et la France et l'Italie sont seulement parvenues en 1960 au degré d'équipement que le Royaume-Uni avait en 1953 (tableau n° 9).

## 3° L'automobile

Le développement du parc automobile a été particulièrement rapide en Allemagne et en Italie où il est en 1960 de huit et sept fois supérieur à ce qu'il était en 1950, alors que pendant la même période il a plus que triplé en France et en Suède, plus que doublé au Royaume-Uni.

Avant la guerre, le nombre d'habitants par voiture était à peu près le même au Royaume-Uni et en France (24 et 23 respectivement), qui étaient à l'époque les

deux pays d'Europe occidentale les mieux équipés dans ce domaine. En 1960, c'est la Suède qui se classe au premier rang (avec 6 habitants par voiture), tandis que la proportion est de 8 en France, de 10 au Royaume-Uni, de 11 au Danemark et en Suisse, de 12 en Allemagne et en Belgique, de 17 en Norvège, de 21 aux Pays-Bas, de 24 en Italie et de 56 au Portugal (voir tableau n° 10).

## 4° Le téléphone

La densité téléphonique de la Suède, de la Suisse et du Danemark était, avant la guerre, plus de deux fois supérieure à celle des autres pays industrialisés d'Europe et la situation était à peu près la même en 1950. Ces pays conservent, dix ans plus tard, une avance considérable en ce qui concerne le développement du téléphone: en 1959, le nombre des appareils par mille habitants, dépasse 300 en Suède, avoisine 300 en Suisse, atteint 224 au Danemark et 195 en Norvège, alors qu'il se situe entre 130 (Pays-Bas) et 70 (Italie) dans les pays de la C.E.E. Au Royaume-Uni, la densité téléphonique de 1959 est de 150; elle demeure donc inférieure à celles des pays nordiques et de la Suisse, mais reste supérieure à celle des six pays du marché commun (voir tableau n° 11).

TABLEAU 10

### Nombre d'habitants par voiture

	1938	1950	1954	1958	1959	1960
<i>Pays de la C.E.E.</i>						
France	23	.	16	10	9	8
Luxembourg	42	31	17	10	10	8
Allemagne (R.F.)	.	90	39	18	16	12
Belgique	58 (a)	32	20	14	13	12
Pays-Bas	92	73	48	27	25	21
Italie	149	136	69	34	30	24
<i>Pays de l'A.E.L.E.</i>						
Suède	.	28	13	8	7	6
Royaume-Uni	24	22	16	11	10	10
Danemark	.	36	23	15	13	11
Suisse (b)	56	32	21	13	12	11
Norvège	.	.	31	20	18	17
Portugal	.	.	.	.	.	56

(a) Par rapport au parc existant en 1937.

(b) Y compris scooters à cabine, petits cars et voitures tous terrains légères.

Sources: Office Statistique des Communautés européennes, *Bulletin général de Statistique* n° 5, 1960, n° 5, 1961, page 9; *Ann. Stat.* de la Norvège, 1958 et 1961; *Ann. Stat.* de la Suède, 1958 et 1961; *Ann. Stat.* de la Suisse, 1958 et 1961.

TABLEAU 11

Nombre d'appareils téléphoniques par 1 000 habitants

	1937	1950	1954	1958	1959	1960
<i>Pays de la C.E.E.</i>						
Pays-Bas	(47)	77	96	125	131	.
Belgique	(47)	79	94	114	118	.
Luxembourg	(50)	77	99	.	114	.
Allemagne (R.F.)	(55)	50	69	98	104	.
France	(38)	58	69	83	90	.
Italie	(14)	27	39	61	68	.
<i>Pays de l'A.E.L.E.</i>						
Suède	(117)	230	277	326	339	353
Suisse	(105)	191	232	284	298	.
Danemark	(115)	169	175	189	224	.
Norvège	80	138	164	189	195	202
Royaume-Uni (a)	(64)	108	127	144	150	.
Autriche	(41)	60	69	88	93	.
Portugal	(9)	18	27	37	40	.

Sources: Nations-Unies, *Annuaire statistique*; Office Statistique des Communautés européennes, *Statistiques de base pour 15 pays européens*.  
(a) Non compris Irlande du Nord.

Jugés d'après ces divers « indicateurs », les pays scandinaves (particulièrement la Suède), le Royaume-Uni et la Suisse jouissaient avant la guerre d'un niveau de bien-être supérieur à celui de l'Allemagne et de la France et conservaient, en 1950, cette situation privilégiée.

Si la Suède se classe encore au premier rang en 1960, le Royaume-Uni, qui demeure mieux équipé que les pays de la C.E.E. en ce qui concerne la télévision et le téléphone, paraît avoir été dépassé par l'Allemagne et la Belgique en matière d'équipement ménager et par la France pour le nombre des voitures de tourisme.

### C. Le logement

#### 1<sup>o</sup> L'équipement des pays en logements

Des renseignements extraits des recensements nationaux sont regroupés dans le tableau n° 12. *Toutes réserves faites sur le manque de comparabilité des statistiques et la non-concordance des époques auxquelles les enquêtes se rapportent*, il semble que l'équipement soit en général plus satisfaisant dans les pays scandinaves, en Suisse et au Royaume-Uni qu'il ne l'est en France, en Allemagne et en Italie.

#### 2<sup>o</sup> L'activité de la construction

Le Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe, publié par les Nations Unies, indique le nombre de logements achevés par mille habitants pour les années 1950 à 1960.

En ce qui concerne les pays de la C.E.E., l'Allemagne vient au premier rang, avec un rythme supérieur à 10 logements pour les huit dernières années, ce qui permet de supposer que son équipement immobilier a sensiblement progressé depuis 1956 (date du dernier recensement). Les Pays-Bas ont construit en moyenne 7 logements par mille habitants au cours des dernières années et la France a atteint le même niveau d'activité en 1959 et 60, mais elle avait été, pendant les années précédentes, un des pays les moins actifs en matière de construction de logements. On constate également une progression en Italie, tandis que la Belgique maintient, au cours des dix années, un rythme de 5 logements environ.

La Suisse qui, d'après le recensement de 1950, était un des pays les mieux équipés, a accéléré son rythme de construction au cours des deux dernières années; en 1960, avec 9 logements par mille habitants, elle se classe,

avec la Suède, en tête des pays de l'A.E.L.E. Au Royaume-Uni, le nombre des logements achevés par 1 000 habitants, qui était en régression de 1954 à 1958, s'est

relevé en 1959 et 1960; il est du même ordre qu'en Italie, en Belgique et au Danemark (6 logements par mille habitants).

TABLEAU 12

Nombre de logements et nombre de personnes par pièce

	a Date du recensement	b Nombre de logements (en milliers)	c Nombre de pièces (en milliers)	d Nombre de personnes par pièce
<i>Pays de la C.E.E.</i>				
Belgique	31.12.1947	2 868	11 480*	0,74*
Pays-Bas	30. 6.1956	2 534	12 992	0,84
France	10. 5.1954	14 383	42 487* (a)	1,01 (a)
Allemagne (R.F.)	25. 9.1956	12 727	48 572	1,03
Italie	4.11.1951	11 411	37 342	1,27
<i>Pays de l'A.E.L.E.</i>				
Danemark	1.10.1955	1 385	6 145	0,72
Suisse	1.12.1950	1 286 (b)	6 311 (c)	0,75
Royaume-Uni	8. 4.1951	14 129	64 646	0,78
Autriche	1. 6.1951	2 138	7 480*	0,93*
Norvège	1.12.1950	890 (d)	3 424	0,96
Suède	31.12.1950	2 340*	7 250*	0,97*
Portugal	15.12.1950	2 274 (d)	8 000	1,06

Source: Nations-Unies, *Bulletin annuel de Statistique du logement et de la Construction pour l'Europe*, 1960.

(a) La cuisine n'est incluse que si elle est considérée comme une « grande cuisine servant de salle commune ».

(b) Logements, pourvus d'une cuisine; le nombre des logements avec et sans cuisine s'élève environ à 1,3 million.

(c) Les pièces situées dans les logements avec ou sans cuisine.

(d) Logements occupés seulement.

\* Estimations du Secrétariat.

### 3<sup>o</sup> Le confort des logements

Malgré le manque de comparabilité que présentent sur ce point les enquêtes nationales sur le logement, il semble, aussi bien en ce qui concerne la grandeur des logements que leur degré de confort, que la Suisse, le Royaume-Uni et les pays scandinaves se classent plus favorablement en général que les pays de la C.E.E.

Cependant, si l'on considère la grandeur des logements, les Pays-Bas (où 66 % des logements comprenaient plus de 5 pièces en 1956) se classent mieux que le Royaume-Uni, où la proportion n'était que de 52 % (en 1951), mais ce dernier pays a plus de grands logements que la Belgique et surtout que l'Italie et la France.

En sens inverse, 5,4 % seulement des logements occupés aux Pays-Bas ne comportent qu'une ou deux pièces (on en trouve 7 % au Royaume-Uni), tandis que la proportion est de 25,5 % en Belgique, 40 % en France, 42 % en Italie.

L'équipement en eau courante et en électricité est plus développé en Suisse, dans les pays scandinaves, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Allemagne qu'en France, en Belgique et en Italie. La proportion des logements munis d'une baignoire fixe est plus élevée en Suisse et au Royaume-Uni que dans les pays de la C.E.E.; dans ces derniers, si l'on enregistre une proportion de 47 % pour l'Allemagne<sup>(15)</sup> et de 27 %

<sup>(15)</sup> Ce pourcentage s'applique à l'année 1956; les 2 800 000 logements construits au cours des années 1957/1961 ont tous l'eau courante et 94,4 % ont une salle de bains. Sur la base de ces renseignements, la proportion de logements avec salle de bains doit se situer actuellement aux environs de 56 %.

pour les Pays-Bas, les pourcentages ne sont que de 8 à 10 % en Italie, en France et en Belgique, c'est-à-dire du même ordre qu'en Autriche et au Portugal.

#### D. Les vacances

L'institution des congés payés et l'allongement de leur durée a concouru, avec l'accroissement des revenus salariaux, à développer les déplacements de vacances. La part des dépenses affectée à cette fin est difficilement saisissable car elle se trouve répartie, suivant les pays, dans les postes « transports, loisirs, etc. » et parfois en partie dans « l'alimentation ». Aussi est-ce seulement en utilisant les enquêtes spéciales sur les vacances effectuées dans quelques pays que l'on peut mettre en lumière certains aspects de l'utilisation des vacances.

##### 1<sup>o</sup> Les congés payés

C'est entre les deux guerres que le droit au congé payé a été légalement reconnu dans la plupart des pays européens. A cette époque, certaines législations se sont bornées à en établir le principe (Loi du 21 avril 1927 en Italie, Statut du travail du 23 septembre 1933 au Portugal), tandis que d'autres stipulaient en outre la durée minimum du congé: 4 jours au Luxembourg, d'après la loi du 6 décembre 1926, 6 jours en Autriche (loi du 30 juillet 1919), en Belgique et en France (lois de 1936).

En 1950, dans les pays où la loi fixait la durée minimum du congé, celle-ci était de 18 jours en Norvège (en vertu d'une loi de 1947), de 12 jours en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en France et en Suède, de 8 jours au Luxembourg, de 6 jours en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse, de 3 jours au Portugal. Des dispositions législatives ultérieures ont porté le congé minimum à 18 jours au Danemark, en France et en Suède, à 12 jours en Belgique (voir tableau n<sup>o</sup> 13).

Deux pays européens — l'Italie et le Royaume-Uni — n'ont pas de législation sur la durée des congés payés, qui est uniquement déterminée par les conventions collectives. En Italie, les contrats stipulaient généralement avant la guerre un congé d'au moins 6 jours; actuellement la durée la plus fréquemment observée est de 12 jours. Des enquêtes effectuées par le Ministère du Travail britannique ont également montré que les

congés payés, qui étaient le plus souvent de 6 jours ouvrables il y a une dizaine d'années, atteignaient en général 12 jours en 1960.

TABLEAU 13

#### Durée des congés payés des ouvriers d'après les dispositions légales

	Congé minimum pour une année de travail complète (en jours ouvrables)	
	en 1950	en 1960
Allemagne (R.F.)	12	12
Autriche	12	12
Belgique	6	12
Danemark	12	18
France	12	18
Luxembourg	8	8
Norvège	18	18
Pays-Bas	6	6
Portugal	3	3
Suède	12	18
Suisse	6	6

Dans la pratique, les ouvriers ayant accompli une année de travail complète bénéficient souvent de congés plus longs que la durée minimum légale. En effet, si les dispositions des conventions collectives ne doivent en aucun cas réduire le congé fixé par la loi, elles peuvent prévoir des congés d'une durée supérieure. Par ailleurs, il est généralement accordé (par voie légale ou conventionnelle) des congés supplémentaires en fonction de l'ancienneté, de l'âge, de la situation de famille, etc.

On trouve des indications à cet égard dans les travaux d'analyse des conventions collectives auxquels on a procédé en Allemagne et aux Pays-Bas. C'est ainsi qu'en Allemagne, si, en 1959, 94 % des conventions prévoyaient, conformément aux lois des Länder, un congé minimum de 12 jours et 6 % seulement d'entre elles un congé d'une durée supérieure, il existait dans presque toutes les conventions des clauses permettant l'allongement des congés (jusqu'à 18 jours dans 20 % des contrats et au-delà de 18 jours dans 80 % d'entre eux (<sup>16</sup>)). Aux Pays-Bas, un tiers des entreprises accorde à son personnel des congés de 12 à 14 jours ouvrables, tandis que le congé dépasse 15 jours dans les deux autres tiers.

(<sup>16</sup>) *Bundesarbeitsblatt*, janvier 1961, p. 58/63.

## 2<sup>o</sup> L'utilisation des congés

Des enquêtes sur les vacances ont été effectuées par les instituts de statistique nationaux en France en 1957 et 1961 (17), en Italie en 1959 (18) et aux Pays-Bas en 1947, 1954 et 1960 (19), et par un organisme privé, la British Travel and Holidays Association, au Royaume-Uni en 1955 et 1960 (20). Bien que leurs résultats soient difficilement comparables en raison des différences de méthodes, il paraît en ressortir que la population prenant des vacances hors de son domicile est plus élevée au Royaume-Uni (58 % en 1960) qu'aux Pays-Bas (45 % en 1960) et en France (38 % en 1961) et surtout qu'en Italie (18 % en 1959).

On observe par ailleurs, dans les pays où les enquêtes ont été répétées, un *accroissement des taux de départ en vacances*, qui semble avoir été particulièrement rapide au Royaume-Uni. En ce qui concerne le mode d'hébergement, le camping de vacances s'est développé en France et aux Pays-Bas mais, tandis qu'en France, la proportion des personnes allant à l'hôtel ou en pension paraît avoir un peu diminué entre 1957 et 1961, elle s'est au contraire légèrement élevée aux Pays-Bas. Enfin, les enquêtes françaises et britanniques mettent en lumière une utilisation croissante de l'automobile pour le départ en vacances.

## Troisième partie

### La protection sociale

Trois aspects principaux de la protection sociale seront examinés dans cette étude: la sécurité sociale, les mesures en faveur de la famille et les services médicaux.

#### A. La sécurité sociale

Une étude complète des régimes de sécurité sociale dépasserait très largement le cadre de cette étude; elle a en conséquence été strictement limitée à l'étendue de la protection offerte par ces régimes, vue sous l'angle du nombre des bénéficiaires et des prestations qui leur sont attribuées.

#### 1<sup>o</sup> Le champ d'application de la sécurité sociale

Les six pays de la C.E.E. avaient, avant la guerre, des systèmes d'assurance sociale obligatoire pour les fonctionnaires et les salariés (employés et ouvriers), ces systèmes comportant, sauf en Belgique, l'exclusion des travailleurs dont le salaire dépassait un certain montant (ouvriers et employés en France et aux Pays-Bas, employés en Allemagne et en Italie). Les risques accidents du travail, vieillesse, invalidité, maladie et maternité

étaient couverts dans les six pays. L'assurance chômage obligatoire n'existait qu'en Allemagne, en Belgique et en Italie.

Le Royaume-Uni avait à cette époque des assurances couvrant les mêmes risques et prévoyant aussi l'exclusion des salariés dont le gain dépassait un certain montant, tandis qu'en Suède seule l'assurance vieillesse-invalidité était alors obligatoire, ainsi que la réparation des accidents du travail, les risques maladie et chômage n'étant garantis que par des assurances facultatives subventionnées par l'État.

Dans les années qui ont suivi la fin de la guerre, la réorganisation des régimes d'assurances sociales a comporté, en France et en Italie, la suppression des plafonds d'exclusion, l'assurance obligatoire couvrant désormais tous les salariés. A la même époque, le Royaume-Uni a procédé à une refonte complète de son système, inspirée par le plan social Beveridge, et le nouveau régime, ouvert à toute la population, a été complété par l'institution d'un Service médical national. La Suisse (en 1946) et la Suède (en 1948) ont créé des assurances vieillesse obligatoires en faveur de toute la population.

(17) I.N.S.E.E.: *Etudes et conjoncture*, mai 1962.

(18) Istituto Centrale di Statistica: *Note e Relazioni*, n. 13, octobre 1960.

(19) *Sociale Maandstatistiek*, avril 1961, p. 164, juillet 1962, p. 282.

(20) Voir « Labour » (*TUC Magazine*) mai 1961, p. 109.

Par la suite, le développement de la sécurité sociale s'est poursuivi: dans les pays du marché commun (sauf les Pays-Bas), l'extension s'est le plus souvent accomplie par la création d'assurances en faveur des travailleurs indépendants, tandis que les Pays-Bas, ainsi que les pays scandinaves, procédaient à l'institution de régimes couvrant toute la population dans les branches où jusqu'alors seuls les salariés étaient en général assurés.

L'importance de l'effort accompli pendant les années 1949/57 a été mise en lumière par une étude du B.I.T. (le coût de la sécurité sociale, 1949/1957, Genève, 1961); elle montre que la dépense de sécurité sociale <sup>(21)</sup> par tête d'habitant, évaluée à prix constants a doublé, ou presque doublé, en Allemagne, en France et en Italie, tandis qu'elle s'accroissait de 70 % en Norvège, de 60 % en Suède et en Suisse, de 45 % au Danemark et de 25 % au Royaume-Uni.

En ce qui concerne la population protégée par la sécurité sociale, on distinguera entre l'assurance-maladie (soins médicaux) dont l'étendue doit être mesurée

par rapport à la population totale et les autres branches de l'assurance sociale, pour lesquelles le nombre des assurés est à rapprocher de la population active.

D'après le dernier rapport annuel de la C.E.E. sur la situation sociale dans les pays de la Communauté, en 1959 plus des quatre-cinquièmes de la population bénéficiaient de l'assurance-maladie, au Luxembourg et en Allemagne occidentale, près des trois-quarts en Italie, aux Pays-Bas et en Belgique, les deux-tiers seulement en France. On doit cependant observer qu'en France la récente création de l'assurance-maladie pour les agriculteurs a eu pour effet d'accroître le pourcentage. Une enquête effectuée conjointement en 1960/61 par le CREDOC et l'INSEE fait en effet ressortir une proportion de 75,9 % <sup>(22)</sup>. Au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves, les pourcentages correspondants sont de 100 % puisque l'assurance maladie (soins médicaux) couvre toute la population. En Suisse, le nombre des participants était en 1959 de 4 249 000, soit un peu plus de 80 % de la population.

TABLEAU 14

Main-d'œuvre civile assurée par rapport à la main-d'œuvre civile totale en 1959

	Maladie maternité (soins médicaux)	Invalidité vieillesse survie	Accidents du travail	Chômage
Allemagne (R.F.) (a)	77,7	76,2	94,5	57,9
Belgique	77,8	87,3	70,8	60,0
France	69,4	98,9	66,6	—
Italie	94,0	90,2	63,6	40,6
Luxembourg	98,0	95,2	87,2	—
Pays-Bas	88,2	100,0	66,1	52,3
Danemark	100	100	50 (b)	30 (b)
Norvège	100	100	45	60
Royaume-Uni	100	100	92	80
Suède	100	100	70	35
Suisse	(c)	100	55	30

(a) Y compris Berlin-Ouest, mais sans la Sarre.

(b) Les estimations se rapportent à l'année 1955.

(c) La présentation des statistiques ne permet pas de calculer le pourcentage.

Source: Pays de la C.E.E.: C.E.E., *Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1960*, Annexes, tableau 2, p. 90  
Autres pays: B.I.T., *Annuaire des Statistiques du travail, 1960 et Annales statistiques nationales*.

<sup>(21)</sup> Il y a lieu d'observer que le B.I.T. faisait entrer en ligne de compte, outre les dépenses de sécurité sociale proprement dites, le coût de l'assistance publique, celui des services de santé et les sommes affectées aux victimes de guerre.

<sup>(22)</sup> *Consommation*, Annales du CREDOC, janvier/février 1962, p. 19.

Le tableau n° 14 indique, pour l'année 1959, les pourcentages de la main-d'œuvre civile couverts par les diverses branches des assurances sociales: toute la main-d'œuvre civile est couverte, dans les pays nordiques, par les assurances maladie et vieillesse, tandis que, dans les pays de la C.E.E., la proportion varie, pour l'assurance-maladie, entre 70 % en France et 98 % au Luxembourg, pour l'assurance vieillesse entre 75 % en Allemagne et 100 % aux Pays-Bas. En ce qui concerne l'assurance-chômage, le pourcentage le plus élevé est celui du Royaume-Uni (80 %); la proportion de la main-d'œuvre civile couverte en Norvège est du même ordre qu'en Allemagne et en Belgique (60 % environ); on relève en Suède, en Suisse et au Danemark des pourcentages sensiblement plus faibles (30 à 35 %).

## 2° Les prestations de la sécurité sociale

L'analyse est limitée au régime général, la documentation de base étant constituée, pour les pays du marché commun, par les tableaux comparatifs établis par la Commission de la C.E.E., à la date du 30 juin 1962.

### a) L'assurance-maladie

#### §1. Prestations en nature

Dans tous les pays de la C.E.E., dans les pays nordiques et au Royaume-Uni, la prise en charge a lieu dès le début de la maladie et elle est illimitée (sauf en Italie où elle est fixée à 180 jours par an); la durée de l'hospitalisation n'est limitée qu'en Allemagne, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

En ce qui concerne les rapports entre assurés et médecins, la liberté de choix est limitée en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie (en cas d'assistance directe), le choix ne pouvant s'exercer qu'entre les médecins agréés par la Caisse et il en est de même au Danemark, en Norvège et au Royaume-Uni, mais en Suède le choix ne subit pas de restrictions. En France, l'assuré peut consulter le médecin de son choix, mais si celui-ci n'est pas « conventionné », le remboursement est inférieur au taux normal.

Les soins médicaux sont entièrement gratuits en Allemagne, en Italie (pour l'assistance directe seulement), aux Pays-Bas, au Danemark (pour les assurés dont le revenu annuel ne dépasse pas le plafond) et au Royaume-Uni. Dans les autres pays, la participation de l'assuré ne dépasse généralement pas 25 %.

En matière d'hospitalisation, la règle générale est la gratuité dans les hôpitaux agréés et les hôpitaux publics en salle commune; seules la France et l'Italie prévoient une participation de l'assuré. Les différences qui peuvent exister entre les pays dépendent donc principalement de l'organisation hospitalière nationale (confort, modernisme de l'équipement, importance du personnel, etc.).

Les produits pharmaceutiques ne sont gratuits qu'aux Pays-Bas et en Italie (à condition qu'ils figurent sur la liste officielle); dans tous les autres pays, l'assuré participe aux frais, soit en payant un montant fixe par ordonnance (Allemagne), ou par médicament (Norvège, Royaume-Uni, Suède), soit en acquittant la totalité de sa facture, dont une fraction — 70 à 90 % en général — lui est remboursée (France, Luxembourg, Norvège).

#### §2. Prestations en espèces

En général, les prestations en espèces ne sont servies qu'à l'assuré lui-même mais, dans presque tous les pays, les charges de famille sont prises en considération et donnent lieu à des suppléments.

Les indemnités ne sont versées qu'après un délai de carence de deux à trois jours en général (six jours au Danemark), qui est supprimé en Allemagne, au Luxembourg et au Royaume-Uni lorsque l'incapacité se prolonge au-delà d'une certaine durée (le plus souvent deux semaines).

La durée des prestations est généralement de six mois dans les pays du Marché Commun, sauf aux Pays-Bas où elle est étendue à un an, et en Norvège à deux ans. Elle est un peu inférieure à un an au Royaume-Uni et elle est illimitée en Suède.

Dans les pays de la Communauté, les indemnités de maladie sont calculées par rapport à un salaire de référence, dont elles représentent 50 à 80 %. Mais il faut noter qu'en Allemagne les employeurs sont tenus de compléter l'indemnité; ce complément représentait jusqu'en juillet 1961 la différence entre l'indemnité de maladie et 90 % du salaire; depuis la loi du 1<sup>er</sup> août 1961, il est égal à la différence entre cette indemnité et la totalité du salaire. Cette compensation est due pour six semaines d'incapacité de travail.

Au Danemark et au Royaume-Uni, les indemnités sont forfaitaires et uniformes; en Norvège et en Suède, elles varient suivant la classe de salaire de l'assuré. Au 30 juin

1961, l'assuré sans charges de famille percevait au Royaume-Uni 57 sh. 6 d. par semaine; un supplément de 35 sh. était payé pour le conjoint ou un adulte à la charge de l'assuré; le premier enfant donnait droit à une majoration de 17 sh. 6 d. et les autres à 9 sh. 6 d. En Suède, les indemnités variaient, suivant la classe de salaire, entre 5 et 28 couronnes par jour; les suppléments pour enfants étaient de 1 couronne pour un ou deux enfants, 2 couronnes pour trois ou quatre, 3 couronnes pour cinq et plus.

#### b) *L'assurance-maternité*

L'assurance-maternité est, dans tous les pays (sauf en Suède où elle fait l'objet d'une loi spéciale) rattachée à l'assurance-maladie et les prestations en nature sont accordées suivant les mêmes règles.

En ce qui concerne les prestations en espèces, les femmes salariées ont droit à une compensation de salaire, le plus souvent égale à celle de l'assurance-maladie, mais quelquefois supérieure; elle est payée pendant 12 semaines en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Norvège, 13 semaines en Suède, 14 semaines au Danemark et en France, 18 semaines au Royaume-Uni et 22 semaines en Italie (dans l'industrie).

#### c) *L'assurance-invalidité*

Cette assurance est rattachée au régime maladie en Belgique, en France et au Royaume-Uni, tandis qu'elle fait partie de l'assurance vieillesse en Allemagne, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Danemark, en Suède et en Suisse. En Norvège, elle fait l'objet d'une législation spéciale (Loi du 22 janvier 1960).

La définition de l'invalidité ouvrant droit à pension n'est pas uniforme; dans tous les pays, elle est basée sur une diminution de la capacité de « gain normal », la notion de gain pouvant être interprétée de façon différente et les taux de diminution retenus étant variables.

Pour déterminer le montant des pensions d'invalidité, les pays de la C.E.E. utilisent des formules de calcul variées: en pourcentage d'un salaire de référence en Belgique et en France; avec intervention du nombre de cotisations versées ou du nombre d'années d'assurance en Allemagne, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, tandis qu'au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves

la pension est fixée à des taux uniformes. En Suisse, les deux méthodes sont combinées, la pension fixe étant majorée d'un montant proportionnel aux cotisations versées. La pension fixe de l'invalidé est de £ 149,5 par an au Royaume-Uni, avec supplément de £ 91 pour le conjoint, de £ 45,5 pour le premier enfant et de £ 24,7 pour les autres; en Suède, l'assurance nationale paie une pension annuelle de 2 750 couronnes, à laquelle s'ajoutent des suppléments de 2 175 couronnes pour le conjoint et de 996 couronnes pour chaque enfant; les salariés atteints d'incapacité totale reçoivent d'autre part, au titre de l'assurance complémentaire, un complément qui porte la pension totale aux deux-tiers des gains reçus pendant la période la plus favorable de leur vie active.

Tous les pays ont institué des systèmes de revalorisation des pensions en fonction de la situation économique:

- Ajustement par voie législative, pratiqué:
  - en Italie et aux Pays-Bas,
  - en Norvège (le principe est de relever les pensions dans la mesure où le revenu de la population active s'est accru),
  - au Royaume-Uni (en principe, la révision doit être quinquennale, mais en pratique les relèvements ont eu lieu plus fréquemment et ont été proportionnels à la hausse des salaires),
  - en Suisse (la loi prévoit une révision quinquennale);
- Ajustement automatique au coût de la vie, pratiqué, avec des périodicités diverses, en Belgique, au Luxembourg, au Danemark et en Suède;
- Ajustement automatique au niveau des salaires, pratiqué en Allemagne et en France.

#### d) *L'assurance-vieillesse*

Parmi les pays de la C.E.E., seuls les Pays-Bas ont créé un système d'assurance vieillesse national, couvrant toute la population, qui se juxtapose à l'assurance pension des salariés, tandis que le Royaume-Uni, les pays scandinaves et la Suisse ont tous institué une assurance vieillesse nationale; celle-ci s'accompagne en France<sup>(23)</sup>, en Norvège<sup>(23)</sup>, en Suède et au Royaume-Uni, d'une assurance complémentaire pour les salariés.

<sup>(23)</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962.

L'âge normal de la retraite est plus élevé dans les pays scandinaves que dans les pays de la C.E.E., en Suisse et au Royaume-Uni (voir tableau n° 15) <sup>(24)</sup>.

TABLEAU 15

Age normal de la retraite

	Hommes	Femmes
Norvège	70 ans	70 ans (a)
Danemark	67 ans	67 ans (b)
Suède	67 ans	67 ans
Allemagne (R.F.)	65 ans	65 ans
Autriche	65 ans	65 ans
Luxembourg	65 ans	65 ans
Pays-Bas	65 ans	65 ans
Portugal	65 ans	65 ans
Suisse	65 ans	65 ans
Belgique	65 ans	60 ans
Royaume-Uni	65 ans	60 ans
France	60 ans (c)	60 ans (c)
Italie	60 ans	55 ans

(a) Ramené à 60 ans pour la veuve d'un bénéficiaire de pension.  
 (b) Ramené à 62 ans pour les femmes célibataires et les épouses de bénéficiaires des pensions de vieillesse.  
 (c) Pour la pension de l'assurance vieillesse, les rentes étant payées à 65 ans.  
 Source: Ribas, Jacques, Jean: *L'âge de la retraite dans quelques pays du monde* (Bulletin de l'Association internationale de la Sécurité sociale, janvier/ février, 1961, page 7 et suiv.).

Dans les pays de la C.E.E., les pensions des salariés sont constituées par des pourcentages des gains moyens pendant les années d'emploi (Allemagne, Belgique) ou pendant les dernières années de travail (France, Italie), qui vont de 20 % en France <sup>(25)</sup>, de 60 % en Allemagne et en Belgique, de 80 % en Italie, avec possibilité de majoration pour retraite différée en Allemagne, en Belgique et en France. Au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves, les pensions nationales sont forfaitaires: £ 149,5 par an pour une personne seule au Royaume-Uni et £ 240,5 pour un ménage (avec majoration pour retraite différée); 2 900 couronnes par an en Suède pour une personne seule et 4.590 couronnes pour un ménage. L'assurance complémentaire permet aux salariés britanniques de porter leurs pensions totales à £ 167,7 pour un homme seul, £ 258,7 pour un

ménage (avec majoration pour retraite différée); en Suède, le montant des deux pensions (nationale et complémentaire) doit être égal aux deux-tiers des gains de l'assuré pendant la période la plus favorable de sa vie active.

La revalorisation des pensions de vieillesse est prévue dans les mêmes conditions que celle des pensions d'invalidité, sauf aux Pays-Bas où le réajustement des pensions de vieillesse nationales est automatique (liaison au niveau des salaires) au lieu de s'opérer par voie législative comme dans le cas des pensions d'invalidité.

e) *Les prestations aux survivants*

L'assurance contre le décès du chef de famille est, dans cinq pays du Marché Commun (Allemagne, Belgique, France, Italie et Luxembourg) ainsi qu'en Norvège et en Suisse, organisée dans le cadre de l'assurance vieillesse-invalidité, tandis que les Pays-Bas, le Danemark, le Royaume-Uni et la Suède ont élaboré des législations spéciales, en faveur des veuves et des orphelins aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, des veuves au Danemark, des orphelins en Suède.

Lorsque les dispositions concernant les survivants sont incluses dans les lois sur les assurances vieillesse et invalidité, leur champ d'application subit, en ce qui concerne la population protégée, les mêmes restrictions que ces assurances; par ailleurs, il est nécessaire, pour le service des prestations, que le chef de famille ait acquis des droits à pension en remplissant certaines conditions de stage, ou soit déjà pensionné, ce qui élimine certains survivants du bénéfice de l'assurance. Par contre, les assurances spéciales pour les veuves et les orphelins, telles qu'il en existe aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, au Danemark et en Suède, protègent toute la population.

Dans les pays de la Communauté et en Suisse, les prestations versées aux survivants au titre de l'assurance-vieillesse sont calculées en fonction de la pension du chef de famille décédé, dont elles représentent des pourcentages variables tandis qu'aux Pays-Bas, dans les pays scandinaves et au Royaume-Uni, les versements sont forfaitaires et uniformes.

<sup>(24)</sup> Il y a cependant lieu de signaler qu'en Suède une récente mesure, entrée en application le 1<sup>er</sup> juillet 1962, donne aux assurés la faculté de prendre leur retraite à partir de 63 ans, le montant de la pension étant naturellement réduit, alors qu'il est au contraire augmenté pour les personnes qui se retirent à plus de 67 ans (*Svenska Dagsbladet*, 17 mai 1962).

<sup>(25)</sup> L'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1962 d'une assurance complémentaire pour les salariés doit correspondre à peu près, pour un salarié dont le gain est au moins égal au plafond de la sécurité sociale, à une majoration de 40 % de cette pension.

C'est ainsi que les veuves peuvent recevoir 50 % de la pension de l'assuré en France et en Italie, 60 % en Allemagne, 80 % en Suisse; dans les pays scandinaves et au Royaume-Uni, elles touchent la pension de vieillesse prévue pour une personne seule. En général, ces rentes ne sont payées à plein taux qu'aux veuves ayant dépassé un certain âge (45 ou 50 ans suivant les pays). Dans tous les pays, la rente est supprimée en cas de remariage, mais dans certains (notamment l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas) il est versé une indemnité représentant de une à cinq annuités.

Les assurances-vieillesse complémentaires instituées en faveur des salariés en France, aux Pays-Bas, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suède contiennent des dispositions qui allouent aux veuves de salariés des rentes supplémentaires, généralement constituées par des fractions de celle que l'assuré avait acquise.

En ce qui concerne les orphelins, tous les pays, sauf la France et la Belgique, ont institué des pensions d'orphelins; elles sont constituées par une fraction de la rente du chef de famille dans les pays où elles sont payées dans le cadre de l'assurance-vieillesse, par des versements forfaitaires dans ceux qui ont une législation spéciale pour les survivants. En France et en Belgique, les orphelins ne reçoivent pas de pension, mais des allocations familiales, payées en France au taux normal, en Belgique à des taux plus élevés. Aux Pays-Bas, seuls les orphelins de père et de mère ont droit à une pension, les enfants ayant perdu un seul des parents reçoivent des allocations familiales spéciales, supérieures aux allocations normales.

Deux pays seulement (Italie et Luxembourg) versent des prestations à d'autres survivants que les veuves et les orphelins.

Une indemnité funéraire est payée, dans tous les pays de la Communauté (sauf aux Pays-Bas) ainsi qu'au Danemark, en Norvège et au Royaume-Uni.

#### f) *L'assurance accidents du travail*

Cette assurance est la première qui ait été organisée dans tous les pays; à l'origine, elle était fondée sur la responsabilité individuelle de l'employeur, mais elle consacre à l'heure actuelle la responsabilité collective des employeurs dans le cadre de l'assurance sociale; cependant, elle est encore du ressort de l'assurance

privée en Belgique et au Danemark; en Suède, les employeurs peuvent la contracter, soit auprès de l'Office national d'assurance, soit auprès de compagnies agréées.

La définition de l'accident du travail est sensiblement la même dans tous les pays; elle comprend les accidents de trajet, sauf au Danemark et en Norvège. Cependant, en Italie et au Royaume-Uni, les accidents de trajet ne sont couverts que dans certains cas (notamment l'utilisation d'un transport fourni par l'entreprise).

Dans tous les pays, il existe une assurance contre les maladies professionnelles faisant l'objet d'une liste officielle dont le contenu est variable.

Les prestations en nature (soins médicaux, etc.) sont partout accordées pour une durée illimitée et sans participation de la victime. En ce qui concerne les prestations en espèces, on doit distinguer le régime de l'incapacité temporaire de travail et celui de l'invalidité permanente.

#### §1. Incapacité temporaire

Les prestations sont versées sans aucun délai de carence dans tous les pays de la C.E.E. (sauf en Italie où ce délai est de 3 jours). Dans les autres pays, des délais sont prévus: 3 jours au Royaume-Uni, en Norvège, en Suède, en Suisse et au Danemark (dans le cas où la durée de l'incapacité ne dépasse pas dix jours). L'indemnisation dure jusqu'à la guérison ou à la consolidation mais dans certains pays le passage à la rente a lieu après quelques semaines (Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni) et en Norvège après un an.

Dans tous les pays du marché commun, ainsi qu'au Danemark et en Suisse, les prestations pour incapacité temporaire sont fixées en fonction de la rémunération d'une période de travail déterminée (période de paye, quinzaine, année) précédant l'accident, dont elles représentent 90 % en Allemagne, 80 % en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse, 75 % au Luxembourg et au Danemark, 60 % en Italie et 50 % en France. En Norvège et en Suède, les indemnités sont celles de l'assurance maladie, c'est-à-dire des montants journaliers variant suivant la classe de salaire de l'intéressé. Au Royaume-Uni, l'allocation consiste en un montant hebdomadaire fixe, sensiblement plus élevé que celui du régime assurance maladie (97 sh.,5 par semaine).

## §2. Incapacité permanente

L'incapacité permanente donne lieu dans tous les pays à des pensions proportionnelles aux taux d'incapacité reconnus, le minimum d'incapacité indemnifiable variant entre 0 et 20 %; pour les faibles taux d'incapacité, le rachat est obligatoire ou facultatif suivant les pays.

Dans les pays de la Communauté, dans les pays nordiques et en Suisse, les pensions représentent des fractions de la rémunération antérieure (généralement limitée par un plafond, ou affectée par certains abattements) qui, pour un taux d'incapacité de 100 %, varient entre 60 % (Norvège) et 100 % (Belgique, France, Italie); au Royaume-Uni, la pension pour incapacité permanente de 100 % est égale à l'allocation versée pour incapacité temporaire, soit 97,5 sh. par semaine, mais si la victime est dans l'impossibilité d'exercer un emploi, il lui est versé une pension complémentaire de 57,5 sh. par semaine, ce qui porte l'indemnisation à 155 sh.

Il est généralement prévu une majoration de pension lorsque la victime d'un accident du travail doit être constamment assistée par une tierce personne. Dans certains pays, elle est constituée par une fraction du salaire de base servant à fixer la pension, qui peut atteindre au maximum 50 % en Belgique, 40 % en France, 30 % aux Pays-Bas et en Suisse, 25 % au Luxembourg; dans d'autres, elle est constituée par une allocation de montant variable qui ne peut dépasser DM 350 par mois en Allemagne, £ 2 par semaine au Royaume-Uni, 2 400 couronnes par an en Norvège; cette allocation est uniforme en Suède (1 800 couronnes par an) et en Italie (15 000 livres par mois).

Des suppléments familiaux spéciaux, supérieurs aux allocations normales, sont prévus dans tous les pays, sauf en France, au Danemark et en Suisse. Ils ne sont octroyés qu'aux victimes d'accidents du travail dont le taux d'incapacité dépasse un certain pourcentage.

La législation sur les accidents du travail contient des dispositions en faveur des survivants. Dans tous les pays du marché commun, les veuves des victimes reçoivent des pensions égales à des pourcentages variables de la rémunération servant de base à la pension du décédé: 20 à 50 % suivant les pays et suivant l'âge de la veuve. Mais aux Pays-Bas, où il existe une législation spéciale en faveur des survivants, cette pension est cumulée avec les prestations du régime d'assurance des survivants. Il en est de même au Danemark et en Suède, où les pensions de veuvage de l'assurance accidents du

travail sont de 30 % et 33 % de la rémunération de la victime. De plus, il est prévu au Danemark une allocation spéciale supplémentaire (20 % de cette rémunération) pendant les deux premières années de veuvage. Au Royaume-Uni, par contre, il n'existe pas de pensions spéciales pour les survivants des victimes d'accidents du travail, qui reçoivent les prestations normales payées aux veuves et aux orphelins.

Des dispositions similaires s'appliquent aux orphelins: les pourcentages de la rémunération de la victime qui leur sont attribués varient entre 10 % (Danemark) et 20 % (Allemagne) pour l'orphelin de père ou de mère, entre 14,5 % (Suède) et 26,7 % (Italie) pour les orphelins ayant perdu père et mère; aux Pays-Bas et en Suède, ces prestations sont cumulées avec les pensions d'orphelins; en Norvège, la pension de l'orphelin d'une victime d'accident du travail consiste en un versement fixe annuel de 900 couronnes pour l'orphelin de père ou de mère; en cas de décès des deux parents, le premier enfant touche une pension égale à celle d'une veuve et chacun des autres 900 couronnes par an.

Tous les pays de la C.E.E. prévoient des pensions pour les parents ou ascendants à la charge de la victime et fixent des maxima pour l'ensemble des ayants-droit (60 à 85 % de la rémunération servant de base à la pension du décédé). Il existe des dispositions similaires en Norvège, en Suède et en Suisse, et dans une moindre mesure au Danemark, mais pas au Royaume-Uni.

La revalorisation des pensions pour incapacité permanente n'est pas automatique dans les pays du marché commun; elle s'opère par voie législative. Au Royaume-Uni, ces pensions sont en principe révisées tous les cinq ans, comme les pensions d'invalidité et de vieillesse. Dans les pays nordiques, les plafonds déterminant le maximum des pensions sont ajustés d'après les variations du coût de la vie.

### g) L'assurance-chômage

L'assurance-chômage légale et obligatoire n'existe pas dans tous les pays. Si elle a été instituée en Allemagne, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas, en Norvège et au Royaume-Uni, deux pays du marché commun (France et Luxembourg), ainsi que le Danemark, la Suède et la Suisse n'ont pas d'assurance chômage obligatoire. En France, cependant, une convention collective nationale du 31 décembre 1958 a créé une assurance chômage complémentaire, qui couvre une grande partie des travailleurs de l'industrie et du commerce. Au Danemark,

en Suède et en Suisse, l'assurance est fournie par des caisses privées, fonctionnant sous la surveillance des autorités publiques et recevant des subventions de l'État.

L'*assistance-chômage* existe dans tous les pays et la Norvège a institué une troisième garantie (facultative) sous la forme d'une assurance-chômage complémentaire, qui permet aux salariés d'améliorer volontairement les prestations de l'assurance obligatoire.

Tous les systèmes d'assurance-chômage — à l'exclusion de celui des Pays-Bas — prévoient un délai de carence allant de un jour (Belgique, Suisse) à 7 jours (Italie, Norvège).

La durée des prestations est en principe illimitée en Belgique; dans les autres pays, elle est le plus souvent de vingt à trente semaines.

Dans tous les pays — sauf l'Italie et le Royaume-Uni — les allocations de chômage sont constituées par des pourcentages d'un salaire de base dont la définition est variable. En Italie et au Royaume-Uni, les indemnités sont forfaitaires et uniformes (500 Lit. par jour en Italie, 57,5 sh. par semaine au Royaume-Uni). En Norvège, elles varient suivant la classe de salaire à laquelle l'assuré est rattaché.

L'*assistance-chômage* prolonge, en Allemagne, en Italie et en Norvège, les prestations de l'assurance, pour une durée illimitée en Allemagne, pour 90 jours ou plus dans certains cas en Italie, pour 26 semaines en Norvège. Au Luxembourg, où elle constitue la seule forme d'aide aux chômeurs, elle paie pendant 26 semaines 60 % du salaire cotisable de l'assurance maladie. En France et au Royaume-Uni, les indemnités sont forfaitaires; elles sont uniformes au Royaume-Uni (53,5 sh. par semaine) et varient suivant l'importance de l'agglomération en France (de 3,85 Ffr à 4,20 Ffr par jour).

Dans tous les pays, il est tenu compte de la situation de famille, soit en prévoyant une échelle de prestations suivant ces charges, soit en les assortissant de suppléments familiaux.

Bien que la variété des législations et la complexité des méthodes de calcul utilisées (en matière de pensions notamment) restreignent considérablement les possi-

bilités de comparaison, il se dégage des constatations fragmentaires qu'en Suède, le montant des prestations en espèces est plus élevé que dans les pays du marché commun et au Royaume-Uni, en ce qui concerne les allocations de maladie et de maternité, les pensions de vieillesse et la réparation des accidents du travail; la durée des allocations de maladie est beaucoup plus longue (sauf dans le cas de maternité où elle est à peu près la même). Mais le travailleur touche sa pension de retraite plus tard en Suède que dans les pays de la C.E.E. et au Royaume-Uni. En matière de prestations en nature, les assurés suédois participent au coût des soins médicaux et des produits pharmaceutiques, alors qu'aux Pays-Bas, les deux sont gratuits et que les assurés allemands et britanniques n'ont pas à payer les soins médicaux.

Au Royaume-Uni, par contre, les prestations en espèces sont plus faibles, dans toutes les branches de la sécurité sociale, que dans les pays du marché commun (Italie exceptée), mais la durée des allocations temporaires de maladie et de chômage est plus longue. En ce qui concerne les prestations en nature, si les assurés britanniques sont un peu moins avantagés que les assurés néerlandais, eu égard au coût des soins médicaux, ils sont aussi bien traités que les allemands et mieux traités que les français.

On doit ici attirer l'attention sur les disparités existant entre les niveaux des prix à la consommation dans les différents pays. En se basant, pour les pays du marché commun, sur les taux d'équivalence calculés par la C.E.C.A. <sup>(26)</sup> et, pour les autres pays, sur les travaux de l'Institut fédéral de statistique d'Allemagne occidentale <sup>(27)</sup>, on peut estimer qu'en 1961 le niveau des prix suisses était d'environ 21 % supérieur à celui des prix belges, et celui des prix suédois de 17 % supérieur; la différence était de + 9 % en Allemagne et de + 6 % en Italie, tandis que les prix britanniques et norvégiens étaient à peu près inférieurs aux prix belges de 4 à 5 %; les prix français étaient d'environ 5 % moins élevés que les prix belges; l'écart atteignait — 11 % aux Pays-Bas et — 9 % environ au Danemark et 13 % en Autriche. La supériorité du montant des prestations en espèces payées en Suède est donc en partie compensée par le niveau plus élevé du coût de la vie, alors que l'avantage que constitue, pour les Britanniques, un coût

<sup>(26)</sup> Office statistique des Communautés européennes: *Bulletin général de statistique*, n° 4/1960.

<sup>(27)</sup> Statistisches Bundesamt: *Preise, Löhne, Wirtschaftsrechnungen*, Reihe 10 — *Internationale Vergleich der Preise für die Lebenshaltung*.

de la vie un peu moins élevé que celui de certains pays du marché commun (Allemagne, Italie) n'efface pas intégralement les différences observées à leur détrimment dans le montant des prestations en espèces.

## B. Les mesures en faveur de la famille

### 1<sup>o</sup> Les allocations familiales

#### a) Champ d'application

Toute la population a en principe droit aux allocations familiales en France, au Luxembourg, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suède. Dans les autres pays, il existe des limitations, soit en fonction du revenu (Danemark), soit en fonction de la profession (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas, Suisse). En Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, les allocations ne sont payées qu'aux

personnes exerçant une activité professionnelle de salarié ou de travailleur indépendant; en Italie, seuls les salariés y ont droit.

La Suisse a créé un régime national pour l'agriculture; pour les salariés non agricoles, il existe des systèmes cantonaux et des caisses professionnelles.

#### b) Conditions d'attribution

Ces conditions sont résumées dans le tableau n<sup>o</sup> 16. On peut observer, en premier lieu, que les allocations familiales sont payées dès le premier enfant en Belgique, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche, au Danemark et en Suède, ainsi qu'en France, à condition que la mère ne travaille pas (salaire unique), à partir du deuxième enfant en Norvège et au Royaume-Uni et du troisième en Allemagne (le deuxième enfant recevant cependant l'allocation, si le revenu de la famille ne dépasse pas DM 7 200 par mois).

TABLEAU 16

### Conditions d'attribution des allocations familiales

	Premier enfant ouvrant droit aux allocations	Age limite			
		Normal	Apprentissage	Etudes	Infirmes graves
Allemagne (R.F.)	3 <sup>e</sup> (a)	18 ans	25 ans	25 ans	25 ans
Belgique	1 <sup>er</sup>	14 ans	21 ans	21 ans	illimité
France	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> (b)	15 ans	18 ans	20 ans	20 ans
Italie	1 <sup>er</sup>	18 ans	18 ans	26 ans	illimité
Luxembourg	1 <sup>er</sup>	19 ans	23 ans	23 ans	illimité
Pays-Bas	1 <sup>er</sup>	16 ans	27 ans	27 ans	27 ans
Autriche	1 <sup>er</sup>	18 ans	(c)	(c)	(c)
Danemark (d)	1 <sup>er</sup>	18 ans	—	—	—
Norvège	2 <sup>e</sup> (e)	16 ans	—	—	—
Royaume-Uni	2 <sup>e</sup>	15 ans	18 ans	18 ans	16 ans (f)
Suède	1 <sup>er</sup>	16 ans	18 ans	18 ans (g)	—
Suisse	(h)	(i)	(i)	(i)	(i)

(a) Depuis la loi du 17 juillet 1961, le 2<sup>e</sup> enfant donne droit à allocation, si le revenu de la famille ne dépasse pas DM 7 200 par an.

(b) Allocation de salaire unique: 1<sup>er</sup> enfant; allocation familiale proprement dite, 2<sup>e</sup> enfant.

(c) L'allocation est prolongée aussi longtemps que l'enfant ne gagne pas un certain montant par mois; pour les infirmes les revenus propres ne doivent pas dépasser 500 shilling par mois.

(d) Le montant varie avec le revenu de la famille et l'allocation est supprimée lorsque celui-ci dépasse 16 000 couronnes par an.

(e) Le 1<sup>er</sup> enfant ouvre cependant droit à allocation s'il est orphelin de père et de mère.

(f) Depuis la loi de 1961, auparavant l'allocation était payée aux enfants incapables à suivre l'enseignement scolaire jusqu'à 15 ans.

(g) Les enfants poursuivant leurs études donnent droit entre 16 et 18 ans à une prime de scolarité de 34 couronnes par an et par enfant.

(h) Variable suivant les cantons, mais on tend de plus en plus à payer l'allocation dès le 1<sup>er</sup> enfant.

(i) Variable suivant les cantons, en général l'âge limite varie entre 15 et 18 ans et est prolongé à 20 ans pour les infirmes.

Sources:

Pays de la C.E.E.: C.E.C.A., *Tableaux comparatifs des régimes de sécurité sociale applicables dans les Etats membres des Communautés européennes*, Régime général (au 30 juin 1962).

Autriche: B.I.T., *Série Législative* 1960, Aut. 1.

Danemark: *Freedom and Welfare*, 1953, page 22.

Norvège: B.I.T., *Série Législative*, 1946, Nor. 7.

Royaume-Uni: *Revue Internationale du travail*, avril et mai 1948; *Ministry of Labour Gazette*, août 1956, page 297; *Social Security in Britain* (1961), page 11.

Suède: B.I.T., *Série Législative*, 1947, Suède. 4.

Suisse: *Schweizerische Arbeitgeber Zeitung*, 11 déc. 1959, page 826; *Législation sociale de la Suisse*, 1960.

L'âge limite normal pour la fin du droit aux allocations est de 14 ans en Belgique, de 15 ans en France et au Royaume-Uni, de 16 ans aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède, de 18 ans en Allemagne, au Danemark et en Autriche, de 19 ans au Luxembourg.

Tous les pays de la C.E.E., ainsi que le Royaume-Uni et la Suède, prévoient des allocations prolongées pour les enfants faisant un apprentissage ou poursuivant leurs études; en Suisse, il est également prévu des prolongations dans le système national pour l'agriculture et dans les régimes institués par les cantons.

L'infirmité grave donne lieu au paiement illimité des allocations familiales en Belgique, en Italie et au Luxembourg; en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, les allocations sont dans ce cas prolongées jusqu'à 20 ou 27 ans; dans les autres pays, elles sont suspendues à l'âge normal et remplacées par des pensions d'orphelins ou des mesures d'assistance.

### c) *Montant des allocations*

Le tableau n° 17 indique le montant mensuel des allocations pour un à six enfants dans les pays de la C.E.E. et dans six pays de l'A.E.L.E. En Suisse, où le régime n'est pas uniforme, on a pris pour exemple les montants les plus fréquemment retenus dans les lois cantonales. On constate que les allocations sont plus élevées en Belgique, en France et en Italie que dans les pays scandinaves et au Royaume-Uni, mais les prestations suédoises étaient, en juin 1961, supérieures à celles des Pays-Bas et de l'Allemagne. On doit en outre signaler qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1962, la Suède a sensiblement relevé les allocations familiales, qui sont maintenant de 550 couronnes par an et par enfant (443 Fb par mois).

En prenant le cas d'une famille ayant trois enfants, on observe que la Belgique se classe en tête de tous les pays (sauf la France si l'on tient compte de l'allocation de salaire unique); elle est suivie par le Luxembourg, où l'allocation représente 77 % de celle payée en Belgique, l'Italie (63 %) et la Suède (58 %); dans les autres pays, les montants payés aux familles ne s'élèvent qu'à 20 % (Norvège), à 50 % (Autriche) de l'allocation belge; le pourcentage est de 30 pour le Royaume-Uni. Les différences sont, on le voit, beaucoup plus sensibles que les disparités signalées précédemment dans les niveaux des prix à la consommation.

## 2° **Les autres mesures en faveur de la famille**

La naissance donne lieu, dans un certain nombre de pays, au versement d'une somme forfaitaire, soit dans le cadre de l'assurance maladie, soit dans celui de la politique familiale. C'est au Luxembourg, en Belgique et en France que les primes de naissance sont le plus élevées, surtout pour le premier enfant, puisqu'elles atteignent respectivement 5 460 Fl, 5 250 Fb et 486 Ffr (soit 4 934 Fb) mais la Suède, qui payait déjà en 1961 une prime égale à celle de la Belgique (pour les autres enfants que le premier) a porté cette prime, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1962, à 900 couronnes (soit 8 700 Fb).

Au Royaume-Uni, la naissance donne lieu à une indemnité de £ 14 (soit 1 960 Fb), avec supplément de £ 6 (840 Fb) si l'accouchement a lieu à domicile et en Norvège l'allocation est de 150 couronnes (1 050 Fb), aux Pays-Bas, elle est de 55 Fl (762 Fb); en Allemagne, la somme versée par l'assurance-maladie en compensation des frais d'accouchement est de 10 à 25 DM (125 à 312 Fb).

On doit en outre signaler des avantages supplémentaires existant en Allemagne, en France, en Italie et au Luxembourg. En France, des allocations dites « prénatales » sont payées pendant la grossesse; elles correspondent dans la région parisienne à un montant de 481,14 Ffr payé en neuf mensualités (des abattements sont appliqués dans les autres zones). Des indemnités d'allaitement sont versées en Allemagne pendant 12 à 26 semaines; elles sont de 25 % du salaire de l'assurée (ou 25 % du salaire de son conjoint si elle ne travaille pas), avec minimum de 0,25 DM par jour; en France, les indemnités d'allaitement sont payées pendant cinq mois, au taux de 20 Ffr par mois pendant quatre mois et de 5,25 Ffr pour le cinquième mois; les caisses de maladie luxembourgeoises accordent également des allocations d'allaitement pendant 12 semaines, avec maximum de 25 % de l'indemnité de maternité. Une allocation de ménage (25 % de l'allocation de maladie) est payée en Allemagne pendant la durée du séjour en maternité.

En outre, il existe en France et en Italie des allocations en faveur des membres de la famille autres que les enfants. En France, une allocation de salaire unique est payée aux jeunes ménages sans enfant pendant les deux premières années du mariage, aux taux de 18 Ffr par mois; elle s'ajoute aux allocations familiales lorsque

TABLEAU 17

## Montant mensuel des allocations familiales pour 1 à 6 enfants (au 30 juin 1962)

	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants		6 enfants	
	en monnaie nationale	en Fb	en monnaie nationale	en Fb	en monnaie nationale	en Fb	en monnaie nationale	en Fb	en monnaie nationale	en Fb	en monnaie nationale	en Fb
Belgique (a)	446,25 Fb	446,25	1 051,25 Fb	1 051,25	1 881,25 Fb	1 881,25	2 840 Fb	2 840	3 873,75 Fb	3 873,75	4 907,50 Fb	4 907,50
France (a)(b)	(a)	—	63,27 Ffr	642,38	158,55 Ffr	1 609,76	253,83 Ffr	2 577,14	365,11 Ffr	3 706,96	477,40 Ffr	4 847,04
	(b)	38,90 Ffr	394,95	141,07 Ffr	1 432,28	255,80 Ffr	2 597,14	351,08 Ffr	3 564,52	463,37 Ffr	4 704,60	5 844,68
Luxembourg	481 Flbg	481	962 Flbg	962	1 443 Flbg	1 443	1 924 Flbg	1 924	2 457 Flbg	2 457	3 042 Flbg	3 042
Italie	4 940 Lit.	394,90	9 880 Lit.	789,80	14 820 Lit.	1 184,60	19 760 Lit.	1 579,50	24 700 Lit.	1 974,40	29 640 Lit.	2 369,30
Pays-Bas	1 950 Fl	270,50	4 082 Fl	566,20	62,14 Fl	861,90	91,00 Fl	1 262,10	119,86 Fl	1 662,40	152,36 Fl	2 113,20
Allemagne (R.F.) (c)	—	—	— (c)	— (c)	40 DM	499,70	80 DM	999,40	120 DM	1 499,10	160 DM	1 998,75
Autriche (d)	140 Sch.	269,20	300 Sch.	576,80	490 Sch.	942,10	710 Sch.	1 365,10	960 Sch.	1 845,81	1 210 Sch.	2 326,40
Suède	37,50 Cour.	362,50	75 Cour.	725,00	112,5 Cour.	1 087,50	150 Cour.	1 450,00	187,50 Cour.	1 812,50	225 Cour.	2 175,00
Royaume-Uni	—	—	34,66 sh.	242,50	78 sh.	545,80	121,33 sh.	849,00	166,66 sh.	1 166,30	208 sh.	1 455,50
Suisse	15 Fr. s.	171,60	30 Fr. s.	343,20	45 Fr. s.	514,90	60 Fr. s.	686,50	75 Fr. s.	858,10	90 Fr. s.	1 029,70
Norvège	—	—	30 Cour.	209,90	60 Cour.	419,90	90 Cour.	629,80	120 Cour.	839	150 Cour.	1 049,70
Danemark	40 Cour.	322,40	80 Cour.	644,80	120 Cour.	967,20	160 Cour.	1 289,60	204,2 Cour.	1 645,90	248,3 Cour.	2 001,30

(a) En Belgique et en France allocations variables suivant l'âge des enfants: Exemple choisi: plus jeune enfant âgé de 4 ans, les autres se suivant à intervalles de 2 ans.

(b) (a) Allocations familiales proprement dites; (b) Allocations familiales plus allocation de salaire unique.

(c) A ces chiffres s'ajoutent 25 DM (Fb 312,25) pour le 2<sup>e</sup> enfant, si le revenu familial ne dépasse pas 7 200 DM par an (depuis la loi du 17 juillet 1961).

(d) Au 1<sup>er</sup> juillet 1961.

(e) Le montant des allocations varie suivant les cantons, le taux indiqué ici est le plus fréquemment observé.

Sources:

Pays de la C.E.E.: Tableau comparatif des régimes de sécurité sociale applicables dans les Etats membres des Communautés économiques européennes, tableau VIII, page 57.

Autriche: *Soziale Sicherheit*, août 1961, page 307.

Suède: *Bulletin de l'association internationale de la sécurité sociale*, mai 1962, page 153.

Royaume-Uni: *Ministry of labour Gazette*, août 1956, page 297.

Suisse: *Schweizerische Arbeitgeber Zeitung*, 11 décembre 1959; *Législation sociale de la Suisse*, 1959 et 1960.

Norvège: *Bulletin de l'Association internationale de la Sécurité sociale*, août 1956, page 352.

Danemark: *Bulletin de l'Association internationale de la Sécurité sociale*, juillet/août 1961, page 405.

la mère reste au foyer. En Italie, il est versé au conjoint n'ayant pas de revenu propre dépassant 10 000 Lit. par mois, une allocation mensuelle de 3 588 Lit. et les parents et grands parents à la charge du salarié donnent droit à une allocation mensuelle de 1 430 Lit.

### C. Les services médicaux

#### 1<sup>o</sup> Les médecins

Avant la guerre, les quatre pays de la C.E.E., pour lesquels on dispose de statistiques (Allemagne, Belgique, Pays-Bas et France) avaient un médecin pour 1 300 à 1 500 habitants; la Norvège comptait à l'époque un médecin pour 1 200 habitants, la Suisse était beaucoup mieux équipée, puisqu'elle avait déjà un médecin pour 800 habitants.

Les statistiques relatives à la période 1949/51 montrent que, dans les six pays de la C.E.E., l'Italie et l'Allemagne

(avec 800 habitants par médecin) étaient mieux équipées que les pays du Benelux (1 100 à 1 250 habitants par médecin) et la France (1 300). A la même époque, l'Autriche se classait au premier rang des pays de l'A.E.L.E., avec un médecin pour 650 habitants, contre un millier environ au Danemark et en Norvège, 1 150 en Angleterre, plus de 1 400 en Suède et près de 1 500 au Portugal.

Suivant les dernières statistiques disponibles, l'Autriche, l'Italie, l'Allemagne et la Suisse demeurent les pays ayant le plus de médecins (un pour six à sept cents habitants), le rapport étant d'un médecin pour huit à neuf cents habitants en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark et en Norvège, d'un médecin pour 930 habitants en France; il dépasse un médecin pour mille habitants en Angleterre et en Suède, tandis que le Portugal ne compte qu'un médecin pour 1 300 habitants.

TABLEAU 18

#### Nombre d'habitants par médecin

	Avant-guerre (a)	1949/51	1958	1959	1960
<i>Pays de la C.E.E.</i>					
Italie	.	800	690	.	.
Allemagne (R.F.)	1 379 (b)	790	739	729	716
Belgique	1 300	1 060	800	.	.
Pays-Bas	1 300	1 120	890	.	.
France	1 500	1 300	930	.	.
Luxembourg	1 540	1 250	990	.	.
<i>Pays de l'A.E.L.E.</i>					
Autriche	.	650	620	.	.
Suisse	800	.	730	.	.
Danemark	.	970	820	.	.
Norvège	1 200	960	900	.	.
Angleterre et Pays de Galles	.	1 150	1 060	.	.
Suède	.	1 430	1 100	1 100	.
Portugal	.	1 530	1 300	.	.

(a) Années 1937, 1938 ou 1939 suivant les pays.

(b) Dans les frontières du 31.12.1937.

Sources:

Avant-guerre 1949-1951: Nations-Unies, *Annuaire statistique*.

1958: O.M.S. *Statistiques épidémiologiques et démographiques 1958 et Chroniques* vol. 16, n° 3, mars 1952, page 1100.

1959/60 = Allemagne: *Wirtschaft und Statistik*, mars 1962, page 142; Suède: *Annuaire statistique 1961*.

TABLEAU 19

## Nombre de lits d'hôpitaux par 10 000 habitants

	Avant-guerre	1948 à 1950	1958	1959	1960
<i>Pays de la C.E.E.</i>					
France	.	.	130	.	.
Luxembourg	.	.	110	.	.
Allemagne (R.F.)	93	105	106	107	103
Belgique	.	.	100	.	.
Italie	.	.	85	.	.
Pays-Bas	.	.	85	.	.
<i>Pays de l'A.E.L.E.</i>					
Suède	.	140	150	152	.
Suisse	.	.	130	.	.
Royaume-Uni	.	.	110	.	.
Danemark	.	106	105	.	.
Norvège	88	86	100	103	.
Autriche	.	.	103	103	103
Portugal	28 (1941)	40	.	.	.

Sources: V. tableau n° 20 (nombre d'habitants par médecin) et pour l'Autriche: *Statistisches Handbuch 1961*.

## 2° L'équipement hospitalier

La situation se présente sous un jour différent en ce qui concerne l'équipement hospitalier: en 1958, la Suède se classe au premier rang des treize pays, avec 150 lits d'hôpitaux pour 10 000 habitants, suivie par la France et la Suisse (130 lits), le Luxembourg et le Royaume-Uni (110 lits); le nombre de lits pour dix mille habitants avoisine la centaine en Allemagne, en Belgique et en Norvège; il n'est que de 85 en Italie, aux Pays-Bas et en Autriche.

Si l'on excepte la Suisse, où l'évolution du nombre des médecins et le développement de l'équipement hospitalier ont été également favorables, on constate que l'un des pays ayant le plus de médecins (Italie) est celui dans lequel le nombre des lits d'hôpitaux est le plus faible, tandis que la Suède et l'Angleterre, où la densité médicale est beaucoup moins forte, figurent par contre parmi les pays les mieux équipés au point de vue hospitalier.

## 3° Les dentistes

La Suède et la Norvège sont les pays ayant le plus de dentistes (60 environ par cent mille habitants), mais la densité avoisine 60 en Allemagne, alors qu'elle n'est que de 41 en Suisse, de 37 au Luxembourg, de 32 en France, de 25 aux Pays-Bas et de 17 en Belgique. Pour le Royaume-Uni, la dernière statistique publiée remonte à l'année 1951: elle était alors de 27 (Irlande du Nord non comprise).

## 4° Les pharmaciens

La Belgique possédait en 1959 56 pharmaciens pour cent mille habitants, alors que le nombre était de 50 environ au Luxembourg, de 40 environ au Royaume-Uni, de 33 en France, de 30 environ en Allemagne, de 21 en Suisse, de 18 en Suède et d'à peine 10 aux Pays-Bas.

## Conclusion

Depuis la fin de la guerre, l'évolution de la situation sociale paraît avoir été, dans les pays du marché commun, plus favorable à certains égards qu'au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves.

La progression des salaires a été plus rapide dans certains d'entre eux (Allemagne et France notamment) et, compte tenu des hausses du coût de la vie, le pouvoir d'achat des salariés semble s'être développé plus considérablement dans les pays de la Communauté qu'au Royaume-Uni et dans les pays nordiques. Ce phénomène explique les taux d'accroissement de la consommation plus élevés enregistrés dans les pays du marché commun et il est à la source d'une expansion des achats de biens durables qui a eu pour effet d'améliorer sensiblement l'équipement des ménages. A ce point de vue, le niveau de vie semble être devenu à peu près égal à celui du Royaume-Uni, sans atteindre encore toutefois à certains égards celui de la Suède. On doit notamment observer que, dans le domaine du logement, les pays de la Communauté ont encore un certain retard, mais que le rythme de la construction s'y développe de façon satisfaisante et devrait leur permettre, dans les recensements futurs des habitations, de se classer plus favorablement par rapport aux pays scandinaves.

En matière de protection sociale, si le champ d'application des assurances demeure, pour certains risques,

moins étendu dans les pays de la C.E.E., qu'au Royaume-Uni et en Suède, on a pu observer qu'il ne cesse de se développer par l'incorporation de nouveaux groupes sociaux dans le cercle des bénéficiaires. Néanmoins, la protection de la population ayant droit aux soins médicaux demeure encore moins élevée dans les pays du marché commun et l'équipement hospitalier y est moins développé.

Si les prestations en espèces payées aux travailleurs privés de salaire par la maladie, la vieillesse, etc., sont en général plus élevées en Suède que dans les pays de la Communauté, elles sont au contraire plus faibles au Royaume-Uni et, en matière d'allocations familiales, les travailleurs chargés de famille reçoivent une aide plus substantielle en Belgique, en France et en Italie qu'en Suède et surtout qu'au Royaume-Uni.

En conclusion, dans tous les domaines qui ont fait l'objet de l'étude, on a pu mettre en relief les progrès particulièrement rapides accomplis par les pays de la C.E.E., progrès qui les ont rapprochés des pays qui se situaient jusqu'alors « à la pointe du bien-être social »; les différences, là où elles subsistent encore, ne semblent plus être de nature à constituer un état d'infériorité et pourraient devenir inexistantes dans un proche avenir.

## Zusammenfassung

### **Die soziale Entwicklung in den Ländern des gemeinsamen Marktes und in einigen anderen europäischen Ländern**

Drei quantitativ meßbare Indikatoren der sozialen Entwicklung werden in dieser Studie untersucht: das Einkommen, das Lebensniveau und die Soziale Sicherheit. Die Analyse ergibt, daß seit Kriegsende die Entwicklung der sozialen Lage in den Ländern des gemeinsamen Marktes in verschiedener Hinsicht günstiger verlaufen ist als im Vereinigten Königreich und in den skandinavischen Ländern.

Die Lohnerhöhungen erfolgten vor allem in der BR Deutschland und in Frankreich rascher, und die Kaufkraft stieg in den Ländern der Gemeinschaft stärker als im Vereinigten Königreich und in den nordischen Ländern. Daraus erklärt sich auch die höhere Zuwachsrates des Verbrauchs in den Ländern des gemeinsamen Marktes; insbesondere haben die Käufe dauerhafter Verbrauchsgüter zugenommen. Das Lebensniveau hat sich in diesem Bereich mehr oder weniger dem englischen Stand angeglichen, ohne allerdings das Niveau Schwedens zu erreichen. In den Wohnverhältnissen weisen die Länder des gemeinsamen Marktes noch einen gewissen Rückstand auf, aber der Wohnungsbau entwickelt sich befriedigend, so daß die Gemeinschaft bei künftigen Zählungen im Vergleich mit den skandinavischen Ländern besser abschneiden dürfte.

Die Sozialversicherung ist zwar in den Ländern des gemeinsamen Marktes für gewisse Risiken immer noch weniger umfassend als im Vereinigten Königreich und in Schweden, aber sie entwickelt sich unaufhaltsam durch die Einbeziehung neuer sozialer Gruppen in den Kreis der Leistungsempfänger. Dennoch verharret die Betreuung der Bevölkerung, die Anspruch auf ärztliche Dienste hat, in den Gemeinschaftsländern auf einem niedrigeren Niveau; auch die Zahl der verfügbaren Krankenbetten ist niedriger.

Die finanziellen Leistungen der Sozialversicherung an die durch Krankheit, Alter usw. aus dem Erwerbsleben ausgeschiedenen Arbeiter sind im allgemeinen in Schweden höher als in den Ländern des gemeinsamen Marktes; im Vereinigten Königreich sind sie dagegen geringer. In Belgien, Frankreich und Italien gelangen die Arbeiter, die für eine Familie zu sorgen haben, in den Genuß höherer Leistungen, als dies in Schweden und vor allem im Vereinigten Königreich der Fall ist.

## Riassunto

### **Lo sviluppo sociale nei paesi del Mercato comune e in altri paesi europei**

Tre indicatori dello sviluppo sociale, quantitativamente misurabili, formano oggetto di questo studio: il reddito, il tenore di vita e la sicurezza sociale. La loro analisi ci dimostra che, dalla fine della guerra ad oggi, la situazione sociale nei paesi del Mercato comune ha segnato, sotto diversi aspetti, un'evoluzione più favorevole che nel Regno Unito e nei paesi scandinavi.

Gli aumenti dei salari hanno avuto rapido corso soprattutto nella R.f. di Germania e in Francia e il potere d'acquisto è salito nella Comunità in modo più marcato che nel Regno Unito e nei paesi nordici. Questo spiega anche il più elevato tasso d'incremento del consumo comunitario. Si osserva che tale incremento riguarda soprattutto l'acquisto di beni di consumo durevoli. Il tenore di vita nei paesi della Comunità ha eguagliato press'a poco il livello inglese, senza però raggiungere quello della Svezia. I sei Paesi segnano ancora un certo ritardo nel settore edile, ma la costruzione degli alloggi procede con ritmo sicuro per cui è da prevedersi un miglior risultato nei futuri raffronti con i paesi scandinavi.

La sicurezza sociale nei paesi del Mercato comune presenta, per taluni rischi, un ambito più limitato che nel Regno Unito e in Svezia, ma la sua estensione è già in atto e sempre nuovi gruppi vengono ammessi a beneficiare delle prestazioni. Nella Comunità resta tuttavia ancora molto da fare per quanto riguarda l'assistenza medica agli aventi diritto; molto basso è anche il numero di letti disponibili negli ospedali.

Le prestazioni in denaro della sicurezza sociale ai lavoratori che si ritirano dalla vita attiva per motivi di malattia, età, ecc., sono generalmente più elevate in Svezia che nei sei Paesi, ma inferiori a questi nel Regno Unito; i lavoratori con famiglia a carico fruiscono nel Belgio, in Francia e in Italia di prestazioni maggiori di quelle corrisposte in Svezia e soprattutto nel Regno Unito.

## Samenvatting

### **De sociale ontwikkeling in de landen van de E.E.G. en in enkele andere Europese landen**

In de onderhavige studie worden drie kwantitatief meetbare, indicatoren van de sociale ontwikkeling onderzocht: het inkomen, de levensstandaard en de sociale zekerheid. Uit het onderzoek blijkt, dat de ontwikkeling van de sociale toestand na de oorlog in de E.E.G.-landen in verschillende opzichten gunstiger is geweest dan in het Verenigd Koninkrijk en de Scandinavische landen.

Voorals in de B.R. Duitsland en Frankrijk geschieden de loonsverhogingen in sneller tempo en de koopkracht nam in de E.E.G.-landen meer toe dan in het Verenigd Koninkrijk en de noordse landen. Hieruit kan men tevens het hogere stijgingspercentage van de consumptie in de E.E.G.-landen verklaren; in het bijzonder nemen de aankopen van duurzame consumptiegoederen toe. De levensstandaard heeft hier min of meer het Engelse niveau bereikt, doch blijft beneden het Zweedse. Op huisvestingsgebied blijken de E.E.G.-landen nog een zekere achterstand te bezitten. De woningbouw ontwikkelt zich echter bevredigend, zodat de E.E.G.-landen bij toekomstige vergelijkingen met de Scandinavische landen waarschijnlijk een beter figuur zullen slaan.

Hoewel ten aanzien van bepaalde risico's de sociale verzekering in de E.E.G.-landen nog steeds minder omvattend is dan in het Verenigd Koninkrijk en in Zweden, ontwikkelt zij zich onweersstaanbaar door het opnemen van nieuwe sociale groepen in de kring der uitkeringsgerechtigden. Nochtans blijft de verzorging

van degenen, die recht op geneeskundige diensten hebben op een lager niveau; ook het aantal beschikbare ziekenhuisbedden is lager.

De uitkeringen van de sociale verzekering aan arbeiders, die door ziekte, ouderdom, enz. niet meer werkzaam zijn, zijn over het algemeen in Zweden hoger dan in de E.E.G.-landen; in het Verenigd Koninkrijk zijn zij daarentegen lager. In België, Frankrijk en Italië ontvangen de arbeiders die kostwinner zijn hogere uitkeringen en verstrekkingen dan in Zweden en vooral in het Verenigd Koninkrijk het geval is.

## Summary

### **Social development in the Common Market countries and in some other European countries**

This paper deals with three quantitatively measurable indicators of social development: incomes, the standard of living, and social security. Analysis shows that since the end of the war social development in the Common Market countries has in several respects been more favourable than in the United Kingdom and the Scandinavian countries.

Wage increases have been more rapid, especially in the Federal Republic of Germany and in France, and purchasing power has risen more markedly in the Community countries than in the United Kingdom or in Scandinavia. This also explains the higher growth-rate of consumption in the Common Market countries particularly the increase in purchases of consumer durables. In this regard the standard of living has more or less reached the British level, but not yet that of Sweden. The Community countries still lag somewhat behind so far as living accommodation is concerned, but the amount of new housing under construction is developing satisfactorily so that in future censuses the Community will probably compare more favourably than hitherto with the Scandinavian countries.

Though social insurance in the Community countries is still less comprehensive than in the United Kingdom and Sweden, it is being steadily expanded to cover additional categories of persons. Nevertheless those eligible to benefit under national health insurance are still fewer in the Community, and the number of hospital beds available is smaller.

Social security benefits paid to workers who have retired for reasons of age or sickness are generally higher in Sweden than in the Community countries; in the United Kingdom they are lower. In Belgium, France and Italy workers with a family to bring up receive greater benefits than in Sweden or, in particular, the United Kingdom.



# Das Verhältnis der Einwohner- und Beschäftigtenzahl zu den öffentlichen Ausgaben, unter besonderer Berücksichtigung der « Social Costs », dargestellt an der Wachstumsgemeinde Neu-Ulm

Herbert GERKENS,  
Statistisches Amt der europäischen Gemeinschaften

## I. Problemstellung

In dieser empirischen Studie soll anhand der Wachstumsgemeinde Neu-Ulm folgendes untersucht werden:

- a) Welche Relationen bestehen zwischen der Einwohner- und Beschäftigtenzahl (Arbeiter, Angestellte und Beamte) und den öffentlichen Ausgaben?
- b) Läßt sich eine disproportionale Entwicklung zwischen dem wirtschaftlichen Wachstum und den öffentlichen Ausgaben feststellen?
- c) In welchem Umfang sind die zusätzlichen öffentlichen Ausgaben durch Realsteuermehreinnahmen gedeckt?
- d) Ist nach dem Ergebnis der Überlegungen zu den Fragen von « a » bis « c » der Gemeinde eine Belastung verblieben, die als « Social Costs » bezeichnet werden kann?

Der Verfasser hat sich die Aufgabe gestellt, zu einem späteren Zeitpunkt die Haushalte einer größeren Anzahl von Gemeinden zu analysieren, um eine allgemeine Aussage im Hinblick auf das Verhältnis zwischen Gemeindegrowth und öffentlichen Ausgaben zu ermöglichen.

Bevor auf die obigen Fragen eingegangen wird, ist es erforderlich, den Begriff « Social Costs » zu erklären.

## II. Der Begriff « Social Costs »

Für den Ausdruck « Social Costs » <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> gibt es in der deutschen wirtschaftswissenschaftlichen Literatur keine Übersetzung, die das besagt, was im englischen und amerikanischen Sprachgebrauch darunter verstanden wird. Auch die deutschen Übersetzungen wie « Sozial-

kosten », « volkswirtschaftliche Kosten », « Gemeinschaftskosten » oder « Infrakosten » bilden keine vollständigen Substitutionen. Aus diesem Grund hält es der Verfasser für gerechtfertigt, in seinen folgenden Ausführungen den Begriff « Social Costs » beizubehalten.

Innerhalb der « Social Costs » unterscheidet man im allgemeinen zwei Kategorien:

- a) « Social Costs », die sich innerhalb des privatwirtschaftlichen Bereichs bewegen, die eigentlichen « Social Costs of private enterprise », und
- b) « Social Costs », die in der Sphäre der öffentlichen Wirtschaft auftreten.

Die « Social Costs » des privatwirtschaftlichen Bereichs lassen sich noch untergliedern in solche, die quantifizierbar sind, und in jene, die einen in Geld nicht genau meßbaren Nutzentgang enthalten. Zu den quantifizierbaren « Social Costs » gehören beispielsweise die durch Rauch, Abgase oder Verschmutzung des Wassers entstandenen Schäden; denn sie lassen sich an den Kosten messen, die für ihre Beseitigung (Reinigung des Wassers u.a.) aufgebracht werden müssen. Diese Schäden werden durch den Produzenten verursacht, aber nicht durch ihn getragen, sondern auf Dritte, unter anderem auch auf die öffentliche Hand (z.B. das städtische Wasserwerk, das das verschmutzte Wasser reinigt), abgewälzt. Zu den « Social Costs », die sich nicht in Geldwerten ausdrücken lassen, zählt z.B. der ästhetische Nutzentgang (das Verbauen der Aussicht u.a.).

Unter den « Social Costs » in der Sphäre der öffentlichen Wirtschaft ist der gesamte Komplex des öffent-

<sup>(1)</sup> Kapp, K. William: *The Social Costs of Private Enterprise*, Cambridge 1950 (*Die Sozialkosten der Marktwirtschaft*, Tübingen 1950).

<sup>(2)</sup> Dittrich, Erich: *Über den Begriff « Social Costs »*, in: *Informationen des Instituts für Raumforschung*, Nr. 19/56, 6. Jg., Bad Godesberg 1956, S. 473 f.

lichen Aufwands zu verstehen. Hierbei sei insbesondere an die städtischen Institutionen wie Theater, Schulen, Krankenhäuser, Jugend- und Altersheime gedacht. Ferner ist bei zuziehenden oder neuerrichteten Betrieben die Bereitstellung billigen Geländes und der Wohnungsbau für Betriebsangehörige durch die öffentliche Hand zu erwähnen.

Zusammenfassend kann man somit als « Social Costs » alle die Kosten bezeichnen, die der Verursacher (Produzent) nicht trägt, sondern auf Dritte, insbesondere

auf die öffentliche Hand, abwälzt. Unsere Untersuchung bezieht sich auf die « Social Costs », die auf dem Sektor der öffentlichen Wirtschaft anfallen. Hierbei ist jedoch die Einschränkung zu machen, daß nur die « Social Costs » erfaßt werden, die sich ziffernmäßig in den Haushaltsplänen der Gemeinde Neu-Ulm niederschlagen und in der Berichtsperiode von 1950 bis 1959 wirksam geworden sind. Unberücksichtigt bleiben somit « Social Costs », die in der Untersuchungszeit verursacht, aber erst nach dieser Periode quantifiziert werden können.

TABELLE I

**Wohnbevölkerung und Beschäftigte (a) der Stadt Neu-Ulm von 1950 bis 1960**

Wohnbevölkerung (b)			Beschäftigte (c)			
Stichtag	Absolut	Indizes 1950 = 100	Stichtag	Absolut	Indizes 1950 = 100	In v. H. der Wohnbevölkerung
30.6.1950	14 450	100	30.9.1950	9 055	100	63
30.6.1951	15 750	109	30.9.1951	9 952	100	63
30.6.1952	16 944	117	30.9.1952	9 846	109	58
30.6.1953	18 583	129	30.9.1953	10 126	112	54
30.6.1954	19 706	136	30.9.1954	13 841	153	70
30.6.1955	20 794	144	30.9.1955	14 812	164	71
30.6.1956	21 552	149	30.9.1956	15 565	172	72
30.6.1957	22 162	153	30.9.1957	15 924	176	72
30.6.1958	22 997	159	30.9.1958	16 134	178	70
30.6.1959	23 774	165	30.9.1959	16 611	183	70
30.6.1960	24 431	169	30.9.1960	17 371	192	71

(a) Arbeiter, Angestellte und Beamte.

(b) Entnommen und berechnet aus: *Statistisches Jahrbuch deutscher Gemeinden*, 39. Jg., S. 25; 40. Jg., S. 42; 41. Jg., S. 25; 42. Jg., S. 19; 43. Jg., S. 21; 44. Jg., S. 50; 45. Jg., S. 9; 46. Jg., S. 8; 47. Jg., S. 9; 48. Jg., S. 45 und 49. Jg., S. 31.

(c) Entnommen und berechnet aus den Auskünften des Bayerischen Statistischen Landesamtes, München, und der Stadtverwaltung Neu-Ulm.

### III. Analyse

Die Einwohnerzahl der Stadt Neu-Ulm ist vom 30. Juni 1950 bis zum 30. Juni 1960 von 14 450 auf 24 431 angestiegen. Das entspricht einer Wachstumsrate von 69 v. H. In fast dem gleichen Zeitraum hat sich die Ziffer der Arbeitnehmer von 9 055 auf 17 371, also um 92 v. H., erhöht<sup>(1)</sup>. Die Zuwachsrate der Beschäftigten-

zahl ist wesentlich größer als die der Einwohnerziffer, was im allgemeinen auf die starke Beschäftigung außerhalb Neu-Ulms wohnender Arbeitskräfte zurückgeführt werden kann. So beläuft sich im Jahre 1950 die Zahl der beruflichen Einpendler<sup>(2)</sup> auf 4 191 Personen oder 46 v. H. der Gesamtbeschäftigten<sup>(3)</sup>. Für die folgenden Jahre ließen sich leider keine Angaben über die Anzahl der beruflichen Einpendler ermitteln<sup>(4)</sup>. Der pro-

(1) Siehe Tabelle I.

(2) Regelmäßiges Hin- und Herreisen zwischen dem Wohnort und einer anderen Gemeinde, in welcher der Arbeitsplatz liegt. Personen, die einen zweiten Wohnsitz in der Gemeinde, in der sie arbeiten, haben, fallen nicht hierunter. Also nicht inbegriffen sind jene Personen, die nur wöchentlich oder in anderen großen Zeitabschnitten an ihren ersten Wohnsitz zurückgekehrt sind.

(3) Entnommen bzw. berechnet aus: *Die Pendelwanderung in Bayern, Ergebnisse der Volkszählung am 13.9.1950*, in: Heft 188 der Beiträge zur Statistik Bayerns, herausgegeben vom Statistischen Landesamt Bayern, München 1953, S. 309.

(4) *Wirtschaft und Statistik*, 10. Jg., N.F., Heft 9, September 1958, herausgegeben vom Statistischen Bundesamt, Stuttgart 1958, S. 506.

zentuale Anteil der beruflichen Einpendler an der Gesamtbeschäftigtenziffer dürfte aber ungefähr gleichgeblieben sein, so daß sich auch im Jahre 1960 mindestens 46 v. H. der in Neu-Ulm beschäftigten Personen aus beruflichen Einpendlern rekrutieren. Der Anteil der

Arbeitnehmer an der Wohnbevölkerung hat sich in der Berichtsperiode um 8 v. H. <sup>(1)</sup> erhöht. Auf Grund dieser Expansion erscheint es gerechtfertigt, die Bevölkerungszunahme im wesentlichen auf die verstärkte Wirtschaftstätigkeit zurückzuführen.

TABELLE II

Reinausgaben (d) der Stadt Neu-Ulm von 1950 bis 1959

Haushaltsjahr	Ordentlicher Haushalt (b)			Außerordentlicher Haushalt			Ordentlicher und außerordentlicher Haushalt (b)		
	in 1000 DM	Indizes 1950 = 100	je Einw. in DM (c)	in 1000 DM	Indizes 1950 = 100	je Einw. in DM (c)	in 1000 DM	Indizes 1950 = 100	je Einw. in DM (c)
1950	2 210	100	152,94	318	100	22,01	2 528	100	174,95
1951	2 698	122	171,30	564	177	35,81	3 262	129	207,11
1952	4 943	224	291,73	828	260	48,87	5 771	228	340,59
1953	5 122	232	275,63	64	— 497	3,44	5 186	205	279,07
1954	6 449	292	327,26	430	135	21,82	6 879	272	349,08
1955	6 749	305	324,56	541	170	26,02	7 290	288	350,58
1956	7 216	327	334,82	974	305	45,19	8 190	324	380,01
1957	9 213	417	415,71	502	158	22,65	9 715	384	438,36
1958	9 280	420	403,53	1 705	536	74,14	10 985	435	477,67
1959	11 253	509	473,33	2 213	696	93,08	13 466	533	566,42

(a) Entnommen und berechnet aus: Statistisches Jahrbuch deutscher Gemeinden, 40. Jg., S. 222 u. 247; 41. Jg., S. 159 und 183; 42. Jg., S. 111 u. 116; 43. Jg., S. 354 u. 369; 44. Jg., S. 223 u. 239; 45. Jg., S. 219; 46. Jg., S. 421; 47. Jg., S. 265; 48. Jg., S. 121 u. 49. Jg., S. 219.

(b) Einschließlich Kriegsschädenbeseitigung.

(c) Bei der Errechnung der Pro-Kopf-Ausgaben ist von der Einwohnerzahl am 30. Juni des jeweiligen Jahres ausgegangen worden.

In den Haushaltsjahren 1950 bis 1959 haben sich die ordentlichen « Reinausgaben » <sup>(2)</sup> der Stadt Neu-Ulm von 2,2 auf 11,3 Millionen DM bzw. um 409 v. H. erhöht. Je Einwohner sind die Ausgaben von 153 auf 473 DM angestiegen <sup>(3)</sup>. Die Ausgaben nahmen wesentlich stärker als die Bevölkerungsziffer zu. Nicht so stark wie im Verhältnis zur Einwohnerzahl sind die Ausgaben gegenüber der Zunahme der Beschäftigtenzahl angewachsen. Man könnte daher die Hypothese aufstellen, daß der Verwaltungsaufwand mehr von der Beschäftigtenziffer als von der Einwohnerzahl bestimmt wird. Um hierüber eine Aussage zu treffen, bedarf es jedoch weiterer Untersuchungen in anderen Gemeinden. Eine Bestätigung der Korrelation zwischen der Ausgabenhöhe und der Beschäftigtenzahl spricht jeden-

falls für die Möglichkeit, den Grund der Wachstumskosten einer Gemeinde in der wirtschaftlichen Expansion zu sehen <sup>(4)</sup>.

Kumuliert man den Ausgabenzuwachs des ordentlichen Haushalts von Jahr zu Jahr, so ergibt sich für den zehnjährigen Vergleichszeitraum ein zusätzlicher Aufwand von insgesamt 43,0 Millionen DM gegenüber dem Basisjahr 1950. Der außerordentliche Haushalt verzeichnet eine noch größere Zuwachsrate als diejenige der ordentlichen Rechnung, nämlich von 596 v. H. im Vergleich zu 1950. Der außerordentliche Haushalt hat sein Volumen hiernach um fast das Siebenfache erhöht. Die Pro-Kopf-Ausgaben sind im Rechnungsjahr 1959 viermal höher als im Haushaltsjahr 1950. Die kumulierten

<sup>(1)</sup> Siehe Tabelle I.

<sup>(2)</sup> Die « Reinausgaben » entsprechen den um die Erstattungen innerhalb des Haushalts verminderten Bruttoausgaben.

<sup>(3)</sup> Siehe Tabelle II.

<sup>(4)</sup> Vgl. Evers, Hans: Überlegungen zur quantitativen Ermittlung von Social Costs, in: Raumforschung und Raumordnung, 16. Jg., Heft 3, Köln-Berlin 1958, S. 160.

Mehrausgaben gegenüber 1950 belaufen sich auf 5,0 Millionen DM <sup>(1)</sup>.

Die Ausgabensumme des ordentlichen und außerordentlichen Haushalts stieg während der Berichtszeit von 2,5 auf 13,5 Millionen DM bzw. um 433 v. H. an; die Ausgaben je Einwohner von 175 auf 566 DM. Die kumulierten Mehrausgaben der ordentlichen und außerordentlichen Rechnung gegenüber dem Ausgangsjahr 1950 betragen 48,0 Millionen DM <sup>(1)</sup>. Hierin sind jedoch Mehrausgaben enthalten, die nicht auf der Zunahme der Einwohner- und (oder) Beschäftigtenzahl beruhen, sondern ihre Ursache in den Preiserhöhungen haben. Ihr Umfang läßt sich nur annähernd durch Preisindizes abschätzen. Setzt man ohne Anspruch auf unbedingte Genauigkeit einen Satz von 30 v. H. für Preissteigerungen ab, so verbleibt eine

Quote von etwa 33,6 Millionen DM, die als kommunale Wachstumskosten der Gemeinde Neu-Ulm in der Zeit von 1950 bis 1959 angesehen werden können <sup>(2)</sup>.

Den stark angestiegenen Ausgaben der Stadt stehen ebenfalls beträchtliche Einnahmen aus der Zunahme des Realsteueraufkommens (Grundsteuer A und B, Gewerbesteuer nach Ertrag und Kapital und Lohnsummensteuer) gegenüber. Die Realsteuern <sup>(3)</sup> betragen im Jahre 1950 0,9 Millionen DM; diese Summe hat sich bis 1959 auf 4,5 Millionen DM bzw. um 395 v. H. erhöht. Die Zuwachsquote übertrifft ebenfalls eindeutig diejenige der Bevölkerungs- und Beschäftigtenzahl. Das Aufkommen an Realsteuern reicht jedoch bei weitem nicht aus, um die gesamten Verwaltungsausgaben einer Gemeinde zu decken. Die Betrachtung der Zuwachsraten allein genügt daher nicht.

TABELLE III

**Realsteueraufkommen der Stadt Neu-Ulm von 1950 bis 1959**

Haushaltsjahr	Realsteuern (a)		Gewerbesteuerausgleichsbetrag (b)	Realsteuern abzüglich Gewerbesteuerausgleichsbetrag	
	in 1000 DM	Indizes : 1950 = 100		in 1000 DM	Indizes : 1950 = 100
1950	903	100	26	877	100
1951	1 607	178	37	1 570	179
1952	1 776	197	55	1 721	196
1953	1 969	218	63	1 906	217
1954	2 510	278	62	2 448	279
1955	2 854	316	75	2 779	317
1956	2 950	327	104	2 826	322
1957	3 490	386	192	3 298	376
1958	4 315	478	204	4 111	469
1959	4 467	495	197	4 270	487

(a) Entnommen und berechnet aus: *Statistisches Jahrbuch deutscher Gemeinden*, 40. Jg., S. 268; 41. Jg., S. 194 u. 249; 42. Jg., S. 126; 43. Jg., S. 139; 44. Jg., S. 160; 45. Jg., S. 172; 46. Jg., S. 160; 47. Jg., S. 303 und 48. Jg., S. 181.

(b) Entnommen aus: *Statistisches Jahrbuch deutscher Gemeinden*, 40. Jg., S. 273; 41. Jg., S. 200 u. 255; 42. Jg., S. 131; 43. Jg., S. 144; 44. Jg., S. 165; 45. Jg., S. 178; 46. Jg., S. 166; 47. Jg., S. 309 und 48. Jg., S. 187.

Verfährt man bei den Realsteuern in gleicher Weise wie bei den Ausgaben der ordentlichen und außerordentlichen Rechnung, so ergibt sich ein kumulierter Einnahmenezuwachs von 17,8 Millionen DM, der den nicht preisbereinigten Wachstumskosten von 48,0 Mil-

lionen DM gegenübersteht. Man sieht hieran, daß die Mehreinnahmen aus den Realsteuern bei weitem nicht ausgereicht haben, um die der Gemeinde Neu-Ulm entstandenen Wachstumskosten zu decken. Die Deckungsquote (kumulierter Realsteuerzuwachs in v. H.

<sup>(1)</sup> Entnommen bzw. berechnet aus Tabelle II.

<sup>(2)</sup> Die Zuverlässigkeit dieser Annahme hängt u.a. davon ab, daß die Aufwendungen der Gemeinden für Wiederaufbau und Nachholbedarf in der Zeit von 1951 bis 1959 nicht wesentlich von den Verhältnissen im Jahre 1950 abweichen.

<sup>(3)</sup> Siehe Tabelle III.

des kumulierten Ausgabenzuwachses) beträgt etwa 37 v. H. Sie vermindert sich noch, wenn man das Realsteueraufkommen um die Gewerbesteuerenausgleichsbeträge reduziert. Der kumulierte Realsteuer Mehrbetrag sinkt dann auf 17,0 Millionen DM und die Deckungsquote auf rund 35 v. H. (1); ungedeckt bleibt jedoch eine Summe von 31,0 Millionen DM.

Es ist davon ausgegangen worden, daß die Wachstumskosten Neu-Ulms durch ihre Wirtschaftsexpansion entstanden sind und somit in voller Höhe als « Social Costs » betrachtet werden können. Die wirtschaftswissenschaftliche Forschung ermöglicht es leider gegenwärtig noch nicht, eine quantitative Entscheidung (2) über die Ursachen des Gemeindegewachstums zu fällen. Man dürfte jedoch nicht fehlgehen zu behaupten, daß die untere Grenze des Anteils der wirtschaftlich bedingten Wachstumskosten Neu-Ulms nicht unter 50 v. H. liegt. Es erscheint vielleicht zweckmäßig, einen zwischen 50 und 100 v. H. der Wachstumskosten liegenden Anteil als « Social Costs » anzusehen. Es dürfte sinnvoll erscheinen, für die Zwecke unserer Analyse einen Satz von 70 v. H. festzusetzen. Unter dieser Prämisse vermindern sich dann die nicht durch Realsteuermehreinnahmen gedeckten Wachstumskosten von 31,0 auf 21,7 Millionen DM. Das Ergebnis unserer Analyse besagt nun, daß der Stadt Neu-Ulm infolge wirtschaftlichen Wachstums eine zusätzliche Belastung von 21,7 Millionen DM verblieben ist. In Höhe dieses Betrages sind Neu-Ulm in der Zeit von 1950 bis 1959 « Social Costs » entstanden, die nicht durch Realsteuermehreinnahmen gedeckt worden sind.

#### IV. Ergebnisse

Auf Grund unserer Analyse lassen sich somit zusammenfassend folgende Aussagen treffen:

1. Die Beschäftigungszahl erhöht sich stärker als die Einwohnerzahl, was im wesentlichen auf die ver-

stärkte Beschäftigung außerhalb der Gemeinde wohnender Arbeitskräfte zurückzuführen ist.

2. Die öffentlichen Ausgaben steigen eindeutig stärker als die Bevölkerungszahl.
3. Die öffentlichen Ausgaben erhöhen sich auch gegenüber der Zunahme der Beschäftigtenziffer progressiv.
4. Auf Grund der wirtschaftlichen Expansion entstehen der Gemeinde zusätzliche Kosten.
5. Die Realsteuermehreinnahmen alimentieren nicht die Wachstumskosten; die Deckungsquote liegt bei 35 v. H.
6. Der Gemeinde entstehen infolge ihres wirtschaftlichen Wachstums « Social Costs », die nicht durch Realsteuermehreinnahmen gedeckt werden.

Bei der hier durchgeführten Haushaltsanalyse ist von zahlreichen vereinfachenden Annahmen ausgegangen worden, die jedoch nicht das Ergebnis, daß die « Social Costs » kurzfristig nicht durch Realsteuermehreinnahmen gedeckt werden, beeinträchtigen. Es ist möglich, daß die « Social Costs » langfristig durch Realsteuermehreinnahmen alimentiert werden. Hierüber läßt sich gegenwärtig jedoch noch keine Aussage treffen.

Aus den gewonnenen Ergebnissen darf nun nicht gefolgert werden, daß eine Gemeinde keine wirtschaftliche Expansion anstreben soll. Es ergibt sich lediglich keine unmittelbare Deckung der « Social Costs » durch Realsteuermehreinnahmen.

Um zu endgültigen Aussagen zu gelangen, wird man sich komplizierter Verfahren bedienen müssen, wie z.B. der Input-Output-Rechnungen für Gemeinden (3). Es sei hier insbesondere auf die Studien von Isard (3) und Steiner (4) hingewiesen.

(1) Berechnet aus Tabelle III.

(2) Evers, Hans: *Überlegungen zur quantitativen Ermittlung von Social Costs*, a.a.O., S. 162.

(3) Isard, Walter: *Distance Inputs and the Space-Economy*, in: *Quarterly Journal of Economics*, Part I: « The Conceptual Framework », 5/1951, S. 181-191; Part II: « The Locational Equilibrium of the Firm », 8/1951, S. 373-399.  
Derselbe: *Some Empirical Results and Problems of Regional Input-Output Analysis*, in: *Studies in the structure of American Economy*, S. 116-181.

(4) Steiner, R.L.: *Urban and Inter-Urban Economic Equilibrium*, in: *Papers and Proceedings of the Regional Science Association*, Vol. I, 1955, S. C 1-C 10.

## Résumé

### Rapport entre le nombre d'habitants et de travailleurs et les dépenses publiques, compte tenu notamment des « social costs », étudié à l'aide des observations faites dans la commune Neu-Ulm

Les problèmes suivants ont été étudiés à l'aide des observations faites dans la commune Neu-Ulm.

- Quel rapport y a-t-il entre le nombre d'habitants et de travailleurs (ouvriers, employés et fonctionnaires) et les dépenses publiques?
- Peut-on constater de ce fait une disproportion entre la croissance économique et les dépenses publiques?
- Dans quelle mesure les dépenses publiques supplémentaires sont-elles couvertes par le produit de l'impôt foncier?
- Connaissant les réponses aux questions de a) à c), peut-on dire que la commune doit supporter de plus en plus une charge pouvant être considérée comme « Social costs »?

Il ressort de l'analyse que le nombre de travailleurs croît plus rapidement que le nombre d'habitants, ce qui est essentiellement imputable à l'accroissement du nombre d'emplois offerts à des travailleurs domiciliés ailleurs. Les dépenses publiques augmentent plus rapidement que la population. Elles accusent aussi un relèvement progressif par rapport à l'accroissement de l'emploi. Le développement économique entraîne des dépenses supplémentaires pour la commune. Le produit de l'impôt foncier ne suffit pas à couvrir les coûts résultant de l'expansion économique. Par conséquent, la commune doit faire face à des « Social Costs » non couverts par le produit de l'impôt foncier.

## Riassunto

### Rapporto tra numero di abitanti e di persone occupate e spesa pubblica, con speciale riguardo ai « social costs », in riferimento a Neu-Ulm, comune in via di sviluppo

In questo studio empirico, sulla base di Neu-Ulm, comune in espansione, si cerca di stabilire quanto segue:

- Qual'è la relazione fra numero di abitanti e di persone occupate (operai, impiegati, funzionari) e spesa pubblica?
- La risposta al punto a) rivela una sproporzione fra incremento economico e spesa pubblica?
- In quale misura la spesa pubblica supplementare è stata coperta da un maggior gettito di imposte reali?
- Considerate le risposte ai punti precedenti, resta un onere a carico del comune che possiamo indicare come « social costs »?

I risultati della nostra analisi portano alle seguenti conclusioni: Il numero delle persone occupate aumenta in maggior misura di quello degli abitanti soprattutto a causa dell'elevato numero di

lavoratori cosiddetti pendolari. La spesa pubblica aumenta in maggior misura del numero di abitanti. La spesa pubblica aumenta progressivamente anche rispetto all'aumento delle persone occupate. L'espansione economica comporta per il comune spese supplementari. La maggiore entrata di imposte reali non alimenta i costi d'espansione; la quota di copertura è di circa il 35 %. In conseguenza della sua espansione economica il comune deve far fronte a « social costs » che non vengono coperti da una maggiore entrata di imposte reali.

## Samenvatting

### De verhouding van de bevolkingsomvang en het aantal werkzame personen tot de publieke uitgaven, speciaal met het oog op de « social costs », aan de hand van de groeiende gemeente Neu-Ulm

In deze empirische studie worden aan de hand van de groeiende gemeente Neu-Ulm de volgende vraagstukken onderzocht:

- Welke verhoudingen bestaan er tussen de bevolkingsomvang en het aantal werkzame personen (arbeiders en beambten) en de publieke uitgaven?
- Kan men hieruit concluderen tot een disproportionele ontwikkeling van de economische groei en de publieke uitgaven?
- Tot op welke hoogte werden de bijkomende publieke uitgaven door werkelijke belastingsontvangsten gedekt?
- Blijkt uit de antwoorden op de vragen a) t/m c), dat er voor de gemeente een last overblijft, die als « social costs » kan worden aangeduid?

Uit het onderzoek blijkt, dat het aantal werkzame personen sterker toeneemt dan de bevolking, hetgeen hoofdzakelijk veroorzaakt wordt door het toenemen van het aantal buiten de gemeente wonende arbeidskrachten. De publieke uitgaven nemen duidelijk sneller toe dan de grootte van de bevolking. Ook t.o.v. de toeneming van het aantal werkzame personen zijn de publieke uitgaven progressief. Door de economische expansie ontstaan voor de gemeente extra kosten. Deze worden door de werkelijke belastingsinkomsten niet goedgemaakt. Door de economische groei ontstaan voor de gemeente « social costs », die niet gedekt worden door werkelijke belastingsinkomsten.

## Summary

### Ratio of population and employment figures to public expenditure, with special regard to social costs (example: the expanding municipality of Neu-Ulm)

In this empirical study the following questions are considered in the light of the situation in the rapidly expanding municipality of Neu-Ulm:

- a) What is the ratio of population and employment figures (operatives, office staff, civil servants) and public expenditure?
- b) Does the relationship show any disproportionate development between economic expansion and public expenditure?
- c) To what extent has additional public expenditure been covered by revenue from the tax on industry and trade (Gewerbesteuer) and the tax on real estate?
- d) Do the answers to questions a) to c) show that the municipality is left carrying charges which could be described as social costs?

An analysis shows that the number in employment is rising more vigorously than the number of inhabitants; this is largely due to the employment of more labour from outside the municipality. Public expenditure is clearly rising faster than the population figure. Public expenditure is also increasing at a higher rate than the number in employment. Economic expansion is causing the municipality some additional costs. Revenues from the tax on industry and trade and the tax on real estate do not cover the cost of expansion. As a result of economic expansion the municipality has to bear social costs which are not covered by the tax on industry and trade and the tax on real estate.

TITEL	TITRE	Preis Einzelnummer Price per issue Prezzo ogni numero					Prix par numéro Prijs per nummer					Preis Jahresabonnement Price annual subscription Prezzo abbonamento annuo					Prix abonnement annu Prijs jaa abonnemer					
		DM	Ffr	Lit.	Fl	Fb	DM	Ffr	Lit.	Fl	Ft	DM	Ffr	Lit.	Fl	Ft	DM	Ffr	Lit.	Fl	Ft	
<b>PERIODISCHE VERÖFFENTLICHUNGEN</b>		<b>PUBLICATIONS PÉRIODIQUES</b>																				
<b>Allgemeines Statistisches Bulletin</b> (violett) deutsch / französisch / italienisch / niederländisch / englisch ; 11 Hefte jährlich	<b>Bulletin général de statistiques</b> (série violette) allemand / français / italien / néerlandais / anglais 11 numéros par an	4,—	5,—	620	3,60	50	40,—	49,—	6 250	36,50	50	40,—	49,—	6 250	36,50	50	40,—	49,—	6 250	36,50	50	
<b>Statistische Informationen</b> (orange) deutsch / französisch / italienisch / niederländisch vierteljährlich	<b>Informations statistiques</b> (série orange) allemand / français / italien / néerlandais publication trimestrielle	8,—	10,—	1 250	7,25	100	28,—	34,—	4 370	25,50	3	28,—	34,—	4 370	25,50	3	28,—	34,—	4 370	25,50	3	
<b>Statistische Grundzahlen</b> deutsch, französisch, italienisch, niederländisch, englisch alle zwei Jahre - Ausgabe 1963 - Sommer	<b>Statistiques de base</b> allemand, français, italien, néerlandais, anglais publication biennale - édition 1963 - été	3,20	4,—	500	3,—	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Außenhandel: Monatsstatistik</b> (rot) deutsch / französisch 11 Hefte jährlich	<b>Commerce extérieur: Statistique mensuelle</b> (série rouge) allemand / français 11 numéros par an	4,—	5,—	620	3,60	50	40,—	49,—	6 250	36,50	50	40,—	49,—	6 250	36,50	50	40,—	49,—	6 250	36,50	50	
<b>Außenhandel: Analytische Übersichten</b> (rot) deutsch / französisch vierteljährlich in zwei Bänden (Importe-Exporte); kann nur im Abonnement bezogen werden Einzelpreis der Jahresübersicht Jan.-Dez.: Importe Exporte	<b>Commerce extérieur: Tableaux analytiques</b> (série rouge) allemand / français publication trimestrielle de deux tomes (import-export); vente par abonnement seulement Fascicule annuel janv.-déc.: Importations Exportations	—	—	—	—	—	68,—	83,—	10 620	61,50	8	12,—	15,—	1 870	11,—	150	—	—	—	—	—	—
<b>Außenhandel der assoziierten Überseegebiete</b> (rot) deutsch / französisch vierteljährlich; kann nur im Abonnement bezogen werden	<b>Commerce extérieur: Commerce des associés d'outre-mer</b> (série rouge) allemand / français publication trimestrielle; vente par abonnement seulement	—	—	—	—	—	56,—	68,—	8 750	50,—	7	20,—	24,50	3 120	18,—	250	—	—	—	—	—	—
<b>Kohle und sonstige Energieträger</b> (nachtblau) deutsch / französisch / italienisch / niederländisch zweimonatlich	<b>Charbon et autres sources d'énergie</b> (série bleu nuit) allemand / français / italien / néerlandais publication bimestrielle	6,—	7,50	930	5,40	75	30,—	37,—	4 680	27,30	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Industriestatistik</b> (blau) deutsch / französisch / italienisch / niederländisch vierteljährlich	<b>Statistiques industrielles</b> (série bleue) allemand / français / italien / néerlandais publication trimestrielle	6,—	7,50	930	5,40	75	18,—	22,—	2 800	16,—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Eisen und Stahl</b> (blau) deutsch / französisch / italienisch / niederländisch zweimonatlich	<b>Sidérurgie</b> (série bleue) allemand / français / italien / néerlandais publication bimestrielle	6,—	7,50	930	5,40	75	30,—	37,—	4 680	27,30	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Sozialstatistik</b> (gelb) deutsch, französisch, italienisch, niederländisch unregelmäßig	<b>Statistiques sociales</b> (série jaune) allemand, français, italien, néerlandais publication irrégulière	8,—	10,—	1 250	7,25	100	24,—	29,—	3 750	22,—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Agrarstatistik</b> (grün) deutsch / französisch 6-8 Hefte jährlich	<b>Statistiques agricoles</b> (série verte) allemand / français 6-8 fascicules par an	6,—	7,50	930	5,40	75	30,—	37,—	4 680	27,30	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>EINZELVERÖFFENTLICHUNGEN</b>		<b>PUBLICATIONS NON PÉRIODIQUES</b>																				
<b>Außenhandel nach Ländern 1953-1958</b> deutsch / französisch / italienisch / niederländisch / englisch	<b>Commerce extérieur par pays 1953-1958</b> allemand / français / italien / néerlandais / anglais	16,—	19,50	2 500	14,50	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Internationales Warenverzeichnis für den Außenhandel (CST)</b> deutsch, französisch, italienisch, niederländisch	<b>Classification statistique et tarifaire pour le commerce international (CST)</b> allemand, français, italien, néerlandais	4,—	5,—	620	3,60	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Systematisches Verzeichnis der Industrien in den Europäischen Gemeinschaften (NICE)</b> deutsch / französisch und italienisch / niederländisch	<b>Nomenclature des Industries établies dans les Communautés Européennes (NICE)</b> allemand / français et italien / néerlandais	4,—	5,—	620	3,60	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Außenhandel: Länderverzeichnis</b> deutsch / französisch / italienisch / niederländisch	<b>Commerce ext.: Code géographique</b> allemand / français / italien / néerlandais	4,—	5,—	620	3,60	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Einheitliches Güterverzeichnis für die Verkehrsstatistik (NST)</b> deutsch, französisch	<b>Nomenclature uniforme de marchandises pour les Statistiques de Transport (NST)</b> allemand, français	4,—	5,—	620	3,60	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

TITOLO

TITEL

TITLE

PUBBLICAZIONI PERIODICHE

**Bollettino Generale di Statistiche**  
(serie viola)  
tedesco / francese / italiano / olandese / inglese  
11 numeri all'anno

**Informazioni Statistiche** (serie arancione)  
tedesco / francese / italiano / olandese  
trimestrale

**Statistiche Generali**  
tedesco, francese, italiano, olandese, inglese  
biennale, edizione 1963 - estate

**Commercio Estero: Statistica Mensile**  
(serie rossa)  
tedesco / francese  
11 numeri all'anno

**Commercio Estero: Tavole Analitiche**  
(serie rossa)  
tedesco / francese  
trimestrale in due tomi (import-export); vendita  
solo per abbonamento  
Fascicolo annuo genn.-dic.  
Importazioni  
Esportazioni

**Commercio Estero dei Paesi e Territori d'Oltre-  
mare Associati** (serie rossa)  
tedesco / francese  
trimestrale; vendita solo per abbonamento

**Carbone ed altre Fonti d'Energia**  
(blu notte)  
tedesco / francese / italiano / olandese  
bimestrale

**Statistiche dell'Industria** (serie blu)  
tedesco / francese / italiano / olandese  
trimestrale

**Siderurgia** (serie blu)  
tedesco / francese / italiano / olandese  
bimestrale

**Statistiche Sociali** (serie gialla)  
tedesco, francese, italiano, olandese  
irregolare

**Statistica Agraria** (serie verde)  
tedesco / francese  
6-8 fascicoli all'anno

PUBBLICAZIONI NON PERIODICHE

**Commercio Estero per Paesi 1953-1958**  
tedesco / francese / italiano / olandese / inglese

**Classificazione Statistica e Tariffario per il  
Commercio internazionale (CST)**  
tedesco, francese, italiano, olandese

**Nomenclatura delle Industrie nelle Comunità  
Europee (NICE)**  
tedesco / francese e italiano / olandese

**Commercio Estero: Codice geografico**  
tedesco / francese / italiano / olandese

**Nomenclatura uniforme delle merci per la  
statistica dei trasporti (NST)**  
tedesco, francese

PERIODIEKE UITGAVEN

**Algemeen Statistisch Bulletin**  
(paars)  
duits / frans / italiaans / nederlandse / engels  
11 nummers per jaar

**Statistische Mededelingen**  
(oranje)  
duits / frans / italiaans / nederlandse  
driemaandelijks

**Basisstatistieken**  
duits, frans, italiaans, nederlandse, engels  
tweejaarlijks - uitgave 1963 - zomer

**Buitenlandse Handel: Maandstatistiek**  
(rood)  
duits / frans  
11 nummers per jaar

**Buitenlandse Handel: Analytische tabellen**  
(rood)  
duits / frans  
driemaandelijks in twee banden (invoer- uitvoer);  
verkoop uitsluitend per abonnement  
Afzonderlijke prijs van het jaaroverzicht  
jan.-dec.: Invoer  
Uitvoer

**Buitenlandse Handel van de bij de EEG geasso-  
cieerde landen en gebieden overzee**  
(rood)  
duits / frans  
driemaandelijks; verkoop uitsluitend per abonne-  
ment

**Kolen en overige energiebronnen**  
(nacht blauw)  
duits / frans / italiaans / nederlandse  
tweemaandelijks

**Industriestatistiek** (blauw)  
duits / frans / italiaans / nederlandse  
driemaandelijks

**Ijzer en Staal** (blauw)  
duits / frans / italiaans / nederlandse  
tweemaandelijks

**Sociale Statistiek** (geel)  
duits, frans, italiaans, nederlandse  
onregelmatig

**Landbouwstatistiek** (groen)  
duits / frans  
6-8 nummers per jaar

NIET-PERIODIEKE UITGAVEN

**Buitenlandse Handel naar landen 1953-1958**  
duits / frans / italiaans / nederlandse / engels

**Classificatie voor Statistiek en Tarief van de  
internationale handel (CST)**  
duits, frans, italiaans, nederlandse

**Systematische Indeling der Industrietakken in  
de Europese Gemeenschappen (NICE)**  
duits / frans en italiaans / nederlandse

**Buitenlandse Handel: Landenlijst**  
duits / frans / italiaans / nederlandse

**Eenvormige goederen nomenclatuur voor de  
vervoerstatistieken (NST)**  
duits, frans

PERIODICAL PUBLICATIONS

**General Statistical Bulletin**  
(purple series)  
German / French / Italian / Dutch / English  
11 issues per year

**Statistical information**  
(orange series)  
German / French / Italian / Dutch  
quarterly

**Basic Statistics**  
German, French, Italian, Dutch, English  
every two years - 1963 edition - summer

**Foreign Trade: Monthly Statistics**  
(red series)  
German / French  
11 issues yearly

**Foreign Trade: Analytical Tables**  
(red series)  
German / French  
quarterly publication in two volumes (imports-  
exports); by subscription only  
Annual collective edition  
Jan.-Dec. Imports  
Exports

**Foreign Trade: Trade of the Overseas Associated  
Areas** (red series)  
German / French  
quarterly; by subscription only

**Coal and other Sources of Energy**  
(night blue series)  
German / French / Italian / Dutch  
bimonthly

**Industrial Statistics** (blue series)  
German / French / Italian / Dutch  
quarterly

**Iron and Steel** (blue series)  
German / French / Italian / Dutch  
bimonthly

**Social Statistics** (yellow series)  
German, French, Italian, Dutch  
published at irregular intervals

**Agricultural Statistics** (green series)  
German / French  
6-8 issues yearly

NON-PERIODICAL PUBLICATIONS

**Foreign Trade by Country 1953-1958**  
German / French / Italian / Dutch / English

**Statistical and Tariff Classification for Inter-  
national Trade (CST)**  
German, French, Italian, Dutch

**Nomenclature of the Industries in the European  
Communities (NICE)**  
German / French and Italian / Dutch

**Foreign Trade: Geographical Code**  
German / French / Italian / Dutch

**Standard Goods Nomenclature for Transport  
Statistics (NST)**  
German, French



**STATISTISCHES AMT DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN  
OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
ISTITUTO STATISTICO DELLE COMUNITÀ EUROPEE  
BUREAU VOOR DE STATISTIEK DER EUROPESE GEMEENSCHAPPEN  
STATISTICAL OFFICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES**

**Verwaltungsrat / Conseil d'Administration / Consiglio d'Amministrazione / Raad van Bestuur / Supervisory Board**

**Vorsitzender / Président / Presidente / Voorzitter / Chairman :**

**A. Coppé** Vizepräsident der Hohen Behörde der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl / Vice-Président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier / Vicepresidente dell'Alta Autorità della Comunità Europea del Carbone e dell'Acciaio / Vice-voorzitter van de Hoge Autoriteit der Europese Gemeenschap voor Kolen en Staal / Vice-President of the High Authority of the European Coal and Steel Community

**Mitglieder / Membres / Membri / Leden / Members :**

**L. Levi Sandri** Mitglied der Kommission der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft / Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne / Membro della Commissione della Comunità Economica Europea / Lid van de Commissie der Europese Economische Gemeenschap / Member of the Commission of the European Economic Community

**P. De Groot** Mitglied der Kommission der Europäischen Atomgemeinschaft / Membre de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique / Membro della Commissione della Comunità Europea dell'Energia Atomica / Lid van de Commissie der Europese Gemeenschap voor Atoomenergie / Member of the Commission of the European Atomic Energy Community

---

**R. Wagenführ** Generaldirektor / Directeur général / Direttore Generale / Directeur-Generaal / Director General

**H. Schumacher** Assistent / Assistant / Assistente / Assistent / Assistant

**Direktoren / Directeurs / Direttori / Directeuren / Directors:**

**R. Dumas** Allgemeine Statistik / Statistiques générales / Statistica Generale / Algemene Statistiek / General Statistics

**V. Paretti** Energiestatistik; Statistik der assoziierten überseeischen Länder / Statistiques de l'Energie et des Associés d'Outre-Mer / Statistica dell'Energia e degli Associati d'Oltremare / Energiestatistiek; Statistieken van de Geassocieerde Overzeese Gebieden / Energy Statistics; Statistics of Associated Overseas Countries

**C. Legrand** Außenhandels- und Verkehrsstatistik / Statistiques du Commerce extérieur et des Transports / Statistica del Commercio estero e dei Trasporti / Statistieken van de Buitenlandse Handel en Vervoer / Foreign Trade and Transport Statistics

**F. Grotius** Industrie- und Handwerksstatistik / Statistiques industrielles et artisanales / Statistica dell'Industria e dell'Artigianato / Industrie- en Ambachtsstatistiek / Industrial and Craft Statistics

**P. Gavianier** Sozialstatistik / Statistiques sociales / Statistica Sociale / Sociale Statistiek / Social Statistics

**Hauptabteilungsleiter / Chef de secteur / Capo Settore / Chef hoofdsektor / Head of special groups:**

**N.N.** Agrarstatistik / Statistiques agricoles / Statistica Agraria / Landbouwstatistiek / Agricultural Statistics

---

**R. Sannwald** Redaktion der Veröffentlichungen / Rédaction des publications / Redazione delle pubblicazioni / Redactie van de publikaties / Editing of publications

UOAC 6300 15AC

Diese Veröffentlichung kann zum Einzelpreis von 8,— DM oder zum Jahresabonnementspreis von 28,— DM durch die nachstehend aufgeführten Vertriebsstellen bezogen werden:

Cette publication est vendue au numéro au prix de Ffr. 10,— ou Fb 100,— ou par abonnement annuel au prix de Ffr. 34,— ou Fb 350,—. S'adresser aux bureaux de vente ci-dessous:

Questa pubblicazione è in vendita al prezzo di Lit. 1.250,— il numero o di Lit. 4.370,— per l'abbonamento annuale. Ogni richiesta va rivolta agli uffici di vendita seguenti:

Deze publikatie kost Fl. 7,25 resp. Bfr. 100,— per nummer of Fl. 25,50 resp. Bfr. 350,— per jaarabonnement en is verkrijgbaar bij onderstaande verkoopadressen:

This publication is delivered by the following sales agents at the price of: — single copies: 14 s. 6 d. — annual subscription: £ 2/10/—.

**DEUTSCHLAND (BR)**

BUNDESANZEIGER, Postfach — Köln 1  
Fernschreiber: Anzeiger Bonn 08.882.595

**FRANCE**

SERVICE DE VENTE EN FRANCE DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES  
26, rue Desaix — Paris 15<sup>e</sup>  
Compte courant postal: Paris 23-96

**BELGIË - BELGIQUE**

BELGISCH STAATSBLAD  
Leuvense weg 40 — Brussel  
MONITEUR BELGE  
40, rue de Louvain — Bruxelles

**GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

SERVICE DE DIFFUSION DU MEMORIAL  
8, avenue Pescatore — Luxembourg

**ITALIA**

LIBRERIA DELLO STATO  
Piazza G. Verdi, 10 — Roma  
Agenzie:  
ROMA — Via del Tritone 61/A e 61/B  
ROMA — Via XX Settembre  
(Palazzo Ministero delle Finanze)  
MILANO — Galleria Vittorio Emanuele, 3  
NAPOLI — Via Chiaia, 5  
FIRENZE — Via Cavour, 46/R

**NEDERLAND**

STAATSDRUKKERIJ- EN UITGEVERIJBEDRIJF  
Fluwelen Burgwal 18, Den Haag

**GREAT BRITAIN AND COMMONWEALTH**

H.M. STATIONERY OFFICE  
P.O. Box 569 — London S.E. 1

**ANDERE LÄNDER — AUTRES PAYS  
ALTRI PAESI — ANDERE LANDEN — OTHER COUNTRIES**

ZENTRALVERTRIEBSBÜRO  
DER VERÖFFENTLICHUNGEN  
DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN

OFFICE CENTRAL DE VENTE  
DES PUBLICATIONS  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

UFFICIO CENTRALE DI VENDITA  
DELLE PUBBLICAZIONI  
DELLE COMUNITÀ EUROPEE

CENTRAAL VERKOOPKANTOOR  
VAN DE PUBLIKATIES  
DER EUROPESE GEMEENSCHAPPEN

CENTRAL SALES OFFICE FOR PUBLICATIONS  
OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

**Luxembourg:** 2, Place de Metz